

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**« PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME EN ÎLE-DE-FRANCE »
PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME - ACTIONS 2017/2019**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXES AU RAPPORT	11
PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PLAN	12
PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME 2017-2019	14
PROJET DE DÉLIBÉRATION	109

EXPOSÉ DES MOTIFS

Objet du rapport

Le présent rapport a pour objet l'approbation du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ce plan est conclu entre la Région Ile de France, la préfecture de Région et les rectorats franciliens.

1. Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

1.1. L'illettrisme, un défi à relever pour l'Île de France

La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité d'action en Île-de-France où plus de 300 000 Franciliens âgés de 18 à 65 ans sont concernés. Être en situation d'illettrisme, c'est ne pas disposer, à l'âge adulte et après avoir été scolarisé, d'une maîtrise suffisante des compétences et savoirs de base pour être autonome dans les actes de la vie quotidienne. Les conséquences de l'illettrisme impactent donc la vie des personnes concernées dans leur insertion sociale et professionnelle, dans leur mobilité ou encore l'exercice de leur citoyenneté. Face à ce constat, c'est l'action collective des pouvoirs publics et de la société civile qui doit conduire à développer les solutions permettant à tous de profiter de la société du savoir et de la connaissance, d'accéder à l'emploi et de pouvoir s'adapter aux mutations économiques et technologiques en cours. Par ailleurs, 722 000 Franciliens maîtrisent peu ou pas le français parce qu'ils n'ont pas été scolarisés dans cette langue. Or dans l'univers professionnel, ces difficultés constituent un réel handicap pour obtenir un emploi ou un stage et entravent les démarches de recherche d'emploi elles-mêmes puisque 15% des chômeurs de la Région ont de réelles difficultés à l'écrit.

Faire reculer durablement l'illettrisme en Île-de-France nécessite une action collective et articulée permettant à chaque intervenant d'agir dans son champ de compétence. Cela nécessite d'agencer les moyens mobilisés et d'organiser l'action par priorité d'intervention. L'extension régionale de l'enquête Information et Vie Quotidienne conduite par l'INSEE avec l'appui de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme en 2011/2012 a permis de disposer de données actualisées en Île-de-France. Compte tenu du contexte francilien soulignant une part importante de demandeurs d'emploi et salariés en grande difficulté face à la maîtrise du français, l'Exécutif régional a proposé de développer la prise en compte de la thématique « maîtrise de la langue, français compétence professionnelle » aux côtés de la thématique « illettrisme », dans les actions portées par le centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue et dans les dispositifs de formation intégrant les compétences de base.

Ainsi, la Région Île-de-France a déjà inclus ces constats dans les programmes de formation professionnelle tels qu'Avenir Jeunes, Pôle de projet professionnel et Espace de dynamique d'insertion, Compétences de base professionnelles, et dans les missions du Centre de Ressources Illettrisme et maîtrise de la langue, centre dont le financement a été transféré le 1er janvier 2015 par l'État à la Région.

1.2. Le plan 2008-2011

En Île-de-France, un premier plan régional (2008-2011) avait été signé par l'État et la Région. Il s'inscrivait dans une logique d'optimisation, de mise en cohérence et de complémentarité des ressources et des initiatives des différents acteurs. Il fixait comme priorité la maîtrise des savoirs

de base pour favoriser l'accès à la qualification, à l'insertion, à la mobilité professionnelle et à la participation à la vie sociale et culturelle. L'évaluation de ce plan conduite en 2012 a préconisé plusieurs axes devant guider les travaux d'élaboration d'un nouveau plan régional.

Si, dans un contexte d'évolution législative, une nouvelle génération de plan n'avait pas pu aboutir en 2013, l'État et la Région ont alors renforcé leur implication sur le sujet et poursuivi la coordination des acteurs franciliens mobilisés dans la lutte contre l'illettrisme.

2. Un plan régional partagé et destiné à sécuriser les parcours des franciliennes et franciliens

2.1. Les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Lutte Contre l'Illettrisme (PRPLCI)

Les objectifs du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme visent à :

- Recenser, faire mieux connaître l'ensemble des actions menées par les différents partenaires, au niveau régional et au niveau départemental ;
- Articuler étroitement prévention et lutte contre l'illettrisme pour agir tout au long de la vie ;
- Mobiliser l'ensemble des services de l'État et de la Région Ile de France et identifier les crédits de droit commun qui peuvent être mobilisés, définir des orientations régionales ;
- Impulser un travail d'élaboration, de déclinaison et de mise en œuvre des actions dans les territoires franciliens.

Il est articulé autour de 4 orientations stratégiques, déclinées en axes d'intervention :

Orientation stratégique n°1 « Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire » :

- Prévenir l'illettrisme dans les environnements familiaux, péri scolaires et extrascolaires.
- Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité.

Orientation stratégique n°2 « Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion » :

- Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base
- Favoriser la cohérence d'intervention entre les acteurs œuvrant à la prise en charge des jeunes en difficulté avec les compétences de base.

Orientation stratégique n°3 « Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base » :

- Poursuivre et développer l'accès aux compétences de base des franciliens les moins qualifiés dans le cadre de la formation professionnelle.
- Mobiliser les acteurs relais pouvant accompagner les personnes en situation d'illettrisme vers l'offre de formation.
- Lutter contre l'illectronisme (fracture numérique) et conforter l'accès aux droits et aux services des franciliens en difficulté avec les savoirs de base

Orientation stratégique n°4 « Outiller les acteurs au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme ».

- Poursuivre et développer la sensibilisation, l'information et la formation sur l'illettrisme en direction des acteurs franciliens.
- Recenser les données statistiques et produire les outils de référencement des besoins et de l'offre de formation en Ile-de-France.
- Mobiliser les territoires pour agir localement.

2.2. La gouvernance du PRPLCI

La gouvernance du Plan Régional de Prévention et de Lutte Contre l'Illettrisme (PRPLCI) repose sur un pilotage porté par la Préfecture de la région d'Île-de-France et dans un partenariat étroit avec la Région Ile de France, les Rectorats et les partenaires sociaux réunis au sein du COPAREF Île-de-France.

Le plan co élaboré avec les partenaires a pour objectif de rendre lisibles les actions conduites par les services de l'Etat en région et par la Région Ile-de-France mais aussi d'assurer la coopération entre les services et au-delà avec tous les partenaires régionaux et sur les territoires franciliens. Le plan régional propose le déploiement d'actions permettant d'agir à tous les âges de la vie et dans tous les domaines de la vie sociale, professionnelle et culturelle.

Des comités départementaux opérationnels seront organisés pour développer la « territorialisation » du plan, en incluant entre autres, les bassins d'emploi. En effet, le parti pris méthodologique concernant sa mise en œuvre est de rechercher le niveau de proximité le plus grand. C'est pourquoi seront installés des comités départementaux dont le rôle est de décliner en projets opérationnels le cadre d'action régional en fonction des spécificités territoriales.

Présidés par le Préfet de département, regroupant l'ensemble des services de l'État et des collectivités concernées, ils définiront les actions à mettre en œuvre et en suivront la réalisation.

De plus, le comité technique de suivi, piloté et animé par la mission régionale prévention et lutte contre l'illettrisme en lien avec les représentants techniques de la Région référents et le centre de ressources Illettrisme et maîtrise de la langue préparera les travaux du comité d'orientation stratégique. Concrètement, il s'agira d'accompagner dans la concertation les travaux régionaux et d'appuyer la mise en œuvre du plan ; de contribuer à la mise à jour en continu de l'état des lieux des acteurs et des dispositifs ; de procéder au suivi et à l'évaluation du plan régional triennal ; de coordonner les actions d'information et de communication du plan.

2.3. Le contexte régional actuel de déploiement du futur Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (2017-2019)

2.3.1. Le Service Public Régional de l'Orientation

La loi du 5 mars 2014 ouvre la voie à un service public adapté à tous les publics en réunissant, dans le cadre de la coordination des Régions, l'ensemble des acteurs locaux de l'orientation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi. L'orientation des élèves et des étudiants reste de la seule responsabilité de l'Éducation nationale (CIO et SCUIO) tandis que le SPRO prend en charge tous les autres publics avec une mission de conseil en évolution professionnelle et de premier accueil des publics sortis sans qualification du système de formation initiale. Le SPRO doit permettre au bénéficiaire, tout au long de sa vie, d'analyser sa situation personnelle et professionnelle, d'être conseillé et accompagné dans la réalisation de son projet professionnel.

Les objectifs stratégiques du Service Public Francilien de l'Orientation définis par la délibération n° CR 33-15 du 10 juillet 2015 sont les suivants et participent des orientations incluses dans le (PRPLCI):

- Permettre aux personnes d'accéder à leur droit à l'information et à l'orientation et de l'exercer pleinement ;
- Prendre en compte les besoins économiques et les articuler avec les aspirations des personnes selon leur âge et leurs objectifs de formation et de qualification ;
- Démocratiser l'accès aux savoirs afin qu'aucun public ne reste à l'écart ;
- Contribuer à élever le niveau de formation et de qualification ;
- Réduire le nombre de personnes sans qualification reconnue ;

- Faciliter l'accès à l'emploi durable.

La loi définit une série d'obligations légales parmi lesquelles l'articulation du Service Public Francilien Régional de l'Orientation avec les réseaux de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience ainsi qu'avec les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel, actions également mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la Région, en lien avec les autorités académiques

Par ailleurs, la Région Île-de-France a compétence depuis la Loi du 5 mars 2014 sur la formation des travailleurs handicapés, et a fait en 2016 de l'emploi des personnes en situation de handicap la Grande cause régionale, dont les objectifs doivent se poursuivre tout au long de la mandature.

2.3.2. Le Comité Régional Emploi Formation Orientation Professionnelle (CREFOP)

Le CREFOP a été créé par la loi du 5 mars 2014. Reprenant les attributions de l'ex-CCREFP et du Comité régional de l'emploi (CRE), le CREFOP a pour mission générale d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi ainsi que la cohérence des programmes de formation et d'orientation dans la région. Il est également chargé des fonctions de diagnostic, d'études, de suivi et de l'évaluation des politiques régionales en lien avec le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP). Coprésidé par la Présidente de Région et le Préfet de Région, il réunit environ trois fois par an l'ensemble des acteurs concernés dans sa formation plénière.

Instance resserrée et stratégique réunissant les représentants de l'État, de la Région et des partenaires sociaux, le Bureau du CREFOP est chargé de la concertation entre l'État, la Région, et les partenaires sociaux. Les sujets notamment traités sont la désignation des opérateurs du Conseil en évolution professionnelle (CEP), la liste des formations éligibles au Compte personnel de formation (CPF) et au bénéfice de la taxe d'apprentissage, les modalités de répartition des fonds de la taxe d'apprentissage non affectée par les entreprises, mais également des grandes orientations des politiques publiques de l'emploi et de la formation : stratégie régionale de l'emploi, mise en place du SPRO.

Pour approfondir ses travaux avec les acteurs concernés, le Bureau a décidé la mise en place de cinq commissions, dont les missions sont cadrées par des feuilles de route accessibles sur le site du CREFOP. Un groupe de travail transversal sur les discriminations envers les jeunes issus de l'immigration dans l'accès à l'emploi s'est réuni cinq fois en 2015, à la demande et sous le pilotage de la CGPME, associant experts et acteurs en vue d'élaborer des préconisations transversales.

Parmi les objectifs du CREFOP, la sécurisation du parcours des jeunes, le renforcement de l'accès à l'apprentissage et le développement des formations centrées sur les compétences de base en lien avec les situations professionnelles sont ciblés.

2.3.3. La Stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation 2017-2021

Adoptée en séance du Conseil régional du 14 décembre 2016, cette nouvelle stratégie a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 ; elle est donc devenue exécutoire. La question de l'adaptation des compétences des Franciliens constitue un objectif majeur essentiel en faveur de l'emploi et de la croissance

De nombreuses actions menées par la Région ont été renforcées ces derniers mois notamment dans les domaines de l'orientation, l'apprentissage, de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, de la réussite des jeunes pour mieux répondre aux besoins des entreprises franciliennes... Elles doivent être déclinées au niveau des territoires et en particulier dans le cadre de la mise en place des 24 bassins d'emploi définis à l'échelle régionale en partenariat avec l'État et de nombreux autres partenaires. La question de l'illettrisme et de l'apprentissage de la langue

étant un enjeu fondamental pour permettre une insertion sociale et professionnelle durable, il deviendra essentiel de l'intégrer à la réflexion des bassins d'emploi afin de renforcer la sécurisation des parcours de formation des Franciliens et permettre au plus grand nombre d'accéder à l'emploi et aux formations qualifiantes. En effet, cela permettrait, au-delà d'une coordination des acteurs et d'une gouvernance, de mener des actions et expérimentations structurantes dans ce domaine, adaptées aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi.

3. Les actions de la Région inscrites dans la lutte contre l'illettrisme

3.1 Actions régionales dans le champ de la formation professionnelle continue

La loi du 5 mars 2014 a confié la responsabilité des formations visant à l'acquisition, par les demandeurs d'emploi et le public en insertion, du socle de compétences et de connaissances « CLÉA ». Ainsi, la Région Île-de-France a intégré les constats liés à la nécessité de renforcer les compétences de base des demandeurs d'emploi franciliens notamment dans les programmes de formation professionnelle tels qu'Avenir Jeunes, Pôle de projet professionnel, Espace de dynamique d'insertion, Écoles de la 2ème Chance, Compétences de base professionnelles et dans les missions du Centre de Ressources Illettrisme et Maîtrise de la Langue. Forte de ces ambitions, la Région a décidé de mobiliser une partie des crédits européens dont elle a la gestion au titre de son Programme Opérationnel Régional 2014 - 2020 afin de renforcer les capacités d'intervention de certains de ces dispositifs. La Région a développé des outils d'évaluation co-construits avec les acteurs de l'orientation et de la formation, tels que la « Carte de compétences » et ses supports d'évaluation, permettant de mesurer les besoins des bénéficiaires entrant dans les dispositifs régionaux et d'élaborer un parcours de formation, modulaire, en fonction des pré-requis nécessaires au projet professionnel et au développement des compétences de base. Les progrès sont mesurés régulièrement avec les bénéficiaires et un bilan final est réalisé avec le bénéficiaire de la formation et un plan d'action est mis en œuvre pour sécuriser le parcours d'accès à l'emploi.

Avec le déploiement du plan « 500 000 formations », la Région propose un programme « Compétences de base professionnelles » qui s'adresse aux Franciliens en situation d'illettrisme mais également à ceux maîtrisant peu ou pas la langue française en situation professionnelle.

Le Centre de Ressources porté par le GIP FCIP VERSAILLES inclut une double approche, illettrisme et maîtrise du français compétence professionnelle, afin de répondre aux besoins des Franciliens, des professionnels et des territoires. Il est en lien étroit avec la chargée de mission régionale « prévention et lutte contre l'illettrisme », rattachée auprès du préfet de Région. Installé dans les locaux de la Maison de l'Éducation du Val-d'Oise, le Centre de ressources propose des sites d'accueil des publics et des professionnels de l'orientation, la formation et l'emploi, en s'appuyant sur les ressources des Centres Académiques de Formation Continue (CAFOC) et des centres CANOPE (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) de l'Éducation nationale. La volonté de la Région vise à renforcer le positionnement du Centre de ressources comme un pôle francilien de ressources identifié, à la fois pour les professionnels de l'orientation, de l'emploi et de la formation, mais également pour les Franciliens. Ainsi le Centre de ressources illettrisme devient dès 2017, le centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue.

Enfin, par délibération CR n°210-16 du 17 novembre 2016, la Région a voté l'adoption du principe d'une convention d'objectifs et de moyens avec le GIP FCIP de Versailles afin d'adapter l'action du Centre de Ressources contre l'illettrisme aux nouvelles orientations régionales. Ainsi la convention fixe les objectifs et les engagements de chacune des parties dans le cadre de leur mise en œuvre.

Cette convention a été soumise au vote de la commission permanente du 8 mars 2017.

4 grands objectifs structurent les actions du centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue:

- Objectif général n° 1 : Mise à disposition d'outils d'information, de documentation et de

veille pour les thématiques « Illettrisme et maîtrise du français compétence professionnelle » à destination des professionnels de la formation, des entreprises et des prescripteurs.

- Objectif général n° 2 : Mise en œuvre d'actions (locales ou régionales) de sensibilisation et de professionnalisation à la lutte contre l'illettrisme, à la maîtrise du français, compétence professionnelle et en lien avec le déploiement du socle de compétences et de connaissances « CléA ».
- Objectif général n° 3 : La mise en œuvre d'actions de conseil, d'appui et d'expertise aux initiatives et actions territoriales, en lien avec les objectifs de développement de compétences de base et de maîtrise du français langue professionnelle.
- Objectif général n°4 : La déclinaison régionale de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme, en actions prévisionnelles dans le champ de la compétence emploi – formation. Le Centre de ressources sera alors en appui des actions portées par la Mission régionale illettrisme et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) au travers du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme. Cet objectif est corrélé aux objectifs 1, 2 et 3.

3.2. Actions régionales dans le champ de l'apprentissage

Concernant l'apprentissage, la Région a accompagné, depuis 2009, les équipes des Centres de Formation pour Apprentis dans le cadre d'un dispositif de professionnalisation et de projets « qualité », afin que ces dernières développent une approche pédagogique pragmatique à partir des besoins professionnels à court terme des jeunes, identifiés par eux-mêmes et leur entreprise.

Le travail de remédiation en direction des apprenti(e)s s'appuie sur les activités professionnelles réelles quotidiennes et/ou imminentes des apprenti(e)s et leur permet d'être plus opérationnels rapidement. Ils prennent ainsi conscience de l'intérêt des compétences de base en renforçant leur sentiment de confiance, d'utilité et de réussite dans leur entreprise. L'exécutif régional a rappelé la priorité de poursuivre cette démarche dans l'annexe XII-2 du rapport de juillet 2016 portant sur la mise en œuvre du plan d'action régional en faveur de l'apprentissage et notamment la nouvelle convention régionale pour les CFA d'Île-de-France, ainsi que dans le rapport CR 08-16 « La Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » voté en février 2016, dans lequel la Région décide de mobiliser tous les organismes qu'elle finance et d'accompagner les publics dans leur insertion (stages, contrats alternés...), à mieux préparer ces publics à la réalité professionnelle, notamment en les aidant à anticiper les besoins immédiats des entreprises et en renforçant leurs compétences de base, en situation professionnelle.

3.3. Actions régionales dans le champ de la lutte contre le décrochage

Depuis 2013, le nombre de jeunes en situation de décrochage oscille entre 26 000 et 33 000 selon les sources, sans évolution significative. La Région entend utiliser tous les leviers à sa disposition pour lutter efficacement contre le décrochage scolaire. C'est un enjeu majeur en termes d'insertion des jeunes Franciliens et de cohésion sociale. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale confie à la Région la coordination des actions de prise en charge de ces jeunes. Forte de cette nouvelle compétence, qui s'inscrit dans le prolongement de la mise en place, en 2011, des 56 Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), la Région renforcera le travail en commun de tous les acteurs d'un territoire, en particulier ceux relevant de l'Éducation nationale, des missions locales, et plus largement les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Un double objectif est poursuivi dans les actions visant la lutte contre le décrochage:

- Réduire le nombre de sorties de formation initiale scolaire en renforçant les actions de prévention.
- Améliorer le suivi et l'accompagnement des décrocheurs vers l'insertion professionnelle ou

le retour en formation dans le cadre des nouvelles compétences dévolues à la Région dans la coordination et la mise en œuvre des actions de prise en charge.

Ainsi, les actions autour du renforcement du tutorat, des mesures éducatives, la facilitation des retours en formation et l'insertion durable des décrocheurs s'inscrivent dans ces objectifs. La Région financera sur la base de la charte « Réussite pour tous » :

- des projets incluant une intervention dans les collèges franciliens pour préparer la transition collège / lycée et améliorer le travail sur l'orientation ;
- la rémunération de personnels de l'Éducation nationale dans le cadre des projets des établissements ;
- les projets visant à renforcer la maîtrise des fondamentaux.

En parallèle, le nouvel appel à projet « Phénix » s'adresse aux différents acteurs et partenaires, dont les PSAD, qui développent des stratégies innovantes de retour à l'école et/ou d'insertion des jeunes décrocheurs. De plus, l'accompagnement des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ni qualification sera rendu effectif par la prise de contact et de rendez-vous avec les jeunes décrocheurs, en s'appuyant sur une prestation de service. Aujourd'hui la situation est bloquée. La région a sollicité plusieurs fois l'État pour permettre au prestataire d'accéder aux listes des jeunes décrocheurs. La Région, gestionnaire du Fonds Social Européen au titre de son Programme Opérationnel Régional 2014 - 2020 a également décidé de dédier une partie de ces crédits à la prévention et à la lutte contre le décrochage scolaire. Plusieurs appels à projet publiés entre les années 2014 et 2020 ont et auront pour but de soutenir tant des actions préventives, curatives, de soutien à l'ingénierie destinées à l'adaptation des enseignements et des pédagogiques pour les publics fragilisés ou en difficultés.

De plus, en recentrant les missions des PSAD, conformément aux objectifs de la convention signée entre la Région, l'État et l'Association Régionale des Missions Locales (ARML), la Région entend optimiser avec ses partenaires la lutte contre le décrochage en Île-de-France.

Enfin, les structures permettant le retour à l'école (SRE) garantissent l'objectif du diplôme conformément au droit à un niveau minimum de qualification mais sont loin de répondre aux besoins notamment en fonction des territoires, et restent très insuffisantes dans la voie professionnelle, la plus durement touchée par le décrochage. Aussi la Région soutiendra l'action de ces structures (micro-lycée, lycée du soir...) qui font la preuve de leur efficacité. S'agissant des micro-lycées, l'objectif à terme est de créer un micro-lycée par département.

La Région développe des actions initiées par les lycées et les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire qui sont destinées à favoriser la maîtrise de la langue française et des savoirs de base. « Réussite pour tous », le soutien aux structures de retour à l'école, la remédiation pour des jeunes qui ont déjà décroché (projets « Phénix ») et l'accès aux dispositifs régionaux d'insertion professionnelle (Avenir Jeunes : Pôles de projet professionnel et Espaces de dynamique d'insertion, Ecoles de la 2ème chance) constituent des outils participant de la lutte contre le décrochage et du renforcement des compétences de base des jeunes. La volonté régionale de soutenir le développement des études du soir doit également contribuer à cet objectif. À travers son action en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées, la Région souhaite encourager le goût de la lecture, par des rencontres avec des auteurs (prix littéraire des lycéens) ou encore le soutien au concours de poésie (Poésie en liberté) laissant la place à l'échange et l'expression de tous.

3.4. Actions régionales dans le champ de l'Insertion par l'Activité Économique

Dans le cadre de l'accès des salariés de l'Insertion par l'Activité Économique à la formation, un

projet d'étude de faisabilité d'une plateforme de mutualisation des formations a été lancé dans le cadre du dispositif Expérimentation emploi de la Région. Le GRAFIE (Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Économique) a été missionné par la Direccte, la Région Île-de-France et UNIFORMATION afin de mener ce projet d'étude et d'expérimentation en faveur de l'emploi portant sur les dispositifs de formations mutualisées et territorialisées des salariés de l'IAE en Île-de-France. L'objectif de l'étude-expérimentation est donc d'accompagner la pérennisation des formations des salariés de l'IAE, notamment en appuyant les projets territoriaux de mutualisation existants, mais aussi en utilisant les autres leviers pouvant être mobilisés (branches professionnelles, offres de Pôle Emploi...). Cette étude permettra d'essaimer les pratiques efficaces et de travailler aux moyens d'augmenter leur impact en termes de nombre de personnes accompagnées.

De plus, le dispositif « Chantier Ecole » s'adresse aux jeunes et adultes en recherche d'emploi qui souhaitent acquérir ou retrouver des gestes professionnels et développer leurs compétences de base, par le biais d'une approche basée sur la pratique. Il organise la formation autour d'un support concret et « grandeur nature », d'intérêt collectif ou d'utilité sociale, dans des domaines d'activité variés.

Parallèlement, le dispositif « Passerelles entreprises » reconduit en 2017, est conçu, sur un territoire donné, pour favoriser la mise en relation entre les entreprises qui peinent à recruter des personnes correspondant à leurs besoins et les demandeurs d'emploi peu qualifiés qui ont des difficultés à accéder ou à s'inscrire dans un emploi durable, par le biais de formations adaptées professionnalisantes permettant une adaptation au poste de travail.

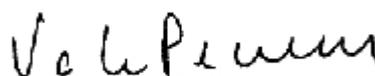
3.5. Actions régionales dans le champ de la formation interne pour les agents régionaux

Pour ses personnels, agents des lycées et agents du siège, la Région propose des formations de remise à niveau sur les savoirs de base. Ce dispositif, initié avec le Centre National pour la Formation du Personnel Territorial (CNFPT), répond à un des objectifs prioritaires du plan de formation régional et vise à soutenir les agents régionaux souhaitant maîtriser les connaissances indispensables pour exercer pleinement leurs missions ou envisager une évolution professionnelle. Les objectifs généraux de ces formations sont de permettre aux agents de connaître leur environnement professionnel et territorial, de mieux comprendre les écrits en lien avec leur poste de travail, de transmettre des informations écrites, de produire, à termes, des écrits et de communiquer à l'oral dans un contexte de travail.

Ainsi engagée dans la lutte contre l'illettrisme, la Région intègre dans ses orientations, objectifs et actions la nécessité de renforcer les compétences de base des Franciliens afin de sécuriser leur parcours d'accès à la formation qualifiante, l'emploi et de favoriser leur évolution professionnelle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXES AU RAPPORT

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PLAN

Schéma synthétique du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Île-de-France

Agir sur tous les fronts, tout au long de la vie

Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire		Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion		Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base			Outiller les acteurs au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme			Orientations stratégiques
Prévenir l'illettrisme dans les environnements familiaux, péri et extrascolaires	Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité	Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base	Favoriser la cohérence d'intervention entre les acteurs œuvrant à la prise en charge des jeunes en difficulté avec les compétences de base	Poursuivre et développer l'accès aux formations aux compétences de base des franciliens les moins qualifiés dans le cadre de la formation professionnelle	Mobiliser les acteurs relais pouvant accompagner les personnes en situation d'illettrisme vers l'offre de formation	Lutter contre l'illectronisme et conforter l'accès aux droits et aux services des franciliens en difficulté avec les savoirs de base	Poursuivre et développer la sensibilisation, l'information et la formation sur l'illettrisme des acteurs franciliens	Recenser les données statistiques et produire les outils de référencement des besoins et de l'offre de formation en Île-de-France	Mobiliser les territoires pour agir localement	Axes d'interventions
<i>Fiche Action 1 Développer une approche intégrée de la prévention de l'illettrisme au sein des actions éducatives, culturelles et sportives en direction des enfants et des adolescents</i>	<i>Fiche Action 4 Mise en œuvre des orientations issues de la refondation de l'école de la République</i>	<i>Fiche Action 7 Améliorer le traitement et le suivi des signalements des jeunes repérés en difficultés de lecture lors de la Journée Défense et Citoyenneté</i>	<i>Fiche Action 9 Identifier les structures et dispositifs de raccrochage permettant l'acquisition ou la ré acquisition des compétences de base</i>	<i>Fiche Action 12 Favoriser les parcours sécurisés des demandeurs d'emploi dans l'accès aux formations conventionnées sur les compétences de base</i>	<i>Fiche Action 15 Intégrer la problématique d'illettrisme dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle</i>		<i>Fiche Action 18 Sensibiliser et professionnaliser les acteurs franciliens sur l'illettrisme et la maîtrise de la langue</i>	<i>Fiche Action 20 Reconduire une extension régionale de l'enquête Information et Vie Quotidienne</i>	<i>Fiche Action 22 Organiser une gouvernance sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme à l'échelle des départements franciliens</i>	23 Fiches actions
<i>Fiche Action 2 Accompagner les actions favorisant le goût de la lecture notamment en direction des enfants et des jeunes les plus éloignés des livres ou faibles lecteurs</i>	<i>Fiche action 5 Plan académique de la maîtrise de la langue et de la prévention de l'illettrisme</i>	<i>Fiche Action 8 Sensibiliser et informer les acteurs relais de proximité jeunes sur la problématique de l'illettrisme</i>	<i>Fiche Action 10 Prendre en compte la nécessité de consolider les compétences de base des élèves de l'enseignement professionnel, agricole et des apprentis de bas niveaux de qualification</i>	<i>Fiche Action 13 Développer l'accès à la formation aux compétences de base des salariés des secteurs privé et public</i>	<i>Fiche Action 16 Accompagner les acteurs et espaces de coordinations locaux dans l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme</i>	<i>Fiche Action 17 Se mobiliser contre l'illettrisme pour l'accès de tous au numérique</i>	<i>Fiche Action 19 Pérenniser et développer les journées d'action contre l'illettrisme en Île-de-France</i>	<i>Fiche Action 21 Recenser l'offre de formation et les pratiques contribuant à faire reculer l'illettrisme en Île-de-France</i>	<i>Fiche Action 23 Inscrire la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans les orientations stratégiques des politiques publiques locales</i>	
<i>Fiche Action 3 Soutenir la participation des parents, notamment ceux rencontrant des difficultés avec les savoirs de base, dans les actions éducatives en direction de leurs enfants</i>	<i>Fiche action 6 Formation des équipes éducatives sur la problématique de l'illettrisme</i>		<i>Fiche Action 11 Soutenir le développement d'actions innovantes dans les territoires visant à faire reculer l'illettrisme chez les jeunes</i>	<i>Fiche Action 14 Développer l'accès aux compétences de base des personnes sous-main de justice</i>						

**PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE
L'ILLETTRISME 2017-2019**



« Prévenir et lutter contre l'illettrisme en Île-de-France »



Plan régional d'actions 2017/2019



logo du
COPAREF



Avant-propos

Déclarée « Grande cause nationale » en 2013 par le Premier ministre, la lutte contre l'illettrisme constitue une priorité d'action en Île-de-France où plus de 300 000 Franciliens âgés de 18 à 65 ans sont concernés. Être en situation d'illettrisme, c'est ne pas disposer, à l'âge adulte et après avoir été scolarisé, d'une maîtrise suffisante des compétences et savoirs de base pour être autonome dans les actes courants de la vie quotidienne. Les conséquences de l'illettrisme impactent donc la vie des personnes concernées dans leur insertion sociale et professionnelle, dans leur mobilité ou encore l'exercice de leur citoyenneté. Face à ce constat, **c'est l'action collective des pouvoirs publics et de la société civile** qui doit conduire à développer les solutions permettant à tous de profiter de la société du savoir et de la connaissance et de pouvoir s'adapter aux mutations économiques et technologiques en cours. Notre région va connaître des transformations d'une ampleur conséquente dans les prochaines décennies en matière d'aménagement, de transports, d'emplois..., il est donc crucial que l'ensemble des Franciliens en tirent tous les bénéfices, ce qui nécessite pour certains d'acquérir la maîtrise d'un socle fonctionnel des compétences utiles pour la vie courante.

En Île-de-France, un premier plan régional avait été signé en 2008 par l'État et la Région. Il s'inscrivait dans une logique d'optimisation, de mise en cohérence et de complémentarité des ressources et des initiatives des différents acteurs. Il fixait comme priorité la maîtrise des savoirs de base pour favoriser l'accès à la qualification, à l'insertion, à la mobilité professionnelle et à la participation à la vie sociale et culturelle. L'évaluation de ce plan conduite en 2012 a préconisé plusieurs axes devant guider les travaux d'élaboration d'un nouveau plan régional. Si, dans un contexte d'évolution législative, une nouvelle génération de plan n'avait pas pu aboutir en 2013, l'État et la Région sous l'impulsion de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ont alors renforcé leur implication sur le sujet et poursuivi la coordination des acteurs franciliens mobilisés dans la lutte contre l'illettrisme.

Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour assurer une gouvernance régionale concernant la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans le prolongement des orientations à cinq ans fixées en décembre 2013 par les ministères, les partenaires sociaux et les régions réunis au sein du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Cette gouvernance repose sur un pilotage porté par la Préfecture de région d'Île-de-France et s'inscrit dans un partenariat étroit avec les Rectorats, la Région Île-de-France et les partenaires sociaux. Ce nouveau plan régional s'appuie sur les recommandations antérieures : à savoir une meilleure articulation des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme et une meilleure prise en compte des spécificités des départements franciliens pour adapter les actions à la réalité des territoires et de leurs populations. De plus, ces nouvelles orientations tiennent compte des nouveaux défis auxquels notre société est confrontée. En effet, la révolution numérique enclenchée depuis plusieurs années conduit à un développement accéléré de la dématérialisation des démarches, des services en ligne plus nombreux, des évolutions majeures des organisations de travail, un accès décuplé aux données et à l'information. Tout ceci révèle encore davantage les difficultés rencontrées par les personnes en situation d'illettrisme qui peuvent être exclues de ces avancées car ne maîtrisant pas les compétences de bases utiles à l'utilisation des

nouvelles technologies. C'est pourquoi, les contributeurs franciliens ont souhaité intégrer dans ce plan régional des axes de travail pour remédier à ces difficultés.

D'une durée de 3 ans, le plan régional (2017/2019) visera la mise en œuvre des 23 fiches-actions définies dans le cadre de la concertation conduite en 2016 par la mission régionale prévention et lutte contre l'illettrisme de la préfecture de région d'Île-de-France. Sous l'égide d'un comité d'orientation stratégique régional co-piloté par l'État et la Région Île-de-France, il fera l'objet d'une évaluation annuelle permettant de s'adapter aux évolutions législatives et réglementaires à venir. Il s'agira aussi de pouvoir intégrer de nouvelles actions pouvant concourir à faire reculer durablement l'illettrisme dans notre région.

Le document présenté est structuré en deux parties :

- La première contextualise le phénomène de l'illettrisme, présente le champ de compétences des institutions qui l'encadrent ainsi que le processus de mise en œuvre de ce nouveau plan.*
- La deuxième partie énonce les quatre orientations stratégiques déclinées en fiches-actions prioritaires pour mieux faire apparaître la logique de complémentarité du plan avec les autres interventions publiques et initiatives privées et ainsi rendre visible sa plus-value.*

Signataires :

Préfet de Paris, préfet de la région d'Île-de-France

**Valérie Péresse
Présidente de la Région d'Île-de-France**

**Gilles Pécout
Recteur de la région académique
d'Île-de-France, recteur de
l'académie de Paris**

**Béatrice Gille
Rectrice de l'académie de Créteil**

**Daniel Filâtre
Recteur de l'académie de Versailles**

**Patrick Frange et Vincent Pigache
Présidents du COPAREF d'Île-de-France**

Sommaire

1^{ère} PARTIE : LE SCHÉMA DIRECTEUR DU PLAN RÉGIONAL.....	page 6
A) Le contexte d'élaboration du plan régional 2017-2020.....	page 7
1. Les raisons d'élaboration d'un plan régional	
2. La méthode d'élaboration du plan régional	
B) La question de l'illettrisme : un champ de compétences partagé.....	page 10
1. Rappel des définitions	
2. Le cadre institutionnel de la lutte contre l'illettrisme	
3. Le cadre d'intervention de l'État	
4. Le cadre d'intervention du Conseil régional d'Île-de-France	
5. Le rôle des partenaires sociaux	
C) Lutte contre l'illettrisme et « apprentissage de la langue française » dans le cadre de la formation professionnelle : des actions articulées en Île-de-France.....	page 27
D) Le plan et son articulation avec les autres dispositifs contractuels.....	page 28
E) La gouvernance du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.....	page 29
2^{ème} PARTIE : LE CONTENU DU PLAN	page 31
A) Le schéma général du plan : agir sur tous les fronts tout au long de la vie.....	page 32
B) Orientation stratégique 1 : « Prévenir l'illettrisme dès la toute-petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ».....	page 34
1. Tableau récapitulatif de l'orientation 1	
2. Axe 1 : « Prévenir l'illettrisme de la toute petite enfance à la fin de la scolarité obligatoire dans les environnements familiaux, péri et extra scolaires »	
3. Axe 2 : « Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité »	
C) Orientation stratégique 2 : « Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion».....	page 43
1. Tableau récapitulatif de l'orientation 2	
2. Axe 1 : «Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base à la fin de la scolarité obligatoire »	
3. Axe 2 : «Favoriser la cohérence d'intervention entre les acteurs œuvrant à la prise en charge des jeunes en difficulté avec les compétences de base »	

D) Orientation stratégique 3 : « Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens concernés ».....page 55

1. Tableau récapitulatif de l'orientation 3
2. Axe 1 : « Poursuivre l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens les moins qualifiés dans le cadre de la formation professionnelle »
3. Axe 2 : « Mobiliser les acteurs relais pouvant accompagner les personnes en situation d'illettrisme vers l'offre de formation »
4. Axe 3 : « Lutter contre l'illectronisme et conforter l'accès aux droits et aux services des Franciliens en difficulté avec les savoirs de base »

E) Orientation stratégique 4 : « Outiller les acteurs franciliens au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme ».....page 66

1. Tableau récapitulatif de l'orientation 4
2. Axe 1 : « Poursuivre la sensibilisation à l'illettrisme des acteurs franciliens »
3. Axe 2 : « Recenser l'offre de formation et les pratiques contribuant à faire reculer l'illettrisme en Île-de-France »
4. Axe 3 : « Mobiliser les territoires pour agir localement »

F) Fiches contributeurs du planpage 75

ANNEXES :page 87

1ère PARTIE

LE SCHÉMA DIRECTEUR DU PLAN RÉGIONAL

A) Le contexte d'élaboration du plan régional

1. Les raisons d'élaboration d'un plan régional

Depuis l'apparition du terme « illettrisme », néologisme inventé au début des années 1980 par le Père Wresinski fondateur d'ATD Quart-monde, le recul de ce phénomène est un fait avéré dans notre pays. Pour autant, parce que cette situation est trop souvent perçue comme synonyme d'échec, ce mot suscite la réaction, parfois l'indignation et demeure tabou. Un des premiers enjeux de la lutte contre l'illettrisme est donc de faire reconnaître la nécessité d'organiser l'action collective pour enrayer ce problème pour lequel tout le monde peut agir. C'est dans cette logique que la mise en lumière à l'échelle régionale des contributions de tous les acteurs semble essentielle pour continuer d'avancer collectivement.

Le premier plan francilien de lutte contre l'illettrisme avait été conclu en 2008 pour une durée de 3 ans entre l'État et la Région Île-de-France. Il avait permis de rendre lisible la lutte contre l'illettrisme en région, de valoriser les actions prenant en compte l'illettrisme des Franciliens et de renforcer plusieurs chantiers rendus prioritaires par la crise économique de 2008.

Depuis, le cadre d'intervention de la lutte contre l'illettrisme a évolué. L'identification des besoins a été réactualisée, le cadre législatif et institutionnel a été conforté avec la définition d'orientations stratégiques partagées par l'État, les conseils régionaux et les partenaires sociaux fin 2013, la convention constitutive de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a été renouvelée jusqu'en 2018, les partenariats régionaux et nationaux se sont développés. De ce fait, la nécessité d'impulser une action coordonnée de lutte contre l'illettrisme sur la région Île-de-France demeure d'actualité.

Faire reculer durablement l'illettrisme en Île-de-France nécessite une action collective et articulée permettant à chaque intervenant d'agir dans son champ de compétence. Cela nécessite d'agencer les moyens mobilisés et d'organiser l'action par priorité d'intervention. Les objectifs du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme visent à :

- recenser, faire mieux connaître l'ensemble des actions menées par les différents partenaires, au niveau régional et au niveau départemental ;
- articuler étroitement prévention et lutte contre l'illettrisme pour agir tout au long de la vie ;
- mobiliser l'ensemble des services de l'État et de la Région d'Île-de-France et identifier les crédits de droit commun qui peuvent être mobilisés, définir des orientations régionales ;
- impulser un travail d'élaboration de déclinaison et de mise en œuvre des actions dans les départements franciliens.

Si l'illettrisme recule, les besoins demeurent importants notamment en Île-de-France. L'extension régionale de l'enquête Information et Vie Quotidienne conduite par l'INSEE avec l'appui de l'ANLCI en 2011/2012 a permis de disposer de données actualisées en Île-de-France. **On compte ainsi 322 000 Franciliens en situation d'illettrisme soit 5 % de la population francilienne âgée de 16 à 65 ans.** Cette enquête précise les spécificités régionales de ce phénomène. Elle indique que **plus d'un million des Franciliens âgés de 16 à 65 ans, soit 13 %, rencontrent des difficultés importantes dans les trois domaines fondamentaux de l'écrit** : la lecture, l'écriture de mots et la compréhension d'un texte simple.

Focus sur l'extension régionale IVQ 2011/2012 :

Les difficultés face à l'écrit augmentent avec l'âge : 22 % des personnes âgées de 50 à 65 ans rencontrent des difficultés importantes, cela concerne 13% des 40/49 ans et 8% des Franciliens de moins de 40 ans. Ceci peut s'expliquer par la durée du temps écoulé depuis la sortie de la formation initiale mais aussi la faible pratique d'activités mobilisant les compétences de base. De plus, les plus jeunes générations bénéficient d'un allongement du temps de scolarisation.

En Île-de-France, **les femmes sont tout autant concernées par les difficultés face à l'écrit que les hommes** (14 % contre 13 %), contrairement aux autres régions métropolitaines.

Les difficultés face à l'écrit concernent plus d'un travailleur francilien sur dix et un chômeur de la région sur sept. Ces difficultés peuvent être un frein à leur évolution professionnelle et à l'éventuelle transformation de leur poste de travail. Elles peuvent constituer un handicap pour obtenir un emploi ou un stage. Elles sont également un frein dans les démarches de recherche d'emploi elles-mêmes où l'écrit est très présent : annonces à lire, dossiers d'inscriptions, CV...

En Île-de-France, **les personnes disposant des revenus les plus faibles** (moins de 935 euros mensuels par unité de consommation) **ont souvent un niveau insuffisant à l'écrit** : 33 % d'entre elles connaissent des difficultés importantes. Cette situation ne concerne que 3 % des Franciliens les plus aisés (plus de 1 858 euros mensuels par unité de consommation). En région francilienne, 34% des adultes qui perçoivent le RSA rencontrent des difficultés importantes face à l'écrit.

La scolarité est un facteur déterminant. Sans surprise, plus le niveau d'étude augmente, moins la proportion d'adultes en difficulté importante est élevée. **Ainsi, 71 % des Franciliens sans diplôme et n'ayant pas dépassé l'école primaire ont des difficultés importantes à l'écrit.** Cette part n'est plus que de 37 % parmi ceux qui ont le certificat d'études ou n'ont pas de diplôme, mais qui ont néanmoins commencé une scolarité dans le secondaire. Cependant, 16 % des Franciliens ayant des difficultés importantes face à l'écrit ont au moins le baccalauréat, contre 9 % en province.

2. La méthode d'élaboration du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

La prévention et la lutte contre l'illettrisme mobilisent à chaque stade ou situation du parcours de vie, les institutions et opérateurs publics qui conjuguent leurs efforts pour enrayer les difficultés générées et faciliter l'autonomie des personnes. C'est pour tenir compte de cette réalité que l'ANLCI propose la mise en place de plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui valorisent la part qui revient à chacun dans cette politique partagée. Cette méthode permet de recenser les moyens mobilisés à l'échelle régionale pour faire reculer l'illettrisme.

L'objet du plan est de :

- favoriser les articulations entre l'ensemble des parties prenantes pour rendre plus fluide les interventions,
- développer des actions complémentaires qui renforcent l'opérationnalité des différentes mesures, programmes, plans, etc.,
- fournir des indicateurs d'observation et de suivis qui permettront de piloter au mieux l'action publique.

C'est pourquoi la méthodologie d'élaboration du plan qui a été privilégiée s'est voulue mobilisatrice et participative.

Elle s'est déroulée sur deux niveaux.

Un niveau régional pour faire intégrer la problématique de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme dans les priorités d'intervention des décideurs et têtes de réseaux franciliens, pour définir les axes d'intervention de l'État dans une logique transversale et interministérielle.

Trois commissions régionales thématiques ont été organisées et animées par la mission régionale prévention et lutte contre l'illettrisme.

- Le 17 juin : commission « prévention de l'illettrisme »
- Le 11 octobre : commission « maîtrise des compétences clés des jeunes Franciliens »
- Le 21 octobre : commission « accès à la formation aux compétences de base des Franciliens en situation d'illettrisme »

Un niveau départemental pour sensibiliser et mobiliser les acteurs de terrain à la problématique de l'illettrisme et identifier les solutions locales existantes ou à développer.

Deux départements franciliens ont organisé une journée de concertation :

- le 6 octobre à la Préfecture des Yvelines,
- le 3 novembre à la Préfecture de Paris

Réunissant des acteurs d'horizons divers (services départementaux de l'État, représentants des collectivités locales, acteurs associatifs, structures d'insertion, organisme de formation, services sociaux, acteurs culturels...), ces rencontres ont permis :

- ➔ d'informer sur la problématique de l'illettrisme, ses causes et conséquences pour les personnes concernées
- ➔ de valoriser et faire connaître les actions conduites sur les départements qui contribuent à faire reculer l'illettrisme
- ➔ de faire de rencontrer les différents acteurs agissant en ce sens afin de favoriser les complémentarités et partenariats au niveau local
- ➔ d'identifier les actions prioritaires sur le département et de contribuer au plan régional par des préconisations d'intervention

Ces temps étaient l'occasion d'approfondir les axes stratégiques du plan régional en ciblant les actions de prévention de l'illettrisme, favorisant la maîtrise des compétences clés des jeunes Franciliens, l'accès aux formations pour les adultes et l'outillage et la professionnalisation des acteurs sur le sujet.

Un séminaire régional de correspondants « illettrisme » au sein des services de l'État et des entretiens individuels avec les pilotes sont venus compléter ce dispositif de concertation.

Au total, ce sont plus de 200 personnes qui ont été mobilisées¹.

Conduite par la mission régionale prévention et lutte contre l'illettrisme positionnée auprès du Préfet de région d'Île-de-France, la rédaction du plan a été réalisée en collaboration avec les partenaires et signataires.

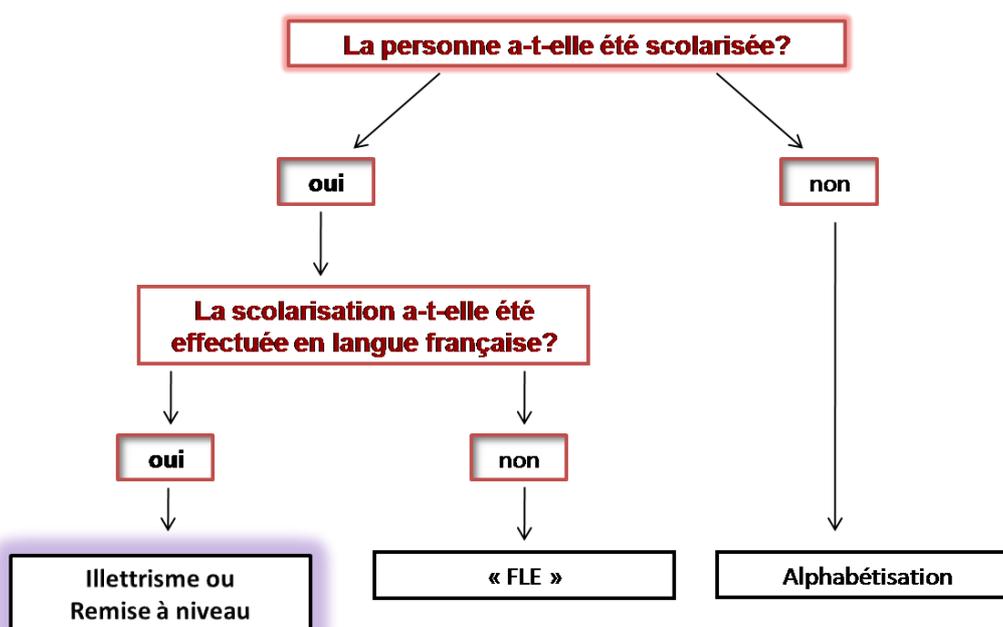
¹ Cf liste des participants en annexe

B) La question de l'illettrisme : un champ de compétence partagé

1. Rappel des définitions

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc. Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas, ou peu, sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. » **Définition de l'illettrisme (ANLCI - cadre national de référence 2003)**

Pour en finir avec les confusions face à des difficultés rencontrées dans les savoirs de base...



L'illettrisme doit donc être distingué de situations différentes mais souvent confondues par le grand public.

- **L'analphabétisme** : On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.
- **Le Français Langue Étrangère (FLE)** : Le Français Langue Étrangère (FLE) s'adresse aux personnes dont le français n'est pas la langue maternelle et qui doivent donc l'apprendre et se l'approprier.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes. En résumé, l'illettrisme est susceptible de toucher toute personne ayant été scolarisée mais qui n'a pas acquis au cours de celle-ci une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Concernant ces besoins de « ré-apprentissage », différentes notions sont utilisées ; « savoirs de base », « compétences de base », « compétences clés, notamment par les professionnels du champ de la formation. Le

tableau ci-après propose une synthèse de ces notions pour une meilleure compréhension des objectifs visés dans les fiches actions du présent plan régional.



Source : Guide pratique « prendre en compte la réalité de l'illettrisme dans les pratiques professionnelles des Cap Emploi » – Défi Métiers - 2013

Focus sur les 4 degrés de compétences défini par l'ANLCI :

L'ANLCI a défini quatre degrés de compétences pour faciliter ce repérage dans la maîtrise des compétences de base.

Degré 1 Les repères structurants :

Ce sont les compétences permettant de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 Compétences fonctionnelles pour la vie courante :

Ce sont les compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc.

Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Degré 3 Compétences facilitant l'action dans des situations variées :

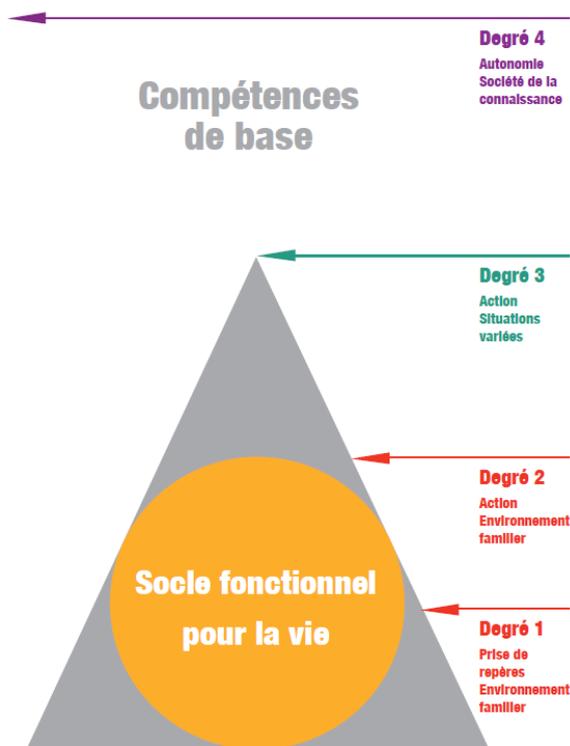
Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques, etc. Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...).

Le degré 3 est proche du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance :

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire.

Le degré 4 est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).



Les situations d'illettrisme sont diversifiées. Pour certaines personnes, seules la lecture et l'écriture posent problème, parfois l'écriture seulement. Pour d'autres, c'est l'ensemble des compétences de base ou certaines d'entre elles qui sont en jeu. Une personne peut faire preuve de degrés de compétence variables selon les domaines : par exemple degré 1 en lecture, mais degré 3 en expression orale et degré 2 en calcul...

Les objectifs des apprentissages sont différents et portent sur des champs de savoirs à géométrie variable selon les personnes. Les parcours de formation doivent donc être nécessairement personnalisés. C'est pour cette raison que les actions de formation relevant de la lutte contre l'illettrisme se situent dans un cursus large. L'ANLCI considère que les personnes sont sorties de l'illettrisme lorsqu'elles maîtrisent les compétences des degrés 1 et 2 constitutives du socle fonctionnel.

Focus sur le cadre européen des compétences clés

En 2000, le Conseil européen de Lisbonne préconise que pour s'adapter à la mondialisation, l'Europe doit favoriser une société de la connaissance pour tous. Une recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Europe a été adoptée le 18 décembre 2006 définissant huit « compétences clés » alors identifiées :

- la communication dans la langue maternelle ;
- la communication en langues étrangères ;
- la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et en technologies ;
- la compétence numérique ;
- apprendre à apprendre ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'esprit d'initiative et d'entreprise ;
- la sensibilité et l'expression culturelle.

La recommandation précise que ces compétences clés « *constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Elles sont particulièrement nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi. (Elles) sont essentielles dans une société fondée sur la connaissance et garantissent davantage de souplesse de la main d'œuvre. La flexibilité de celle-ci lui permet de s'adapter plus rapidement à l'évolution constante du monde caractérisé par une plus grande interconnexion. Elles constituent également un facteur essentiel d'innovation, de*

productivité et de compétitivité, et contribuent à la motivation et à la satisfaction des travailleurs, ainsi qu'à la qualité du travail. »

2. Le cadre institutionnel de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme

a) Le cadre législatif de la lutte contre l'illettrisme

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions constitue le texte fondateur de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme. Le cadre juridique de la lutte contre l'illettrisme est alors précisé par les articles 24 et 149 de la loi.

Article L. 121-2 du Code de l'éducation : *« La lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme dans leurs domaines d'actions respectifs. »*

Différents textes législatifs complétés par des textes réglementaires ou des accords précisent ce cadre :

- La Loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ;
- La loi du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- La circulaire DGEFP du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle ;
- L'Accord national interprofessionnel (ANI) de janvier 2009 et loi du 24 novembre 2009 relatifs à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- L'Accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013 relatif à la formation professionnelle
- La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle qui institue un « *socle commun de connaissances et de compétences professionnelles* » et qui précise le nouveau champ d'intervention des conseils régionaux : « *En application de l'article L. 121-2 du code de l'éducation, la région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret* »
- Le décret du 13 février 2015 est venu définir le nouveau « *socle de connaissances et de compétences professionnelles* »
- La loi du 21 juillet 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours qui précise que les actions d'évaluation et de formation permettant l'accès au socle de connaissances et de compétences sont identifiées parmi les formations que l'employeur peut proposer à ses salariés.

Plus récemment, la loi « égalité et citoyenneté » adoptée par l'Assemblée nationale le 22 décembre 2016 prévoit dans son article 157 la modification du code du travail suivante « *Les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage et de l'amélioration de la maîtrise de la langue française ainsi que des compétences numériques font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie. Tous les services*

publics, les collectivités territoriales et leurs groupements, les entreprises et leurs institutions sociales, les associations et les organisations syndicales et professionnelles concourent à l'élaboration et la mise en œuvre de ces actions dans leurs domaines d'action respectifs. »

Focus sur le socle de connaissances et de compétences professionnelles – certificat CléA :

La notion de socle de connaissances et de compétences professionnelle a fait son apparition dans l'ANI du 5 octobre 2009. Mais c'est à l'issue de la signature de l'ANI du 14 décembre 2013 suivie de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle que les partenaires sociaux ont précisé le contenu de ce socle. Pour la première fois en France, les partenaires sociaux, réunis au sein du Comité paritaire national pour l'emploi et la formation (COPANEF) ont élaboré un référentiel de certification interbranche et interprofessionnelle.

Reprenant les travaux des partenaires sociaux, le Ministre du Travail, François Rebsamen, a publié un décret le 13 février 2015 venu définir ce socle « *constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. Ce socle doit être apprécié dans un contexte professionnel. Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de l'individu.* »

Le décret reprend les **sept modules établis par les partenaires sociaux** :

- la communication en français ;
- l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
- l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- l'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
- l'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
- la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- la maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales

Baptisé « certificat CléA » par le COPANEF, la certification socle s'adresse à un public salarié ou demandeur d'emploi pas ou peu qualifiés. Le certificat CléA peut être obtenu via tous les dispositifs de la formation professionnelle (plan de formation, dispositifs conventionnés, compte personnel de formation...). Les salariés peuvent accéder à des actions de formation visant l'obtention du certificat CléA sur leur temps de travail sans l'accord de l'employeur, sauf pour le choix des dates où s'effectueront les actions d'évaluation ou de formation. Le parcours d'obtention du certificat CléA implique une évaluation initiale qui permet de recenser les connaissances et les compétences déjà maîtrisées et à l'issue d'une formation si nécessaire, l'évaluation finale portera sur les domaines restants à maîtriser. Comme pour toute certification, les personnes disposent d'un délai de 5 ans pour valider la maîtrise des 7 domaines de compétences.

Le certificat CléA répond notamment à une attente des partenaires impliqués dans la formation des personnes confrontées à l'illettrisme ; ils ont, en effet, longtemps exprimé le souhait de disposer d'une certification valorisant les compétences de base maîtrisées par les personnes à l'issue de leur parcours de formation de base. En 2009, l'ANLCI et ses partenaires avaient produit un Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP) qui visait à outiller les acteurs de la formation dans l'élaboration d'une offre de formation professionnelle « sur-mesure » et adaptée aux pratiques et situations de travail.

Une « table des correspondances » entre le RCCSP et le référentiel du certificat CléA a été élaborée par l'ANLCI, appuyée par un prestataire ; elle permet de démontrer que de nombreux descripteurs du certificat CléA coïncident avec une « sortie de l'illettrisme » (fin du degré 2), tandis que d'autres attestent de connaissances, d'aptitudes et de comportements maîtrisés à l'issue du degré 3, degré à atteindre pour éviter « l'illettrisme de retour » (degré 3).

Ceci démontre que l'obtention du certificat CléA par des personnes sortant de l'illettrisme est envisageable au regard de conditions de formation à la hauteur des besoins (nombre d'heures, accueil et accompagnement spécifique...). Mais, il n'en reste pas moins essentiel, dans la lutte contre l'illettrisme, de concentrer les efforts

sur la maîtrise des compétences de base en amont de tout parcours de qualification ou de certification, le certificat CléA n'étant qu'une des possibilités offertes parmi d'autres.

b) Le cadre législatif de la prévention de l'illettrisme

Concernant la prévention de l'illettrisme, le cadre juridique concerne en premier lieu le domaine de l'éducation. Il a connu un certain nombre de modifications depuis 2013 et **l'adoption de la loi relative à la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.**

Focus sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

L'article 13 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République inscrit un nouvel article L. 122-1-1 du code de l'éducation :

« La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté. Les éléments de ce socle commun et les modalités de son acquisition progressive sont fixés par décret, après avis du Conseil supérieur des programmes ».

Le décret n°2015-372 du 31 mars 2015 précise que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture *« couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. »* Il remplace le socle commun de connaissances et de compétences défini en 2005 et il rentre en application à partir de la rentrée scolaire 2016. Le diplôme national du brevet en atteste de la maîtrise.

Il est constitué de 5 domaines ainsi définis :

Domaine 1 : « les langages pour penser et communiquer »: ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;

Domaine 2 : « les méthodes et outils pour apprendre »: ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;

Domaine 3 : « la formation de la personne et du citoyen » : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;

Domaine 4 : « les systèmes naturels et les systèmes techniques » : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;

Domaine 5 : « les représentations du monde et l'activité humaine »: ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain.

La circulaire n°2013-179 du 12 novembre 2013 de la Ministre déléguée à la Réussite éducative intitulée « *Prévenir l'illettrisme* » inscrit les orientations suivantes afin de poursuivre l'action de l'Éducation nationale dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme :

- la sensibilisation et l'information des équipes éducatives sur la problématique de l'illettrisme
- la constitution d'un réseau de correspondants académiques « prévention de l'illettrisme » désignés par les recteurs d'académies. Au plan départemental, la personne chargée de la « maîtrise de la langue » est aussi référent sur la « prévention de l'illettrisme », pour garantir une meilleure synergie de l'action conduite au service des élèves.
- Le déploiement des « actions éducatives familiales » visant à renforcer le lien école/famille
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs de la réussite éducative notamment les associations du champ de l'éducation populaire complémentaire de l'enseignement public.

FOCUS SUR : « LE CADRE NATIONAL DE PRINCIPES ET D' ACTIONS DE LA PREVENTION DE L'ILLETTRISME »

Signé le 21 janvier 2014 par la Ministre déléguée chargée de la réussite éducative, l'ANLCI ainsi que de nombreux acteurs nationaux impliqués dans la prévention de l'illettrisme, ce cadre national vise à définir des objectifs communs et à garantir la cohérence et l'efficacité de l'action sur ce champ.

PRINCIPES GENERAUX

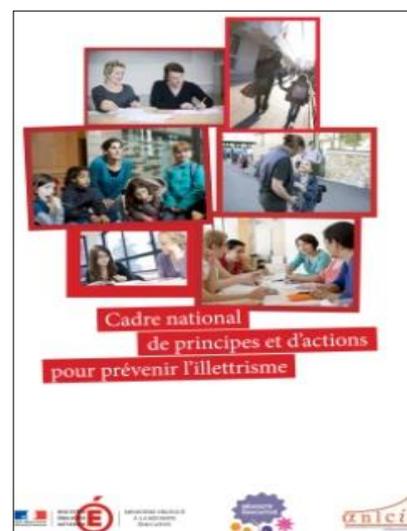
- La contribution à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- La relation étroite et explicite des projets avec la langue française, l'écrit, la littérature, l'éducation artistique et culturelle et la culture scientifique et technique.
- Le respect des choix individuels et des parcours de chacun.
- Le développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables.
- L'égalité réelle des droits.
- En cohérence avec la charte de la laïcité à l'École, les projets devront faire explicitement mention du caractère laïque des actions.

Objectifs des actions partenariales de prévention de l'illettrisme

Le premier objectif est d'inscrire la prévention de l'illettrisme dans le vaste champ de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Les acquisitions réalisées dans la petite enfance et aux premières années des apprentissages sont essentielles et fondatrices, elles participent à la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cependant, des fragilités peuvent apparaître et se développer tout au long de la scolarité obligatoire et même au-delà ; des réponses doivent donc y être apportées à tout moment du parcours d'un individu, dès la petite enfance, à l'école, au collège puis au lycée, et durant l'âge adulte. Une attention particulière doit être apportée aux moments où s'opèrent des transitions et/ou des passages : entrée à l'école maternelle, entrée en élémentaire, entrée en sixième, entrée en lycée professionnel ou en apprentissage, sorties du système scolaire sans qualification.

Le deuxième objectif est de proposer des actions concourant à la prévention de l'illettrisme dans tous les espaces – sociaux, culturels, éducatifs, familiaux, citoyens – et tous les territoires où les personnes vivent et se rencontrent.

Le troisième objectif est que les actions de lutte contre l'illettrisme permettent à des adultes de plus en plus nombreux d'avoir accès aux savoirs de base, et contribuent à la prévention de l'illettrisme, par ricochet ou par effet indirect. L'entrée à l'école des enfants de parents en situation d'illettrisme constitue souvent un puissant levier de motivation, qui peut conduire ces parents à renouer avec les savoirs de base. L'accent doit donc être mis sur les actions aux effets multiples qui s'appuient sur les liens existants entre les actions de formation aux savoirs de base pour les adultes et les actions éducatives pour les enfants. L'Éducation nationale et les acteurs de la communauté éducative jouent un rôle majeur en la matière.



3. Le cadre d'intervention de l'État

La lutte contre l'illettrisme a été déclarée « Grande Cause nationale » en 2013 par le Premier ministre. Cela a traduit « *la volonté du Gouvernement que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle et pour participer pleinement à la vie démocratique* » (extrait du communiqué de presse du Premier ministre du 1^{er} Mars 2013). Porté par un collectif de 67 organisations coordonné par l'ANLCI, la candidature au label « Grande Cause nationale » a permis de renforcer la dynamique de mobilisation des acteurs publics et de la société civile autour d'une méthode de travail fédératrice : « Réunir pour mieux agir ». Ainsi depuis septembre -2014 se tiennent chaque année les Journées Nationales d'action contre l'illettrisme durant la semaine du 8 septembre, journée mondiale pour l'alphabétisation de l'UNESCO.

Par la mise en lumière de centaines d'action de proximité, les Journées Nationales sont l'occasion de mettre un coup de projecteur sur cette problématique et de mieux faire connaître le phénomène de l'illettrisme et des solutions qui existent auprès du grand public. Lorsque la lutte contre l'illettrisme a été déclarée Grande cause nationale, le ministre du Travail et le ministre de l'Éducation nationale ont saisi le Conseil national de l'emploi, de la formation de l'orientation professionnelles afin que des orientations stratégiques partagées par les ministères, les conseils régionaux et les partenaires sociaux soient définies. C'est sur la base des priorités définie par le CNEFOP que l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a été renouvelée jusqu'en 2018.

a) L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

L'ANLCI, organisée sous la forme d'un GIP, a été créée par l'arrêté du 17 octobre 2000. Un arrêté du 15 janvier 2015 a confié à celle-ci de nouvelles missions tout en prolongeant sa convention constitutive jusqu'en 2018. Dans ce cadre, l'ANLCI organise son action autour de 3 missions principales : **Mesurer/Organiser/Outiller.**

Elle organise le partenariat au niveau national et territorial dans tous les champs d'action que recouvre la lutte contre l'illettrisme.

Son conseil d'administration réunit ministères, organismes publics, entreprises et partenaires sociaux pour décider des orientations.

Son comité consultatif représente la société civile et rassemble tous ceux qui ont une part à prendre dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Focus sur les données nationales issues de l'enquête IVQ 2011/2012 :

En France, en 2011, 2 500 000 **personnes âgées de 18 à 65 ans et scolarisées en France** sont en situation d'illettrisme (3 100 000 personnes en 2004), soit une baisse de 16 % au niveau national. Elles représentent **7 % de la population en 2011, contre 9 % en 2004.**

Avec l'âge, les difficultés s'accroissent : Si l'on considère les groupes d'âge dans la population globale, **4% des 18 - 25 ans** (4,5 % en 2004) **5,5 % des 26 - 35 ans** (6 % en 2004) **7,5 % des 36 - 45 ans** (9 % en 2004) **8 % des 46 - 55 ans** (13 % en 2004) **12 % des 56 - 65 ans** (14 % en 2004)

Sur les 2,5 millions de personnes concernées, **60,5 % sont des hommes** (59 % en 2004), 39,5 % sont des femmes (41 % en 2004).

La moitié des personnes en situation d'illettrisme vit dans des zones faiblement peuplées : 26 % dans les zones rurales (28 % en 2004), 22,5 % dans des villes de moins de 20 000 habitants (21 % en 2004).

L'autre moitié vit dans des zones urbaines : 14 % dans les villes de plus de 20 000 habitants (17 % en 2004), 27,5 % dans les villes de plus de 100 000 habitants (24 % en 2004), 10 % en région parisienne (idem en 2004).

10 % des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les ZUS (idem en 2004). Mais attention : dans les Zones urbaines sensibles le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme est deux fois plus élevé que dans la population sur laquelle a porté l'exploitation de l'enquête (14 % au lieu de 7 % (18 % au lieu de 9 % en 2004)).

Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi. 51 % des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi (57 % en 2004) 10 % sont au chômage (11 % en 2004) 17,5% sont retraitées (14 % en 2004) 13,5 % en formation ou en inactivité (10 % en 2004) 8 % sont au foyer (8 % en 2004). Sur l'ensemble de la population, 6 % de ceux qui sont dans l'emploi (8 % en 2004) et 10 % des demandeurs d'emploi (15 % en 2004) sont confrontés à l'illettrisme.

20 % des allocataires du RSA sont en situation d'illettrisme (26 % en 2004). Parmi les personnes allocataires du RSA (RMA, RSO) la proportion des personnes en situation d'illettrisme est donc **trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population concernée.**

71 % des personnes en situation d'illettrisme utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans (74 % en 2004). On note globalement que 6 % des personnes qui utilisaient exclusivement le français à la maison à 5 ans sont en situation d'illettrisme (8 % en 2004) contre 16 % de celles qui utilisaient uniquement une langue étrangère ou régionale au même âge (20 % en 2004).

b) L'État et ses services déconcentrés

La Préfecture de la région d'Île-de-France :

L'ANLCI s'appuie par ailleurs sur un réseau territorial constitué de chargé(e)s de mission régionaux, codésigné(e)s par l'ANLCI et les préfets de région, qui ont en charge la coordination et l'animation des politiques publiques et des actions de lutte contre l'illettrisme.

En Île-de-France, une mission régionale prévention et lutte contre l'illettrisme a été repositionnée en mars 2016 auprès du Préfet de région d'Île-de-France au sein du secrétariat général pour les affaires régionales. Cette mission comporte notamment la mise en place du plan régional de prévention et de lutte

contre l'illettrisme (PRPLCI), l'animation et la coordination interministérielle de l'ensemble des services déconcentrés de l'État et de ses établissements publics.

Les Préfectures de département :

Afin d'organiser une déclinaison et une animation locale des orientations de prévention et de lutte contre l'illettrisme, les Préfets de département ont pu désigner un correspondant départemental « illettrisme ». Ces correspondants peuvent être positionnés au sein des services de la préfecture, de la direction départementale de la cohésion sociale ou de la direction départementale académique de l'Éducation Nationale. Au niveau local, il s'agit pour les services départementaux de l'État, de mobiliser les crédits de droit commun ou spécifiques de la Politique de la Ville pour accompagner et soutenir les initiatives pouvant concourir à faire reculer l'illettrisme.

Les directions régionales de l'État :

Les directions régionales et Établissements publics de l'État agissent dans leurs domaines de compétences respectives dans le champ de prévention et/ou de la lutte contre l'illettrisme. Leurs rôles et responsabilités sont précisés dans les fiches contributeurs du plan régional (fin de la 2^e partie du présent document).

4. Le cadre d'intervention de la Région d'Île-de-France

En application depuis le 1er janvier 2015, la loi a conféré à la Région un rôle central dans la gouvernance de la formation professionnelle et des politiques d'orientation. Elle lui a notamment confié la responsabilité des formations visant à l'acquisition, par les demandeurs d'emploi et le public en insertion, du socle de compétences et de connaissances « CLÉA ». Parallèlement, la loi confie aux régions une compétence nouvelle de coordination en matière d'orientation professionnelle, crée le Conseil en Évolution Professionnel (CEP) et le Service Public Régional de l'Orientation ; elle définit une série d'obligations légales parmi lesquelles l'articulation du SPRO avec les réseaux de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience ainsi qu'avec les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré, actions également mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la région, en lien avec les autorités académiques.

Le taux d'illettrisme en Île-de-France s'élève à 5% contre 7% au niveau national. Parallèlement, 722 000 Franciliens maîtrisent peu ou pas le français parce qu'ils n'ont pas été scolarisés dans cette langue. Or dans l'univers professionnel, ces difficultés constituent un réel handicap pour obtenir un emploi ou un stage et entravent les démarches de recherche d'emploi elles-mêmes puisque 15% des chômeurs de la Région ont de réelles difficultés à l'écrit. Compte tenu du contexte francilien soulignant une part importante de demandeurs d'emploi et salariés en grande difficulté face à la maîtrise du français, l'Exécutif régional a proposé de développer la prise en compte de la thématique « maîtrise de la langue, français compétence professionnelle » aux côtés de la thématique « illettrisme », dans les actions portées par le centre de ressources et dans les actions de formation intégrant les compétences de base. Ainsi, la Région Île-de-France avait déjà intégré ces constats dans les programmes de formation professionnelle tels qu'Avenir Jeunes, Pôle de projet professionnel et Espace de dynamique d'insertion, « Cap Compétences » (appelé auparavant Compétences clés), dernièrement avec le programme « compétences de base professionnelles », et dans les missions du Centre de Ressources Illettrisme, centre, transféré le 1er janvier 2015 par l'État à la Région.

Par ailleurs, la Région Île-de-France a compétence depuis la Loi du 5 mars 2014 sur la formation des travailleurs handicapés, et a fait en 2016 de l'emploi des personnes en situation de handicap la Grande cause régionale, dont les objectifs doivent se poursuivre tout au long de la mandature.

a) Le Service Public Francilien de l'Orientation

La loi du 5 mars 2014 créant le Service Public régional de l'Orientation puis l'accord-cadre conclu entre l'État et l'Association des Régions de France le 28 novembre 2014 relatif à sa mise en œuvre, ouvre la voie à un service public adapté à tous les publics en réunissant, dans le cadre de la coordination des Régions, l'ensemble des acteurs locaux de l'orientation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi. L'orientation des élèves et des étudiants reste de la seule responsabilité de l'Éducation nationale (CIO et SCUIO) tandis que le SPRO prend en charge tous les autres publics avec une mission de conseil en évolution professionnelle et de premier accueil des publics sortis sans qualification du système de formation initiale.

Les objectifs stratégiques du Service Public Francilien de l'Orientation définis par la délibération n° CR 33-15 du 10 juillet 2015 sont les suivants :

- Permettre aux personnes d'accéder à leur droit à l'information et à l'orientation et de l'exercer pleinement ;
- Prendre en compte les besoins économiques et les articuler avec les aspirations des personnes selon leur âge et leurs objectifs de formation et de qualification ;
- Démocratiser l'accès aux savoirs afin qu'aucun public ne reste à l'écart ;
- Contribuer à élever le niveau de formation et de qualification ;
- Réduire le nombre de personnes sans qualification reconnue ;
- Faciliter l'accès à l'emploi durable.

Sont membres du SPRO francilien les structures s'adressant au titre de leurs missions aux actifs, en emploi ou sans emploi, et/ou aux jeunes sortants du système scolaire sans diplôme national ou certification professionnelle reconnue au RNCP :

- Les Missions Locales ;
- Le Réseau d'Information Jeunesse (RIJ) ;
- Les Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation (SCUIO-IP) ;
- Pôle emploi ;
- Cap emploi ;
- L'APEC ;
- Les OPACIF (AFDAS, AGEICIF CAMA, FAFSEA, FAFTT, FONGECIF, UNIFORMATION, UNIFAF, UNAGECIF) ;
- Les Cités des Métiers ;
- Les points d'accueil des chambres consulaires : Apecita, CCI, CMA.

Sont contributeurs au SPRO francilien, les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et la Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP)

Le SPRO doit permettre au bénéficiaire, tout au long de sa vie, d'analyser sa situation personnelle et professionnelle, d'être conseillé et accompagné dans la réalisation de son projet professionnel. Ce service public inclut les demandes de durée complémentaire de formation qualifiante et de formation professionnelle pour les décrocheurs. Dans cet objectif, la Région entend fédérer l'ensemble des structures

contribuant au SPRO autour d'objectifs communs au service des bénéficiaires et, d'autre part, renforcer la visibilité et la lisibilité du SPRO auprès de ces derniers.

b) Stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation 2017-2021

Adoptée en séance du Conseil régional du 14 décembre 2016, cette nouvelle stratégie a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 ; elle est donc devenue exécutoire. La question de l'adaptation des compétences des Franciliens constitue un objectif majeur essentiel en faveur de l'emploi et de la croissance, réaffirmée dans le cadre de cette stratégie. De nombreuses actions menées par la Région ont été renforcées ces derniers mois notamment dans les domaines de l'orientation, l'apprentissage, de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, de la réussite des jeunes pour mieux répondre aux besoins des entreprises franciliennes... Elles doivent être déclinées au niveau des territoires et en particulier dans le cadre de la mise en place des 24 bassins d'emploi définis à l'échelle régionale en partenariat avec l'État et de nombreux autres partenaires. **La question de l'illettrisme et de l'apprentissage de la langue étant un enjeu fondamental pour permettre une insertion sociale et professionnelle durable, il sera essentiel de l'intégrer à la réflexion des bassins d'emploi afin de renforcer la sécurisation des parcours de formation des Franciliens** et permettre au plus grand nombre d'accéder au Programme Régional Qualifiant Compétences (PRQC) ou autres dispositifs certifiants.

En fonction des priorités définies sur chaque territoire, les questions de la lutte contre l'illettrisme et de la maîtrise de la langue se posent dans l'élaboration des nouveaux Pactes pour la croissance, l'innovation et l'emploi propres à chaque bassin. En effet, cela permettrait, au-delà d'une coordination des acteurs et d'une gouvernance, de mener des actions et expérimentations structurantes dans ce domaine, adaptées aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi.

c) Actions régionales dans le champ de la formation professionnelle continue

La Région Île-de-France a intégré les constats liés à la nécessité de renforcer les compétences de base des demandeurs d'emploi franciliens dans les programmes de formation professionnelle tels qu'Avenir Jeunes, Pôle de projet professionnel et Espace de dynamique d'insertion et dans les missions du Centre de Ressources Illettrisme, dont le financement a été transféré le 1er janvier 2015 par l'État à la Région ; lesquelles missions ont été précisées lors de la préparation d'une Convention triennale d'Objectifs et de Moyens.

Avec le déploiement du plan « 500 000 formations », la Région propose un programme « Compétences de base professionnelles » qui s'adresse aux Franciliens en situation d'illettrisme mais également à ceux maîtrisant peu ou pas la langue française en situation professionnelle. Des outils d'évaluation co construits avec les acteurs de l'orientation et de la formation, tels que la Carte de compétences et ses supports d'évaluation, permettent de mesurer les besoins des bénéficiaires entrant dans les dispositifs régionaux et d'élaborer un parcours de formation, modulaire, en fonction des besoins relatifs au projet professionnel et au développement des compétences de base. Les progrès sont validés régulièrement avec les bénéficiaires. Un bilan final est réalisé avec le bénéficiaire de la formation et un plan d'action est mis en œuvre pour sécuriser le parcours d'accès à l'emploi. Ce programme est composé de 3 parcours :

- ❖ Parcours A : « Maîtriser la langue orale et écrite pour développer ses compétences en français langue professionnelle » pour les personnes de niveau inférieur ou égal au niveau A1.1
- ❖ Parcours B : « Maîtriser la langue orale et écrite pour développer ses compétences en français langue professionnelle pour les personnes en situation d'illettrisme ou en difficulté avec la langue française de niveau supérieur à A1.1 »
- ❖ Parcours C : « Renforcer ses compétences de base en lien avec le socle CléA »

L'ensemble des compétences des domaines du socle est contextualisé au projet d'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires, y compris pour les parcours A et B où le travail en français langue professionnelle est étroitement lié à l'acquisition de compétences professionnelles.

d) Actions régionales dans le champ de l'apprentissage

Concernant l'apprentissage, la Région a accompagné depuis 2009 les équipes des CFA dans le cadre d'un dispositif de professionnalisation et de projets « qualité », afin que ces dernières développent une approche pédagogique pragmatique à partir des besoins professionnels à court terme des jeunes, identifiés par eux-mêmes et leur entreprise.

Le travail de remédiation en direction des apprenti(e)s s'appuie sur les activités professionnelles réelles quotidiennes et/ou imminentes des apprenti(e)s et leur permet d'être plus opérationnels rapidement. Ils prennent ainsi conscience de l'intérêt des compétences de base en renforçant leur sentiment de confiance, d'utilité et de réussite dans leur entreprise. L'exécutif régional a rappelé la priorité de poursuivre cette démarche dans l'annexe XII-2 du rapport de juillet 2016 portant sur la mise en œuvre du plan d'action régional en faveur de l'apprentissage et notamment la nouvelle convention régionale pour les CFA d'Île-de-France, ainsi que dans le rapport CR 08-16 « La Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » voté en février 2016, dans lequel la Région décide de mobiliser tous les organismes qu'elle finance et d'accompagner les publics dans leur insertion (stages, contrats alternés...), à mieux préparer ces publics à la réalité professionnelle, notamment en les aidant à anticiper les besoins immédiats des entreprises et en renforçant leurs compétences de base.

e) Actions régionales dans le champ de l'Insertion par l'Activité Économique

Dans le cadre de l'accès des salariés de l'Insertion par l'Activité Économique à la formation, un projet d'étude de faisabilité d'une plateforme de mutualisation des formations a été lancé dans le cadre du dispositif Expérimentation emploi de la Région. Le GRAFIE (Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Économique) a été missionné par la Direccte, la Région Île-de-France et UNIFORMATION afin de mener ce projet d'étude et d'expérimentation en faveur de l'emploi portant sur les dispositifs de formations mutualisées et territorialisées des salariés de l'IAE en Île-de-France. L'objectif de l'étude-expérimentation est donc d'accompagner la pérennisation des formations des salariés de l'IAE, notamment en appuyant les projets territoriaux de mutualisation existants, mais aussi en utilisant les autres leviers pouvant être mobilisés (branches professionnelles, offres de Pôle Emploi...). Cette étude permettra d'essayer les pratiques efficaces et de travailler aux moyens d'augmenter leur impact en termes de nombre de personnes accompagnées.

De plus, le dispositif « CHANTIER école » s'adresse aux jeunes et adultes en recherche d'emploi qui souhaitent acquérir ou retrouver des gestes professionnels et savoir-faire de base, par le biais d'une approche basée sur la pratique. Il organise la formation autour d'un support concret et « grandeur nature », d'intérêt

collectif ou d'utilité sociale, dans des domaines d'activité variés ; l'action coordonne l'acquisition de gestes professionnels, l'accompagnement socio-professionnel et des immersions en entreprise.

Parallèlement, le dispositif « Passerelles entreprises » reconduit en 2017, est conçu pour un territoire donné. Ce dispositif favorise la mise en relation entre les entreprises qui peinent à recruter des personnes correspondant à leurs besoins et les demandeurs d'emploi peu qualifiés qui ont des difficultés à accéder ou à s'inscrire dans un emploi durable. Par le biais de formations adaptées professionnalisantes, il permet une adaptation au poste de travail.

f) Actions régionales dans le champ de la lutte contre le décrochage

Depuis 2013, le nombre de jeunes en situation de décrochage oscille entre 26 000 et 33 000 selon les sources, sans évolution significative. La Région entend utiliser tous les leviers à sa disposition pour lutter efficacement contre le décrochage scolaire. C'est un enjeu majeur en termes d'insertion des jeunes Franciliens et de cohésion sociale. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale confie à la Région la coordination des actions de prise en charge de ces jeunes. Forte de cette nouvelle compétence, qui s'inscrit dans le prolongement de la mise en place, en 2011, des 56 Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), la Région renforcera le travail en commun de tous les acteurs d'un territoire, en particulier ceux relevant de l'Éducation nationale, des missions locales, et plus largement les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Un double objectif est poursuivi dans les actions visant la lutte contre le décrochage:

- Réduire le nombre de sorties de formation initiale scolaire en renforçant les actions de prévention.
- Améliorer le suivi et l'accompagnement des décrocheurs vers l'insertion professionnelle ou le retour en formation dans le cadre des nouvelles compétences dévolues à la Région dans la coordination et la mise en œuvre des actions de prise en charge.

Ainsi, les actions autour du renforcement du tutorat, des mesures éducatives, la facilitation des retours en formation et l'insertion durable des décrocheurs s'inscrivent dans ces objectifs. La Région financera sur la base de la charte « Réussite pour tous » :

- des projets incluant une intervention dans les collèges franciliens pour préparer la transition collège / lycée et améliorer le travail sur l'orientation ;
- la rémunération de personnels de l'Éducation nationale dans le cadre des projets des établissements ;
- les projets visant à renforcer la maîtrise des fondamentaux.

En parallèle, le nouvel appel à projet « Phénix » s'adresse aux différents acteurs et partenaires, dont les PSAD, qui développent des stratégies innovantes de retour à l'école et/ou d'insertion des jeunes décrocheurs. De plus, l'accompagnement des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ni qualification sera rendu effectif par la prise de contact et de rendez-vous avec les jeunes décrocheurs, en s'appuyant sur une prestation de service.

De plus, en recentrant les missions des PSAD, conformément aux objectifs de la convention signée entre la Région, l'État et l'Association Régionale des Missions Locales (ARML), la Région entend optimiser avec ses partenaires la lutte contre le décrochage en Île-de-France.

Enfin, les structures permettant le retour à l'école (SRE) garantissent l'objectif du diplôme conformément au droit à un niveau minimum de qualification mais sont loin de répondre aux besoins notamment en fonction des territoires, et restent très insuffisantes dans la voie professionnelle, la plus durement touchée par le décrochage. Aussi la Région soutiendra l'action de ces structures (micro-lycée, lycée du soir...) qui font la preuve de leur efficacité. S'agissant des micro-lycées, l'objectif à terme est de créer un micro-lycée par département.

La Région développe des actions initiées par les lycées et les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire qui sont destinées à favoriser la maîtrise de la langue française et des savoirs de base. « Réussite pour tous », le soutien aux structures de retour à l'école, la remédiation pour des jeunes qui ont déjà décroché (projets « Phénix ») et l'accès aux dispositifs régionaux d'insertion professionnelle (Avenir Jeunes : Pôles de projet professionnel et Espaces de dynamique d'insertion, Ecoles de la 2ème chance) constituent des outils participant de la lutte contre le décrochage et du renforcement des compétences de base des jeunes. La volonté régionale de soutenir le développement des études du soir doit également contribuer à cet objectif. À travers son action en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées, la Région souhaite encourager le goût de la lecture, par des rencontres avec des auteurs (prix littéraire des lycéens) ou encore le soutien au concours de poésie (Poésie en liberté) laissant la place à l'échange et l'expression de tous.

g) Actions régionales dans le champ de la formation interne pour les agents régionaux

Pour répondre aux besoins des personnels (des agents des lycées et des agents du siège), la Région propose des formations de remise à niveau sur les savoirs de base. Ce dispositif, initié avec le Centre National pour la Formation du Personnel Territorial (CNFPT), répond à un des objectifs prioritaires du plan de formation régional et vise à soutenir les agents régionaux souhaitant maîtriser les connaissances indispensables pour exercer pleinement leurs missions ou envisager une évolution professionnelle. C'est pourquoi la formation portant sur l'apprentissage du français est axée principalement sur des mises en situations professionnelles. Les objectifs généraux de ces formations sont de permettre aux agents de connaître leur environnement professionnel et territorial, de mieux comprendre les écrits en lien avec leur poste de travail, de transmettre des informations écrites, de produire à terme des écrits et de communiquer à l'oral dans un contexte de travail.

5. Le rôle des partenaires sociaux

Les organisations patronales et syndicales ont un rôle essentiel dans les politiques liées à l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale a conduit à une réforme des instances représentatives de gouvernance de ce champ d'intervention. Ainsi une nouvelle instance quadripartite de coordination et de concertation est mise en œuvre. Il s'agit **du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP)** et de ses déclinaisons régionales, Conseils régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (**CREFOP**) regroupant dans une gouvernance conjointe l'État (en charge de la politique nationale de l'emploi), les Régions (en charge de la formation et de l'orientation professionnelles) et les partenaires sociaux (en charge de la formation des salariés).

Une nouvelle instance paritaire nationale, le **Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (COPANEF)**, voit également le jour. Cette instance est exclusivement composée des partenaires sociaux. Le COPANEF a pour mission de définir et coordonner les orientations des politiques paritaires en matière de formation et d'emploi, définir les politiques mises en œuvre par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et de suivre la mise en œuvre du compte personnel de formation. Il est aussi décliné dans les régions avec le **Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle (COPAREF)**. Le COPAREF a pour mission d'animer et de coordonner en région le déploiement territorial des politiques paritaires du Copanef, d'élaborer la liste des formations éligibles au compte personnel de formation et de transmettre au Conseil régional un avis motivé sur la sélection des formations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du certificat CléA élaboré par les partenaires sociaux, le COPANEF est compétent pour habilitier des organismes évaluateurs et des organismes de formation au niveau national. Les COPAREF peuvent aussi habilitier des organismes au niveau local.

Ce sont les COPAREF qui délivrent et signent l'obtention du certificat CléA.

Focus sur le Comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CREFOP) :

Le CREFOP a été créé par la loi du 5 mars 2014. Reprenant les attributions de l'ex-CCREFP et du Comité régional de l'emploi (CRE), le CREFOP a pour mission générale d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi ainsi que la cohérence des programmes de formation et d'orientation dans la région. Il est également chargé des fonctions de diagnostic, d'études, de suivi et de l'évaluation des politiques régionales en lien avec le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP).

Coprésidé par la Présidente de Région et le Préfet de Région, il réunit environ trois fois par an l'ensemble des acteurs concernés dans sa formation plénière. Il est composé de :

- 6 représentants de l'État (en dehors du Préfet), dont les Recteurs d'Académie, le Directeur de la Direccte et de la DRJSCS ;
- 6 représentants de la Région (en dehors de la Présidente), désignés par la Présidente de Région ;
- des représentants des partenaires sociaux sur proposition de leur organisation respective ;
- un représentant de chaque réseau consulaire ;
- des représentants des principaux opérateurs de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle en région.

Instance resserrée et stratégique réunissant les représentants de l'État, de la Région et des partenaires sociaux, le Bureau prépare les réunions du CREFOP. Il oriente et suit les travaux de différentes commissions. Il est chargé de la concertation entre l'État, la Région, et les partenaires sociaux sur les sujets tels que la désignation des opérateurs du Conseil en évolution professionnelle (CEP), la liste des formations éligibles au Compte personnel de formation (CPF) et au bénéfice de la taxe d'apprentissage, les modalités de répartition des fonds de la taxe d'apprentissage non affectée par les entreprises, mais également des grandes orientations des politiques publiques de l'emploi et de la formation : stratégie régionale de l'emploi, mise en place du SPRO.... Il se réunit environ deux fois par trimestre en fonction de l'actualité.

La loi définit également l'ensemble des avis que doit émettre le CREFOP, soit dans sa configuration plénière, soit au niveau du Bureau.

Pour approfondir ses travaux avec les acteurs concernés, le Bureau a décidé la mise en place de cinq commissions, dont les missions sont cadrées par des feuilles de route accessibles sur le site du [CREFOP IDF](#). De plus, un groupe de travail transversal sur les discriminations envers les jeunes issus de l'immigration dans l'accès à l'emploi s'est réuni cinq fois en 2015, à la demande et sous le pilotage de la CGPME, associant experts et acteurs en vue d'élaborer des préconisations transversales.

Le secrétariat permanent du CREFOP est assuré par la Région (Direction de la stratégie et des territoires) et la DIRECCTE. Sa mission est l'organisation matérielle des réunions (plénier- Bureau – commissions) et le suivi de l'activité du CREFOP. Il est chargé le cas échéant de faire remonter au Bureau les difficultés rencontrées par les commissions. Les ordres du jour et le programme de travail du CREFOP sont proposés par la Présidente de Région et le Préfet de Région au Bureau.

Les commissions sont présidées par des membres du Bureau, ou par délégation par des représentants de ces membres.

Commissions	Présidence
Formation professionnelle initiale	Région – Éducation nationale
Orientation (SPRO)	Région – Éducation nationale
Handicap	DIRECCTE - CGPME
Formation Professionnelle continue	Région - Partenaires sociaux
Mutation économiques - emploi	DIRECCTE – Région

Parmi les objectifs du CREFOP, sécurisation du parcours des jeunes, renforcement de l'accès à l'apprentissage et développement des formations sur les compétences fondamentales en lien avec les situations professionnelles sont ciblés.

C) Lutte contre l'illettrisme et « apprentissage de la langue française » dans le cadre de la formation professionnelle : des actions articulées par la Région d'Île-de-France

L'approche régionale définit des objectifs qui intègrent et articulent la double dimension, « illettrisme » et « maîtrise du français langue professionnelle ». Elle est en écho avec les objectifs liés à la maîtrise des compétences de base en situation professionnelle inscrits dans les dispositifs régionaux tels qu'Avenir jeunes, Pôles de projet professionnelle, Espaces de dynamique d'insertion, Écoles de la Deuxième Chance, Compétences de base professionnelles et les parcours certifiants de Cap Compétences.

De plus, le financement du Centre de Ressources Illettrisme porté par le GIP FCIP de l'académie de Versailles a été transféré à la Région Île-de-France, en date du 1er janvier 2015. Le centre de ressources régional inclut depuis 2016 cette double approche, illettrisme et maîtrise du français compétence professionnelle, afin de répondre aux besoins des Franciliens, des professionnels et des territoires.

Le centre de ressources a établi des partenariats au niveau régional, départemental et local. S'appuyant sur les Centres Académiques de Formation Continue (CAFOC) de Versailles, Paris et Créteil, il est en lien étroit avec la mission régionale prévention et lutte contre l'illettrisme, rattachée auprès du préfet de Région.

Installé dans les locaux de la Maison de l'Éducation du Val-d'Oise, le centre de ressources propose des sites d'accueil des publics dans les trois académies franciliennes, s'appuie également sur les moyens des centres de ressources des CAFOC et des centres CANOPE (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques).

La volonté de la Région vise à renforcer le positionnement du centre de ressources comme un pôle francilien de ressources identifié, à la fois pour les professionnels de l'orientation, de l'emploi et de la formation, mais

également pour les Franciliens. Le périmètre d'intervention du centre de ressources est la région Île-de-France. Ainsi le centre de ressources illettrisme devient dès 2017, le **centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue**.

Enfin, par délibération CR n°210-16 du 17 novembre 2016, la Région a voté l'adoption du principe d'une convention d'objectifs et de moyens avec le GIP FCIP de Versailles afin d'adapter l'action du Centre de Ressources Illettrisme aux nouvelles orientations régionales. Ainsi la convention fixe les objectifs proposés par le Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue et les engagements de chacune des parties dans le cadre de leur mise en œuvre. Cette convention sera soumise au vote de la commission permanente du 8 mars 2017.

4 grands objectifs structurent les actions du centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue:

- **Objectif général n° 1** : Mise à disposition d'outils d'information, de documentation et de veille pour les thématiques « Illettrisme et maîtrise du français compétence professionnelle » à destination des professionnels de la formation, des entreprises et des prescripteurs ;
- **Objectif général n° 2** : Mise en œuvre d'actions (locales ou régionales) de sensibilisation et de professionnalisation à la lutte contre l'illettrisme, à la maîtrise du français, compétence professionnelle et en lien avec le déploiement du socle de compétences et de connaissances « CléA ».
- **Objectif général n° 3** : La mise en œuvre d'actions de conseil, d'appui et d'expertise aux initiatives et actions territoriales, en lien avec les objectifs de développement de compétences de base et de maîtrise du français langue professionnelle.
- **Objectif général n°4** : La déclinaison régionale de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme, en actions prévisionnelles dans le champ de la compétence emploi – formation. Le Centre de ressources sera alors en appui des actions portées par la mission régionale de la préfecture de région et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) au travers du présent plan régional. Cet objectif est corrélé aux objectifs 1, 2 et 3.

D) Le plan et son articulation avec les autres dispositifs contractuels

Le plan régional est établi en cohérence avec les politiques en vigueur sur le territoire national et régional.

Au niveau national, le Premier Ministre a annoncé à l'occasion du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté le 13 avril 2016, la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale. L'action de cette agence repose sur trois piliers :

- Un pilier « social » portera les actions de prévention de l'illettrisme et de maîtrise de la langue française, ainsi que l'accès aux savoirs de base pour tous les publics, y compris les migrants non pris en charge par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ;
- Un pilier « culturel » concernera les missions de valorisation de la langue française dans le cadre d'une politique linguistique définie par l'État ;
- Un pilier « éducatif et international » soutiendra la coopération éducative, le rayonnement de la langue française dans le monde, et, le cas échéant, le suivi des dispositifs ou programmes européens.

À la suite de la remise du rapport de préfiguration, le Premier ministre, Manuel Valls a annoncé la création d'une délégation interministérielle, placée sous son autorité, et chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle Agence.

Au niveau régional, le présent plan définit la stratégie francilienne dans laquelle l'ensemble des acteurs qui concourent à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme pourra s'inscrire. Il vise à apporter une plus-value au regard des actions déjà existantes en renforçant ce qui est fait, essayant et démultipliant les bonnes pratiques, en développant de nouvelles actions et en créant un lien entre les acteurs pour agir en complémentarité et de manière plus efficiente. Dans une logique d'intersection, ce plan régional s'articule avec d'autres plans ou schémas régionaux et locaux ; le Contrat de plan État-Région (2015/2020), les projets académiques (2016/2019), le Plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés (2012), le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (2013), les Contrats de ville (2015/2020)...

Le plan régional ne bénéficie pas de financement spécifique, mais vise à mobiliser et à mettre en synergie les ressources existantes. L'objectif est d'éviter les juxtapositions de projets, d'actions et de faciliter la prise en compte des situations d'illettrisme dans les contextes divers.

E) La gouvernance du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Le pilotage du PRPLCI est organisé autour d'un dispositif à plusieurs niveaux :

- **Le comité d'orientation stratégique** présidé par le préfet de région, il regroupe :
 - La préfecture de région d'Île-de-France
 - La Région Île-de-France
 - Les rectorats de Paris, Créteil et Versailles
 - Le COPAREF
 - La DIRECCTE
 - La DRJSCS
 - L'ANLCI
 - La DIR PJJ et la DIR SP

Il s'agit de l'instance politique régionale sur le sujet de l'illettrisme. Présidé par le Préfet de région ou son représentant il associe les signataires du plan, la Région, les Rectorats et le COPAREF, ainsi que les principaux contributeurs du plan. Ce comité a pour mission de définir annuellement la stratégie de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Île-de-France et les actions menées au niveau régional dans le cadre du plan régional, ainsi que de piloter sa mise en œuvre. Il assure la coordination avec les différentes instances partenariales.

○ Les comités départementaux opérationnels

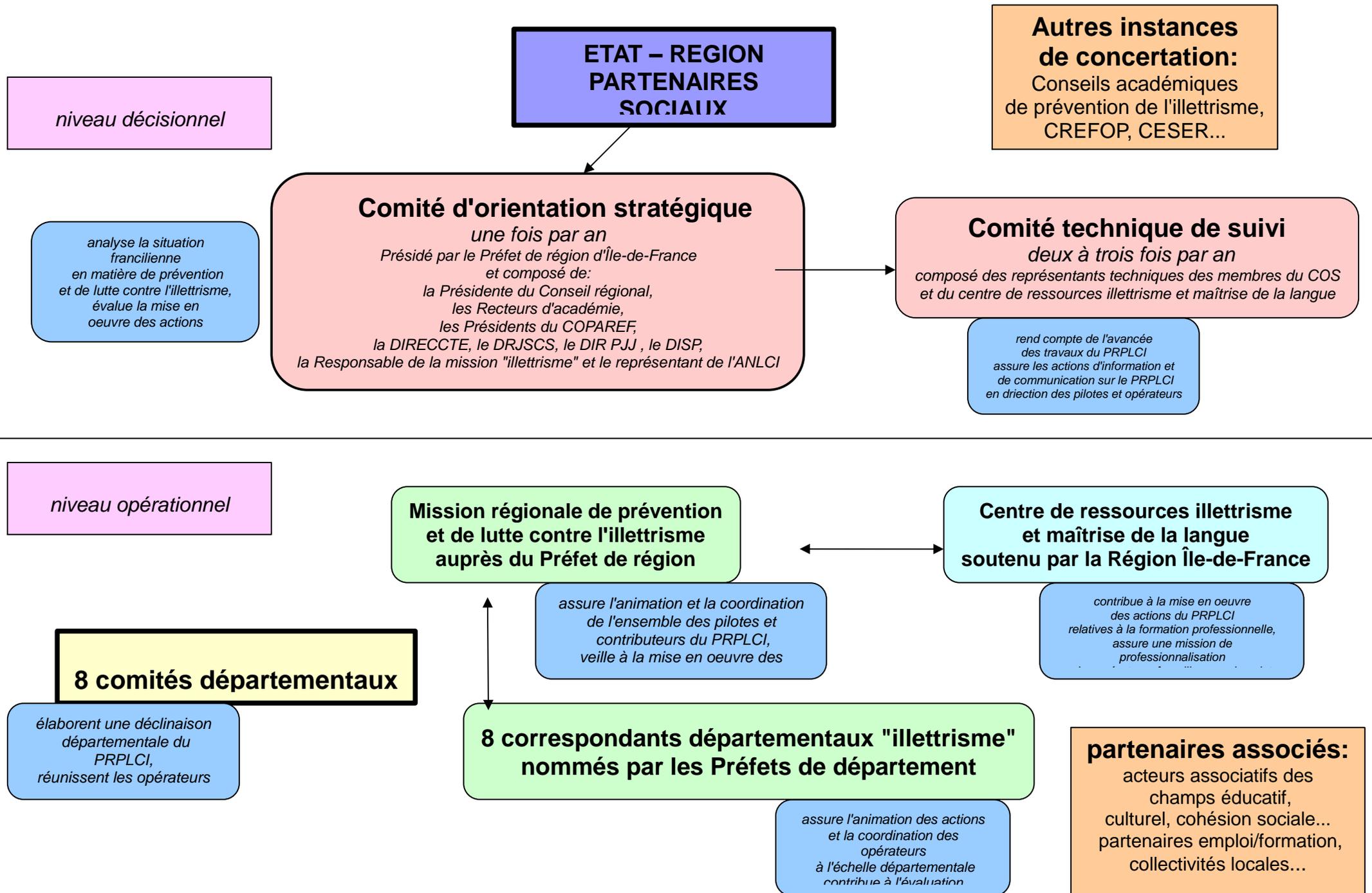
L'une des ambitions de ce plan est de développer sa « territorialisation », en incluant entre autres, les bassins d'emploi. En effet, le parti pris méthodologique concernant sa mise en œuvre est de rechercher le niveau de proximité le plus grand. C'est pourquoi seront installés des comités départementaux dont le rôle est de décliner en projets opérationnels le cadre d'action régional en fonction des spécificités territoriales.

Présidés par le Préfet de département, regroupant l'ensemble des services de l'État et des collectivités concernées ainsi que des partenaires locaux identifiés, ils définiront les actions à mettre en œuvre et en suivront la réalisation.

o **Le comité technique de suivi**

Réuni au moins deux fois par an, le comité technique de suivi est piloté et animé par la mission régionale prévention et lutte contre l'illettrisme en lien avec les représentants techniques de la Région référents et le centre de ressources Illettrisme et maîtrise de la langue. Il est composé des représentants des principaux contributeurs du plan régional et vise à préparer les travaux du comité d'orientation stratégique. Concrètement, il s'agira d'accompagner dans la concertation les travaux régionaux et appuyer la mise en œuvre du plan ; de contribuer à la mise à jour en continu de l'état des lieux des acteurs et des dispositifs ; de procéder au suivi et à l'évaluation du plan régional triennal ; de coordonner les actions d'information et de communication du plan.

Gouvernance et mise en oeuvre du PRPLCI 2017/2019



2ème PARTIE

LE CONTENU DU PLAN RÉGIONAL

A) Le schéma général du plan : « Agir sur tous les fronts, tout au long de la vie »

L'illettrisme touche 5 % de Franciliens âgés de 16 à 65 ans soit plus de 320 000 personnes. Ces personnes sont donc prioritairement visées par des actions définies dans le plan régional notamment pour leur permettre un accompagnement vers des solutions de formation pour réapprendre à lire, écrire, compter...

Cependant, pour que l'illettrisme ne progresse pas, il est nécessaire d'agir pour aider les personnes qui rencontrent des difficultés avec les savoirs de base et qui pourraient, si rien n'est fait, se retrouver à terme en situation d'illettrisme.

De même pour que l'illettrisme ne prenne pas racine, il est nécessaire d'accompagner les plus jeunes, dès la toute petite enfance, dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux par des actions éducatives, culturelles...

Une attention particulière sera également portée en faveur des Franciliens en situation de handicap confrontés à des problématiques d'illettrisme, dont les conséquences peuvent freiner leur accès ou retour à l'emploi.

Enfin, parce que le vécu des personnes en situation d'illettrisme est souvent douloureux, les personnes concernées ont tendance à cacher leurs difficultés. Elles pensent souvent qu'il n'est pas possible de réapprendre à l'âge adulte. Les actions du plan régional visent donc aussi à outiller les professionnels et bénévoles qui peuvent être en contact avec des personnes en situation d'illettrisme. Il s'agit de leur donner des repères pour identifier les indices révélateurs de cette situation. Il s'agit aussi de leur transmettre les informations utiles à l'accompagnement et à l'orientation des personnes concernées.

Le plan régional, à travers ses orientations stratégiques, définit les priorités régionales dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Ces orientations doivent permettre à chacun d'acquérir, à tout âge de la vie, un socle de « compétences de base » et/ou de consolider ses acquis tout au long de la vie.

Le plan régional se veut un plan pragmatique, resserré autour d'un nombre limité d'orientations réalisables.

Quatre orientations stratégiques ont ainsi été identifiées :

- 1. Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire**
- 2. Accompagner la maîtrise de compétences de base des jeunes en insertion**
- 3. Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base**
- 4. Outiller les acteurs franciliens au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme.**

Chaque orientation stratégique s'inscrit dans plusieurs axes d'intervention qui se déclinent en objectifs stratégiques (fiches actions) dans lesquels sont précisés les projets opérationnels à mettre en œuvre pour la période 2017/2019.

Schéma synthétique du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Île-de-France

Agir sur tous les fronts, tout au long de la vie

Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire		Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion		Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base			Outiller les acteurs au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme			Orientations stratégiques
Prévenir l'illettrisme dans les environnements familiaux, péri et extrascolaires	Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité	Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base	Favoriser la cohérence d'intervention entre les acteurs œuvrant à la prise en charge des jeunes en difficulté avec les compétences de base	Poursuivre et développer l'accès aux formations aux compétences de base des franciliens les moins qualifiés dans le cadre de la formation professionnelle	Mobiliser les acteurs relais pouvant accompagner les personnes en situation d'illettrisme vers l'offre de formation	Lutter contre l'illectronisme et conforter l'accès aux droits et aux services des franciliens en difficulté avec les savoirs de base	Poursuivre et développer la sensibilisation, l'information et la formation sur l'illettrisme des acteurs franciliens	Recenser les données statistiques et produire les outils de référencement des besoins et de l'offre de formation en Île-de-France	Mobiliser les territoires pour agir localement	Axes d'interventions
<i>Fiche Action 1</i> Développer une approche intégrée de la prévention de l'illettrisme au sein des actions éducatives, culturelles et sportives en direction des enfants et des adolescents	<i>Fiche Action 4</i> Mise en œuvre des orientations issues de la refondation de l'école de la République	<i>Fiche Action 7</i> Améliorer le traitement et le suivi des signalements des jeunes repérés en difficultés de lecture lors de la Journée Défense et Citoyenneté	<i>Fiche Action 9</i> Identifier les structures et dispositifs de raccrochage permettant l'acquisition ou la ré-acquisition des compétences de base	<i>Fiche Action 12</i> Favoriser les parcours sécurisés des demandeurs d'emploi dans l'accès aux formations conventionnées sur les compétences de base	<i>Fiche Action 15</i> Intégrer la problématique d'illettrisme dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle		<i>Fiche Action 18</i> Sensibiliser et professionnaliser les acteurs franciliens sur l'illettrisme et la maîtrise de la langue	<i>Fiche Action 20</i> Reconduire une extension régionale de l'enquête Information et Vie Quotidienne	<i>Fiche Action 22</i> Organiser une gouvernance sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme à l'échelle des départements franciliens	23 Fiches actions
<i>Fiche Action 2</i> Accompagner les actions favorisant le goût de la lecture notamment en direction des enfants et des jeunes les plus éloignés des livres ou faibles lecteurs	<i>Fiche action 5</i> Plan académique de la maîtrise de la langue et de la prévention de l'illettrisme	<i>Fiche Action 8</i> Sensibiliser et informer les acteurs relais de proximité auprès du public jeunes sur la problématique de l'illettrisme	<i>Fiche Action 10</i> Prendre en compte la nécessité de consolider les compétences de base des élèves de l'enseignement professionnel, agricole et des apprentis de bas niveaux de qualification	<i>Fiche Action 13</i> Développer l'accès à la formation aux compétences de base des salariés des secteurs privé et public	<i>Fiche Action 16</i> Accompagner les acteurs et espaces de coordinations locaux dans l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme		<i>Fiche Action 19</i> Pérenniser et développer les journées d'action contre l'illettrisme en Île-de-France	<i>Fiche Action 21</i> Recenser l'offre de formation et les pratiques contribuant à faire reculer l'illettrisme en Île-de-France	<i>Fiche Action 23</i> Inscrire la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans les orientations stratégiques des politiques publiques locales	
<i>Fiche Action 3</i> Soutenir la participation des parents, notamment ceux rencontrant des difficultés avec les savoirs de base, dans les actions éducatives en direction de leurs enfants	<i>Fiche action 6</i> Formation des équipes éducatives sur la problématique de l'illettrisme		<i>Fiche Action 11</i> Soutenir le développement d'actions innovantes dans les territoires visant à faire reculer l'illettrisme chez les jeunes	<i>Fiche Action 14</i> Développer l'accès aux compétences de base des personnes sous-main de justice						

B) Orientation stratégique 1 : « Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire »

La prévention de l'illettrisme vise à faire reculer durablement l'illettrisme en agissant dès le plus jeune âge pour consolider la maîtrise des savoirs fondamentaux à 16 ans. Cette responsabilité est partagée par l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux et culturels impliquant la nécessité d'agir très tôt pour éviter que le risque d'illettrisme à l'âge adulte ne prenne racine dès la petite enfance.

Selon l'ANLCI, « toutes les initiatives qui contribuent à la maîtrise de la langue française et facilitent l'accès à la culture écrite, toutes celles qui donnent aux enfants le goût d'apprendre et la capacité à le faire participent à la prévention de l'illettrisme. Ce sont des actions anticipatrices qui se situent largement en amont : elles créent des conditions favorables pour que les difficultés ne trouvent pas prise. C'est l'efficacité globale du processus éducatif qui est le premier rempart contre l'échec scolaire ». (Cadre national de référence, ANLCI, 2003)

Ainsi de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire, la prévention de l'illettrisme permet de détecter les difficultés et les facteurs de « risques d'illettrisme », d'apporter aux enfants et aux familles toute l'aide nécessaire pour faire face aux problèmes rencontrés mais aussi de construire ou de reconstruire des dynamiques d'apprentissage favorables au développement de l'expression orale et de la capacité à lire et à écrire.

La prévention de l'illettrisme mobilise conjointement les ressources des pouvoirs publics et de la société civile ainsi que celles des entreprises qui contribuent à l'action éducative par le biais de leurs fondations. La prévention de l'illettrisme et la consolidation des compétences de base est une priorité de la politique éducative mise en œuvre par le ministère de l'Éducation Nationale. Cette priorité s'appuie sur des indicateurs statistiques.

Concernant la maîtrise de la compétence de la lecture, il est à noter des acquis qui demeurent très fragiles à l'issue de l'école primaire :

- 40 % des élèves rencontrent des difficultés de lecture à la sortie de l'école primaire. Selon l'étude Cedre (cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon) de 2015, 11% de ces élèves « ont une compréhension qui reste locale du texte et ne sont pas en mesure de dresser un portrait global du texte »
- En 2012, 37% des élèves de 15 ans ne maîtrisent pas la compréhension de l'écrit (PISA 2012). Ces élèves ne sont pas capables d'effectuer des lectures de textes de difficulté moyenne, d'y repérer des éléments d'information et de les relier à des connaissances qui leur sont familières.
- À l'entrée en 6^e, un élève sur cinq avait, en 2007, des difficultés liées à la connaissance de mots du langage courant.

Pour que tout élève puisse maîtriser les compétences de base à l'issue de la scolarité obligatoire, la politique éducative s'est dotée d'un cadre opérationnel et concret : la définition d'un **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

Cette orientation est composée de 2 axes d'interventions déclinés en 6 fiches actions

Orientation 1 : Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire

Fiches actions	Projets opérationnels envisagés	Calendrier
AXE 1 : PREVENIR L'ILLETTRISME DE LA TOUTE PETITE ENFANCE A LA FIN DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE DANS LES ENVIRONNEMENTS FAMILIAUX, PERI ET EXTRA SCOLAIRES		
N°1 : Développer une approche intégrée de la prévention de l'illettrisme au sein des actions éducatives, culturelles et sportives en direction des enfants et des adolescents	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre le recensement des acteurs et actions contribuant à la prévention de l'illettrisme en Île-de-France 2. Sensibiliser les acteurs franciliens des champs socio-éducatifs à la problématique de la prévention de l'illettrisme 3. Intégrer la prévention de l'illettrisme comme orientation éligible aux appels à projets du champ éducatif (CLAS, REAAP, PRE...) 	Dès 2017 puis en continu jusqu'en 2019
N°2 : Accompagner les actions favorisant le goût de la lecture notamment en direction des enfants et des jeunes les plus éloignés des livres ou faibles lecteurs	<ol style="list-style-type: none"> 4. Promouvoir les actions de formation des professionnels du champ de la lecture publique autour des actions de prévention de l'illettrisme 5. Accompagner le développement d'action de formation des professionnels de la petite enfance et de l'animation autour de la mise en œuvre de projets autour du livre et de la lecture 6. Relayer les événements et opérations franciliennes visant la promotion du livre et de la lecture 	

<p>N°3 : Soutenir la participation des parents, notamment ceux rencontrant des difficultés avec les savoirs de base, dans les actions éducatives en direction de leurs enfants</p>	<p>7. Promouvoir et assurer la mise en place d'actions de type AEF dans les dispositifs de droit communs.</p>	<p>Dès 2017</p>
	<p>8. Mettre en place une offre de professionnalisation des structures de formation et des formateurs qui souhaitent s'impliquer sur ce champ pour assurer le développement d'une offre de qualité auprès des adultes-parents.</p>	<p>2018 - 2019</p>
<p>AXE 2 : CONSOLIDER LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX TOUT AU LONG DE LA SCOLARITE</p>		
<p>N°4 : Mise en œuvre des orientations issues de la refondation de l'école de la République</p>	<p>9. Déployer le dispositif visant la scolarisation des enfants de moins de trois dans le cadre de l'éducation prioritaire</p>	<p>Mise en œuvre antérieure au PRPLCI Poursuite en 2017- 2019</p>
	<p>10. Poursuivre le dispositif « plus de maîtres que de classes »</p>	
	<p>11. Poursuivre le plan d'action « tous mobilisés contre le décrochage scolaire » notamment par le développement des « alliances éducatives » visant la coopération entre les établissements scolaires et les partenaires extérieurs</p>	
<p>N° 5 : Plan académique de la maîtrise de la langue et de la prévention de l'illettrisme</p>	<p>12. Concevoir une évaluation diagnostique « Français et compréhension des écrits dans d'autres disciplines », en 5e en éducation prioritaire et conception d'une évaluation en 6^e.</p>	<p>2017-2019</p>
	<p>13. Poursuivre les animations territoriales</p>	
<p>N° 6 : Formation des équipes éducatives sur la problématique de l'illettrisme</p>	<p>14. Diffuser des outils et ressources produits par l'ANLCI et le Ministère de l'Éducation nationale sur la sensibilisation à l'illettrisme</p>	<p>2017-2019</p>
	<p>15. En lien avec les Ateliers CANOPE, informer sur les ressources à disposition des équipes éducatives sur le sujet</p>	
	<p>16. Poursuivre sur l'académie de Créteil les actions des Équipes mobiles « maîtrise de la langue » intervenant dans les établissements volontaires pour former les équipes enseignantes</p>	<p>Mise en œuvre antérieure au PRPLCI Poursuite en 2017-</p>

ORIENTATION 1 : « Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire »

AXE D'INTERVENTION 1 : « Prévenir l'illettrisme de la toute petite enfance à la fin de la scolarité obligatoire dans les environnements familiaux, péri et extra scolaires »

FICHE ACTION 1

Développer une approche intégrée de la prévention de l'illettrisme au sein des actions éducatives, culturelles et sportives en direction des enfants et des adolescents

PILOTES :

Mission régionale illettrisme – CANOPE Île-de-France - Rectorats

CONSTATS/BESOINS :

Les actions contribuant à la prévention de l'illettrisme mobilisent de nombreux acteurs et s'inscrivent dans différents temps et espaces de la vie des enfants et des jeunes. Ces actions, pas toujours articulées entre elles, souffrent trop souvent d'un déficit de lisibilité auprès des publics qui pourraient y avoir accès, des acteurs en charge de leur mise en œuvre et de l'accompagnement des publics.

Rendre à la fois plus visible et plus lisible ces actions renforcera leur essaimage, leur appropriation par les acteurs concernés selon les territoires. Dès lors, la connaissance de ces actions permettra de garantir une continuité éducative en optimisant les articulations entre ces différents projets et actions, programmes favorisant la maîtrise du socle de connaissances (lire, écrire, compter).

Dans cette même logique, pour favoriser la diffusion d'une culture partagée entre autant d'acteurs, il s'avère indispensable d'identifier des relais capables de mobiliser les réseaux et d'expliquer l'intérêt d'intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les dynamiques territoriales, en priorité ceux de la cohésion sociale.

OBJECTIFS VISES :

- Structurer et développer une offre départementale d'information sur la prévention de l'illettrisme de premier niveau.
- S'appuyer sur les têtes de réseaux pour diffuser cette offre d'information dans le cadre de réunions techniques et/ou de cycles de rencontres professionnelles.
- Renforcer la cohérence éducative et légitimer les acteurs de proximité intervenant auprès des enfants et des jeunes

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

- 1. Poursuivre le recensement des acteurs et actions contribuant à la prévention de l'illettrisme en Île-de-France**
- 2. Sensibiliser les acteurs franciliens des champs socio-éducatifs à la problématique de la prévention de l'illettrisme**
- 3. Intégrer la prévention de l'illettrisme comme orientation éligible aux appels à projets du champ éducatif (CLAS, REAAP, PRE...)**

INDICATEURS :

- mise à jour des bases de données départementales et régionale d'acteurs et actions de la prévention de l'illettrisme – actualisation à partir du portail illettrisme de CANOPE sur l'académie de Créteil
- nombre d'actions départementales de sensibilisation à l'illettrisme en direction des acteurs du champ de la prévention de l'illettrisme
- nombre des projets éligibles aux dispositifs éducatifs concourant à la prévention de l'illettrisme

ORIENTATION 1 : « Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire »

AXE D'INTERVENTION 1 : « Prévenir l'illettrisme de la toute petite enfance à la fin de la scolarité obligatoire dans les environnements familiaux, péri et extra scolaires »

Fiche Action 2

Accompagner les actions favorisant le goût de la lecture notamment en direction des enfants et des jeunes les plus éloignés des livres ou faibles lecteurs

PILOTES :

Mission régionale illettrisme – DRAC Île-de-France – DRJSCS Île-de-France et DDCS

CONSTATS/BESOINS :

La prévention de l'illettrisme commence dès le plus jeune âge et passe notamment par un éveil à la lecture à voix haute. De même, il est démontré que les activités autour du livre et de la lecture sont considérées comme une condition favorable à l'éveil culturel et à la réussite scolaire, en interaction avec le développement du langage, des sens et de l'imagination. Pour favoriser l'accès aux livres et aux espaces culturels, un renforcement du maillage des acteurs est nécessaire et doit s'accompagner d'actions de sensibilisation et de formation pour développer une culture commune en priorité autour du livre et de la littérature de jeunesse.

OBJECTIFS VISES :

- Accompagner l'intégration d'actions d'animation autour du livre dans les lieux d'accueil des enfants, des jeunes et des familles avec les professionnels concernés.
- Promouvoir et accompagner les initiatives existantes (« Lire et Faire Lire », « Accompagnement vers la lecture »...) par la formation des bénévoles.
- Favoriser l'inscription par les communes d'une priorité d'actions autour du livre dans le cadre des PEDT (projets éducatifs de territoire)
- Poursuivre les actions locales relatives à la promotion du livre et de la lecture pour les publics les plus éloignés notamment celles inscrites au sein des Contrats Territoire Lecture établis entre l'État et les collectivités locales

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

- 1. Promouvoir les actions de formation des professionnels du champ de la lecture publique autour des actions de prévention de l'illettrisme**
- 2. Accompagner le développement d'action de formation des professionnels de la petite enfance et de l'animation autour de la mise en œuvre de projets autour du livre et de la lecture**
- 3. Relayer les événements et opérations franciliennes visant la promotion du livre et de la lecture**

INDICATEURS :

- outils – supports créées (Actu/brève diffusée par mailing sur les actions de formation et les événements « lecture publique/illettrisme »)
- recensement du nombre d'actions de formation et d'acteurs formés sur le sujet

ORIENTATION 1 : « Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire »

AXE D'INTERVENTION 1 : « Prévenir l'illettrisme de la toute petite enfance à la fin de la scolarité obligatoire dans les environnements familiaux, péri et extra scolaires »

FICHE ACTION 3

Soutenir la participation des parents, notamment ceux rencontrant des difficultés avec les savoirs de base, dans les actions éducatives en direction de leurs enfants

PILOTES :

Mission régionale illettrisme – DRJSCS Île-de-France et DDCS – Rectorats – Caisses d'allocations familiales

CONSTATS/BESOINS :

« Actions éducatives familiales » (AEF) est l'intitulé d'une expérimentation qui a été pilotée par l'ANLCI dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2009 par le Haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté. Depuis, la phase d'expérimentation a permis de consolider la démarche et de la déployer dans plusieurs régions de France. En 2013, les AEF ont fait l'objet d'un kit de « prise en main » conçu par le Ministère de l'Éducation nationale et l'ANLCI.

Les AEF s'adressent tout particulièrement à des parents en situation d'illettrisme. La stratégie proposée et soutenue par l'ANLCI est de ne pas créer de dispositif supplémentaire mais d'intégrer la dimension AEF dans des dispositifs et actions existantes au sein desquelles elle prendra tout son sens qu'il s'agisse de pratiques d'accompagnement éducatif, de l'aide personnalisée, de l'accompagnement à la scolarité, de la réussite éducative ou du soutien à la parentalité. Les AEF doivent s'appuyer sur des dispositifs et des actions existantes en leur amenant une dimension nouvelle (CLAS, REAAP, PRE, actions éducatives des Contrats de ville ou à l'initiative d'une collectivité...) ou en visant leur optimisation.

OBJECTIFS VISES :

- Mobiliser les financements nécessaires pour déployer la démarche des AEF en région.
- Optimiser les actions existantes en direction de parents relevant du FLE ou d'analphabétisme et assurer une meilleure prise en compte des situations d'illettrisme d'adultes – parents au niveau des pratiques de professionnels susceptibles d'y être confrontés.

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

- 1. Promouvoir et assurer la mise en place d'actions de type AEF dans les dispositifs de droit commun.**
- 2. Mettre en place une offre de professionnalisation des structures de formation et des formateurs qui souhaitent s'impliquer sur ce champ pour assurer le développement d'une offre de qualité auprès des adultes-parents.**

INDICATEURS :

- nombre d'Actions Éducatives Familiales mises en œuvre en Île-de-France
- nombre d'actions de professionnalisation à destination des porteurs des AEF

ORIENTATION 1 : « Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire »

AXE D'INTERVENTION 2 : « Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité »

FICHE ACTION 4

Mise en œuvre des orientations issues de la refondation de l'école de la République

PILOTES :

Rectorats

CONSTATS/BESOINS :

La loi N°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a pour objectif d'agir le plus précocement possible pour lutter contre les inégalités et favoriser des apprentissages durables et plus solides.

OBJECTIFS VISES :

Le Ministère de l'Éducation nationale qui a engagé la refondation décline les orientations suivantes :

- La priorité à l'école primaire pour donner à chacun les moyens de mieux apprendre
- La mise en place de nouveaux rythmes scolaires qui répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école en favorisant les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs, en bénéficiant de 5 matinées pour des temps d'apprentissage plus réguliers.
- La lutte contre le décrochage scolaire pour faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société
- Le renfort de l'éducation prioritaire qui a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.
- L'amélioration du climat scolaire par la prévention et la lutte contre les violences scolaires et l'insécurité.
- La stratégie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique constitue un des éléments majeurs de la loi de refondation de l'école de la République.

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

- 1. Déployer le dispositif visant la scolarisation des enfants de moins de trois dans le cadre de l'éducation prioritaire**
- 2. Poursuivre le dispositif « plus de maîtres que de classes »**
- 3. Poursuivre le plan d'action « tous mobilisés contre le décrochage scolaire » notamment par le développement des « alliances éducatives » visant la coopération entre les établissements scolaires et les partenaires extérieurs**

INDICATEURS :

Indicateurs d'évaluation de la réforme pilotée par les rectorats (nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés, nombre d'établissements concernés par les dispositifs, évaluation sur la scolarité des élèves, les conditions d'enseignement, la relation parents/enseignants...)

ORIENTATION 1 : « Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire »

AXE D'INTERVENTION 2 : « Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité »

FICHE ACTION 5

Plan académique de la maîtrise de la langue et de la prévention de l'illettrisme

PILOTE :

Rectorat de Créteil

CONSTATS/BESOINS :

L'académie de Créteil a impulsé depuis de nombreuses années des actions et projets visant la maîtrise de langue et la prévention de l'illettrisme. Composée des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, elle fait l'objet d'une sociologie contrastée. Pour ce qui concerne l'éducation prioritaire, elle représente dans le premier degré 13,5 % des établissements de Seine-et-Marne, 41,4 % des établissements de Seine-Saint-Denis et 34,6 % de ceux de Val-de-Marne. Elle concerne 17,7 % des collèges de Seine-et-Marne, 54 % des collèges de Seine-Saint-Denis et 37,9 % des collèges du Val-de-Marne.

OBJECTIFS VISES :

L'académie de Créteil s'est dotée d'un nouveau projet académique pour la période 2016-2019. Son action de prévention de l'illettrisme s'inscrit dans certaines de ces nouvelles orientations ;

- **Axe 1 : Accroître la performance de l'académie pour la rendre plus efficace et plus juste**
 - Ensemble, concevoir, généraliser et partager les données et les outils d'analyse, d'auto-évaluation et de pilotage.
 - Promouvoir les pratiques pédagogiques pertinentes et faire évoluer la relation d'apprentissage.
 - Adapter l'accompagnement des élèves et des établissements au plus près des besoins.
- **Axe 3 : Développer la coopération dans l'École et avec les partenaires**
 - Mobiliser une large collaboration éducative, pédagogique et administrative.
 - Coopérer plus étroitement avec les partenaires de l'École.
 - Promouvoir une éducation partagée avec les parents.
- **Axe 4 : Recruter, stabiliser et valoriser les ressources humaines pour développer l'attractivité de l'académie :**
 - Renforcer la formation de l'ensemble des personnels

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

1. Poursuite d'une évaluation diagnostique « Français et compréhension des écrits dans d'autres disciplines », en 5e en éducation prioritaire et conception d'une évaluation en 6^e.

2. Poursuivre les animations territoriales :

- *Le dispositif « Collèges Dynamique Lecture »*
- *Les concours académiques : le Marathon orthographique pour les élèves du cycle 3, « L'écrire et le dire »*
- *Les projets « Maternelle » : « Histoires de traces »*

INDICATEURS :

- indicateurs d'évaluation définis par l'académie de Créteil (résultats des évaluations – nombre d'établissements et d'élèves impliqués dans les différentes animations territoriales...)

ORIENTATION 1 : « Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire »

AXE D'INTERVENTION 2 : « Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité »

FICHE ACTION 6

Formation des équipes éducatives sur la problématique de l'illettrisme

PILOTES :

Rectorats de Créteil, Paris et Versailles – CANOPE Île-de-France

CONSTATS/BESOINS :

La formation continue des enseignants et plus largement des équipes éducatives constitue un levier intéressant pour intégrer la problématique de la prévention de l'illettrisme dans les pratiques pédagogiques. Cette professionnalisation peut s'inscrire dans une montée en compétences dans le domaine des apprentissages relatifs à la maîtrise de la langue et à l'ensemble des savoirs fondamentaux ce qui constitue le cœur de métier des enseignants. Mais elle peut aussi s'adresser plus largement à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale dans l'objectif de sensibiliser et d'informer au repérage et à l'orientation des parents d'élèves ou personnels potentiellement concernés par l'illettrisme.

OBJECTIFS VISES :

- Sensibiliser les équipes éducatives à la problématique de l'illettrisme
- Informer des ressources (pédagogiques, humaines...) existantes pour conduire des actions de prévention ou de lutte contre l'illettrisme et favoriser une meilleure connaissance des compétences internes à l'Éducation nationale sur le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme (formation initiale et continue, centres de ressources...)
- Former les enseignants dans une approche interdisciplinaire de la maîtrise de la langue

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

- 1. Diffuser des outils et ressources produits par l'ANLCI et le Ministère de l'Éducation nationale sur la sensibilisation à l'illettrisme**
- 2. En lien avec les Ateliers CANOPE, informer sur les ressources à disposition des équipes éducatives sur le sujet**
- 3. Poursuivre sur l'académie de Créteil les actions des Équipes mobiles pour la « maîtrise de la langue » intervenant dans les établissements volontaires pour former les équipes enseignantes**

INDICATEURS :

- supports produits pour communication dédiée
- nombre de personnels concernés par des actions de professionnalisation

C) Orientation stratégique 2 : Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes Franciliens en insertion

À la fin de la scolarité obligatoire, un part non négligeable de jeunes Franciliens est en difficulté avec les compétences de base. En effet, selon l'enquête IVQ conduite par l'INSEE en 2012, 7 % des Franciliens âgés de 16 à 29 ans rencontrent des difficultés importantes face à l'écrit.

Par ailleurs, le traitement des tests de lecture passés par les jeunes Français lors de la Journée Défense Citoyenneté (JDC) montrent qu'en Île-de-France, les disparités territoriales sont marquées. Ainsi, dans les Hauts-de-Seine, 5,13 % des jeunes présentent des difficultés contre 11,45 % en Seine-Saint-Denis.

Départements	75	77	78	91	92	93	94	95	Région	France
Effectifs	20 081	18 633	17 960	14 970	14 899	17 229	14 186	15 049	133 007	770 000
Graves Difficultés (%)	2	2,9	2,2	2,6	2	5,5	2,7	4,2	3	4,3
Difficultés (%)	4,59	7,06	5,8	6,46	5,13	11,45	6,47	8,98	7	9,9

Sources JDC : Ministères de l'Éducation nationale et de la Défense,- 2015

C'est pourquoi des actions spécifiques visant l'accès aux compétences clés en direction du public jeunes doivent être développées en articulation avec les acteurs et dispositifs visant leur insertion sociale et professionnelle.

Outre les réseaux habituels du champ de l'insertion, la transversalité des champs d'intervention permettant de faire reculer l'illettrisme doit inviter à impliquer d'autres acteurs de proximité qui favoriseront un meilleur repérage et un accompagnement facilité des jeunes concernés notamment ceux pouvant être les plus éloignés des institutions ou dispositifs.

Enfin, la phase de concertation lors de l'élaboration du plan régional a fait ressortir une diversité des approches dans l'accueil, l'accompagnement et les modalités de formations mises en œuvre en direction des jeunes. Pour autant, les opérateurs et financeurs de ces actions ont émis le souhait de poursuivre des temps de réflexion et de professionnalisation communs qui pourront renforcer la cohérence d'intervention mais aussi permettre d'expérimenter puis d'évaluer des actions de lutte contre l'illettrisme qui favorisent l'autonomie des jeunes et leur engagement en tant que citoyen.

Cette orientation est composée de 2 axes d'interventions déclinés en 5 fiches actions

Orientation 2 : Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes Franciliens en insertion

Fiches action	Projets opérationnels envisagés	Calendrier
<i>AXE 1 : Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base à la fin de la scolarité obligatoire</i>		
<i>N°7 : Améliorer le traitement et le suivi des signalements des jeunes repérés en difficultés de lecture lors de la Journée Défense et Citoyenneté</i>	1. Poursuivre la mise en œuvre du protocole d'accord signé en 2015 entre l'ESN IDF, l'ANLCI et l'ARML IDF relatif aux transmissions de signalements des jeunes détectés en difficultés de lecture vers les missions locales	En cours, poursuite en 2017
	2. Mettre en place un comité régional de suivi des signalements des jeunes détectés en difficultés de lecture vers les DSDEN en lien avec les académies	1 ^{er} semestre 2017
<i>N°8 : Sensibiliser et informer les acteurs relais de proximité auprès du public jeunes sur la problématique de l'illettrisme</i>	1. Intégrer dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO) un axe de travail sur la professionnalisation des acteurs franciliens de l'orientation et de l'information jeunesse sur le repérage de l'illettrisme et à l'accompagnement des jeunes concernés	2 ^e semestre 2017
	1.Organiser des rencontres de sensibilisation en direction des réseaux et acteurs relais auprès du public jeunes (le réseau de l'Information Jeunesse, Clubs de prévention spécialisée...) à la problématique de la maîtrise des compétences de base en ciblant prioritairement les territoires les plus concernés ou sur lesquels les relais sont les moins nombreux	2018
	2.Développer des partenariats avec des têtes de réseaux des champs sportif et/ou culturel pour toucher des acteurs impliqués auprès de jeunes potentiellement concernés par des difficultés avec les compétences de base.	2018

AXE 2 : « Favoriser la cohérence d'intervention entre les acteurs œuvrant à la prise en charge des jeunes en difficulté avec les compétences de base »

<p>N°9 : Identifier les structures et dispositifs de raccrochage permettant l'acquisition ou la ré acquisition des compétences de base</p>	<p>1. Produire un état des lieux complet de l'offre régionale visant le raccrochage des jeunes en insertion spécifiant les modalités d'accompagnement sur les compétences de base</p>	2017
	<p>1. Mettre en place un groupe de professionnalisation et d'échanges de pratiques sur les compétences de base et la lutte contre l'illettrisme avec les réseaux de raccrochage et d'insertion des jeunes</p>	2018 -2019
<p>N° 10 : Prendre en compte la nécessité de consolider les compétences de base des élèves de l'enseignement professionnel, agricole et des apprentis de bas niveaux de qualification</p>	<p>1. Mettre en place une ingénierie de formation visant l'accompagnement des équipes enseignantes et le développement de la formation de formateurs pour favoriser la maîtrise des compétences de base à partir de la mise en situation professionnelle. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les EPLE et les CFA et pratiquer l'enseignement général lié aux spécialités (EGLS)</p>	2017 -2019
	<p>1. Construire des parcours de formation en articulation avec l'anticipation des besoins à court terme des entreprises notamment en développant le pré-apprentissage qui permet de préparer les jeunes en amont de leur arrivée dans l'entreprise</p>	
<p>N° 11 : Soutenir le développement d'actions innovantes dans les territoires visant à faire reculer l'illettrisme chez les jeunes</p>	<p>1. Mettre en œuvre les actions préconisées dans le cadre du plan en faveur de la jeunesse 2014/2017 sur le service civique des jeunes « décrocheurs » en ciblant aussi ceux en difficulté avec les compétences de base</p>	En cours, poursuite en 2017
	<p>1. Promouvoir auprès des grands réseaux et institutions publiques de mission de services civique visant la prévention ou la lutte contre l'illettrisme</p> <p>1. Soutenir et accompagner des projets expérimentaux conduits localement (accès au code de la route et au permis de conduire, projets de partenariats entre les ateliers CANOPE et les établissements culturels...) visant l'autonomie des jeunes en difficulté avec les compétences de base à travers l'instauration d'une bourse de projets .</p>	2017 -2019

ORIENTATION 2: « Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion »

AXE D'INTERVENTION 1: « Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base à la fin de la scolarité obligatoire »

FICHE ACTION 7

Améliorer le traitement et le suivi des signalements des jeunes repérés en difficultés de lecture lors de la Journée Défense et Citoyenneté

PILOTES :

Mission régionale illettrisme- Établissement du Service national d'Île-de-France – Rectorats – Association Régionale des Missions Locales d'Île-de-France

CONSTATS/BESOINS :

L'établissement du service national d'Île-de-France est chargé de l'organisation des journées défense et citoyenneté (JDC), en application de l'article L. 114-3 du code du service national. Durant cette journée, un processus comportant trois étapes est mis en place par l'ESN IDF, permettant de repérer et d'informer les jeunes détectés en difficultés de lecture et de les signaler à ses partenaires d'insertion :

- étape n°1 : «Repérer» en luttant contre l'exclusion, en complétant l'action menée par l'Éducation nationale à travers la détection des jeunes en difficulté de lecture (DDL) via des tests de lecture et de compréhension ;
- étape n°2 : «Informer» les jeunes détectés en difficulté de lecture en les orientant vers les différents partenaires locaux d'insertion ;
- étape n°3 : «Signaler» en transmettant aux organismes d'insertion territorialement compétents (plateformes de décrochage, missions locales), les coordonnées des jeunes détectés en difficulté de lecture et non scolarisés.

Depuis, plusieurs années, un partenariat a été instauré entre les Missions locales franciliennes et les CSN de Paris et de Versailles afin de procéder à la transmission des signalements des jeunes repérés « DDL » et non scolarisés. Ce partenariat a donné lieu à un protocole d'accord signé le 8 septembre 2015 entre l'ESN IDF, l'ANLCI et l'ARML IDF. En 2015, sur les 9000 jeunes repérés en difficultés de lecture en Île-de-France, 1500 ont ainsi été signalés auprès des Missions locales franciliennes. L'objet du protocole est de poursuivre et d'améliorer ce dispositif en organisant son pilotage et sa coordination.

Par ailleurs, il convient de noter que la grande majorité des 9000 jeunes « DDL », plus de 80 %, est scolarisée lors du passage de ce test. Il conviendra donc de veiller au suivi des signalements des jeunes DDL auprès des DSDEN des trois académies franciliennes.

OBJECTIFS VISES :

- Améliorer le suivi des signalements de jeunes repérés en difficulté de lecture lors de la JDC
- Communiquer auprès des décideurs et institutionnels sur les résultats de ces tests
- Favoriser l'interconnaissance des réseaux de professionnels impliqués ; service national – missions locales – académies

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

17. Poursuivre la mise en œuvre du protocole d'accord signé en 2015 entre l'ESN IDF, l'ANLCI et l'ARML IDF relatif au dispositif de transmission des signalements des jeunes détectés en difficulté de lecture vers les missions locales

18. Mettre en place un comité régional de suivi des signalements des jeunes détectés en difficulté de lecture vers les DSDEN en lien avec les académies

INDICATEURS :

- nombre de jeunes repérés en DDL chaque année en Île-de-France
- nombre de jeunes orientés vers les Missions locales franciliennes ou vers les dispositifs d'insertion (E2C, EPIDE, SMV...)
- nombre de jeunes pris en charge par les établissements scolaires

ORIENTATION 2 : « Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion »

AXE D'INTERVENTION 1 : « Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base à la fin de la scolarité obligatoire »

FICHE ACTION 8

Sensibiliser et informer les acteurs relais de proximité auprès du public jeunes sur la problématique de l'illettrisme

PILOTES :

Mission régionale illettrisme- Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue- DRJSCS Île-de-France- Région Île-de-France

CONSTATS/BESOINS :

Qu'ils soient scolarisés ou non, les jeunes en difficulté avec les compétences de base sont souvent démunis pour parler de leur situation. Pour autant, de nombreux acteurs agissent sur le terrain auprès de ces jeunes et établissent avec eux une relation de confiance. C'est pourquoi, il est nécessaire de mieux toucher ces acteurs dans le cadre des actions de sensibilisation à l'illettrisme. Mieux informés et outillés pour repérer et aborder la problématique de l'illettrisme, les professionnels concernés seront plus à même d'accompagner les jeunes en difficulté et de les orienter vers les solutions adaptées.

OBJECTIFS VISES :

- Accroître le nombre de réseaux d'acteurs de la jeunesse sensibilisés à la problématique de l'illettrisme et de la maîtrise des compétences de base
- Renforcer la lisibilité des dispositifs mobilisables dans la lutte contre l'illettrisme pour mieux accompagner les jeunes concernés
- Favoriser les interactions et articulations entre les réseaux d'acteurs divers intervenant auprès du public jeunes sur la question de la maîtrise des compétences de base

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

19. Intégrer dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO) un axe de travail sur la professionnalisation des acteurs franciliens de l'orientation et de l'information jeunesse sur le repérage de l'illettrisme et à l'accompagnement des jeunes concernés

20. Organiser des rencontres de sensibilisation en direction des réseaux et acteurs relais auprès du public jeunes (le réseau de l'Information Jeunesse, Clubs de prévention spécialisée...) à la problématique de la maîtrise des compétences de base en ciblant prioritairement les territoires les plus concernés ou sur lesquels les relais sont les moins nombreux

21. Développer des partenariats avec des têtes de réseaux des champs sportif et/ou culturel pour toucher des acteurs impliqués auprès de jeunes potentiellement concernés par des difficultés avec les compétences de base

INDICATEURS :

- nombre d'actions conduites dans le cadre du SPRO
- nombre d'acteurs du champ « jeunesse » sensibilisés
- nombre de partenariat ou accord-cadre avec les têtes de réseaux mis en œuvre

ORIENTATION 2 : « Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion »

AXE D'INTERVENTION 2 : « Favoriser la cohérence d'intervention entre les acteurs œuvrant à la prise en charge des jeunes en difficulté avec les compétences de base »

FICHE ACTION 9

Identifier les structures et dispositifs de rattachement permettant l'acquisition ou la ré acquisition des compétences de base

PILOTES :

Mission régionale illettrisme- Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue- Région Île-de-France – Rectorats

CONSTATS/BESOINS :

En Île-de-France, on estime que 18 % des jeunes Franciliens quittent le système éducatif sans qualification. De nombreux dispositifs ou structures permettent à des jeunes peu ou pas qualifiés de pouvoir raccrocher un parcours de formation visant leur insertion. En effet, depuis quelques années, la lutte contre le décrochage scolaire fait l'objet d'une attention particulière au niveau européen, national et francilien. Bien que la situation des jeunes en situation de décrochage ne soit pas toujours liée à une problématique d'illettrisme et inversement, il est pourtant indispensable de veiller à la prise en compte de cette réalité dans les solutions dites de « rattachement ». Dans le cadre de l'accompagnement de ces jeunes, dont certains sont identifiés en situation d'illettrisme, les partenaires institutionnels sont mobilisés pour apporter une réponse adaptée à chaque situation en s'appuyant notamment sur les ressources des territoires ; les Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) autour des chefs d'établissement, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), les structures d'orientation (CIO, SCUIO, MDE, BIJ, antennes VAE), l'offre d'insertion professionnelle des 76 missions locales, celle de la formation initiale et continue, ainsi que des dispositifs spécifiques (le dispositif d'insertion régional Avenir Jeunes, le dispositif régional d'accès à l'apprentissage, les 8 Écoles de la Deuxième Chance, les EPIDE)

OBJECTIFS VISÉS :

- Identifier et rendre lisibles les actions de ré-médiation sur les compétences de base existantes dans les dispositifs de rattachement
- Consolider les articulations entre les dispositifs pouvant permettre la construction d'un parcours de formation cohérent pour les jeunes
- Développer l'approche par compétence dans les dispositifs de rattachement pour favoriser les apprentissages sur les savoirs de base en lien avec la définition du projet du jeune et permettre le développement des compétences par la mise en situation (professionnelle, culturelle, citoyenne...)

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

22. Produire un état des lieux complet de l'offre régionale visant le rattachement des jeunes en insertion spécifiant les modalités d'accompagnement sur les compétences de base

23. Mettre en place un groupe de professionnalisation et d'échanges de pratiques sur les compétences de base et la lutte contre l'illettrisme avec les réseaux de rattachement et d'insertion des jeunes

INDICATEURS :

- support de recensement de l'offre régionale en direction des jeunes en situation d'illettrisme
- productions du groupe de professionnalisation (nombre d'acteurs et de structures participantes – formalisation des pratiques recensées)

ORIENTATION 2 : « Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion »

AXE D'INTERVENTION 2 : « Favoriser la cohérence d'intervention entre les acteurs œuvrant à la prise en charge des jeunes en difficulté avec les compétences de base »

FICHE ACTION 10

Prendre en compte la nécessité de consolider les compétences de base des élèves de l'enseignement professionnel, agricole et des apprentis de bas niveaux de qualification

PILOTES :

Région Île-de-France –Rectorats – DRIAAF

CONSTATS/BESOINS :

L'entrée en lycée professionnel peut pour beaucoup d'élèves présenter les caractéristiques d'une scolarité difficile : une orientation « par défaut » et/ou par l'échec, une maîtrise insuffisante des compétences de base (et du socle commun). Ces lacunes persistantes, parfois depuis l'école primaire conduisent à des difficultés prévisibles ne leur permettant pas de tirer bénéfice des apprentissages professionnels proposés. Ces constats peuvent se rencontrer aussi chez certains apprentis, notamment dans les niveaux V, qui peuvent présenter de graves difficultés avec les compétences de base. À un moment charnière de la scolarité et du parcours du jeune, cette relation difficile aux apprentissages fondamentaux peut placer ces élèves en situation de risque de décrochage, d'absentéisme voire d'abandon de l'école, susceptible d'entraîner à terme une situation d'illettrisme. Dans certains cas, ces jeunes réussissent tout de même à obtenir leur certification grâce au jeu des coefficients qui favorisent les disciplines techniques. Pour autant, cette qualification masque des complications à venir, les exigences actuelles des situations de travail (communication au sein de l'entreprise, respect de consignes, contraintes liées à la sécurité) nécessitant une maîtrise du lire, écrire, compter, et conditionnant l'autonomie professionnelle

Si une attention particulière n'est pas portée à ce problème pendant leur formation et leur période d'apprentissage, ces jeunes risquent à court terme une rupture de contrat et, à long terme des difficultés récurrentes pour trouver un emploi et s'insérer dans la société.

OBJECTIFS VISES :

- Faire baisser les taux de rupture et d'absentéisme des jeunes scolarisés ou en apprentissage
- Améliorer les taux d'obtention du diplôme et ainsi que les résultats dans les disciplines générales

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

24. Mettre en place une ingénierie de formation visant l'accompagnement des équipes enseignantes. Développer la formation de formateurs sur les compétences de base à partir de la mise en situation et des besoins professionnels à court terme (de façon à favoriser l'opérationnalité des apprentissages et créer une appétence scolaire). Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les EPLE et les CFA et pratiquer l'enseignement général lié aux spécialités (EGLS). Pour les apprentis, prendre en compte la singularité de leurs besoins au regard des tâches professionnelles qui leur sont confiées, tant pour l'étape d'identification de leurs difficultés sur les compétences de base que pour le travail de remédiation ultérieur. Faire en sorte que cette remédiation permette aux apprentis d'être plus opérationnels très rapidement dans leur entreprise afin qu'ils développent un sentiment de confiance et d'utilité propre à les faire adhérer aux apprentissages

25. Construire des parcours de formation en articulation avec l'anticipation des besoins à court terme des entreprises et en visant des micro-projets. Cette ingénierie doit également être développée sur le dispositif de préapprentissage afin de préparer les jeunes en amont de leur arrivée dans l'entreprise.

INDICATEURS :

- productions visant l'ingénierie de formation (supports- développement et prise en main par les enseignants et formateurs)
- nombre d'établissements et de CFA impliqués – nombre de jeunes touchés

ORIENTATION 2 : « Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion »

AXE D'INTERVENTION 2 : « Favoriser la cohérence d'intervention entre les acteurs œuvrant à la prise en charge des jeunes en difficulté avec les compétences de base »

FICHE ACTION 11

Soutenir le développement d'actions innovantes dans les territoires visant à faire reculer l'illettrisme chez les jeunes

PILOTES :

DRJSCS et DDCS – CANOPE Île-de-France – Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue
– Région Île-de-France

CONSTATS/BESOINS :

En Île-de-France, les jeunes sont globalement plus formés que sur le reste du territoire. Cependant, cette réalité est très contrastée et révèle de fortes disparités. Ainsi, on compte 17,7 % de jeunes non-diplômés à l'échelle régionale, mais ce taux monte à 29 % dans le département de la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, en 2013, la région Île-de-France comptait près de 27 000 décrocheurs.

Pour ces jeunes, peut-être plus encore que pour d'autres, la question de l'autonomie est un défi majeur à relever. Des solutions existent, il convient donc de les développer et de les évaluer. Cela peut passer par des actions qui permettent à tous d'accéder aux ressources et richesses des territoires franciliens. L'engagement civique, la mobilité géographique, l'accès à la culture et aux grands établissements culturels notamment doivent être des ambitions réalistes pour tous, y compris les jeunes qui en sont aujourd'hui les plus éloignés. Aussi en lien étroit avec les acteurs locaux qui accompagnent les jeunes les plus en difficulté avec les compétences de base, il est nécessaire d'impulser localement des actions partenariales qui viseront à raccrocher ces jeunes notamment vers la formation et l'insertion professionnelles.

OBJECTIFS VISES :

- Développer l'accès à des missions de service civique spécifiques
- Accompagner l'expérimentation de projets locaux visant l'autonomie des jeunes les plus en difficultés avec les compétences de base

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

26. Mettre en œuvre les actions préconisées dans le cadre du plan en faveur de la jeunesse 2014/2017 sur le service civique des jeunes « décrocheurs » en ciblant aussi ceux en difficulté avec les savoirs de base

27. Promouvoir auprès des grands réseaux et institutions publiques des missions de service civique visant la prévention ou la lutte contre l'illettrisme

28. Soutenir et accompagner des projets expérimentaux conduits localement (accès au code de la route et au permis de conduire, projets de partenariats entre les ateliers CANOPE et les établissements culturels...) visant l'autonomie des jeunes en difficulté avec les compétences de base à travers l'instauration d'une bourse de projets

INDICATEURS :

- indicateurs d'évaluation rattachés au plan en faveur de la jeunesse en Île-de-France
- recensement des missions de service civique en lien avec le sujet
- nombre et nature des projets soutenus par la bourse de projets

D) Orientation stratégique 3 : Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens concernées

Parmi les 2 500 000 personnes en situation d'illettrisme en France, près de la moitié (49 %) sont demandeurs d'emploi et la majorité travaille (51 %).

En Île-de-France, un demandeur d'emploi sur 7 est touché par ce phénomène.

Dans l'univers professionnel où la pratique de l'écrit est devenue quasiment incontournable, ces difficultés engendrent des freins supplémentaires pour un public déjà fragilisé, et constituent des obstacles à une insertion professionnelle durable. Cet état de fait a été aggravé par la crise économique.

Renforcer l'accès aux compétences de base des personnes inscrites dans des parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle, notamment les demandeurs d'emploi est une priorité de ce plan.

Depuis plusieurs années, les avancées sont importantes en matière de développement des actions d'aide au repérage (ML, Pôle emploi, OPCA) mais aussi de l'entrée en formation des actifs franciliens.

Les actions du plan régional définies devront tenir compte de certaines problématiques à traiter notamment :

- Une offre de formation professionnelle qui se redéfinit du fait de la réforme induite par la loi du 5 mars 2014 et la création du socle de connaissances et de compétences professionnelles élaboré par les partenaires sociaux (CF Focus sur le certificat CléA pages 15)
- L'inscription des apprentissages dans une logique de parcours et de continuité et la nécessité de favoriser les articulations et les synergies entre les prescripteurs, les formateurs et les employeurs.
- La nécessité de tenir compte de la fragilité fréquente des publics en situation d'illettrisme et de leur besoin de soutien et d'accompagnement dans leur parcours de formation.

Cette orientation est composée de 3 axes d'intervention déclinés en 6 fiches actions

Orientation 3:

Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens concernées

Fiches action	Projets opérationnels envisagés	Calendrier
AXE 1 : Poursuivre l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens les moins qualifiés dans le cadre de la formation professionnelle		
N°12 : Favoriser les parcours sécurisés des demandeurs d'emploi dans l'accès aux formations conventionnées sur les compétences de base et/ou à la Validation des Acquis de l'expérience	29. Alimenter la réflexion des membres du CREFOP sur les expérimentations visant la sécurisation des parcours des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes, de bas niveaux de qualification, en difficulté avec la maîtrise des compétences de base	2017-2019
	30. Capitaliser et mutualiser les productions, outils et mettre en place des espaces et temps d'échanges entre les organismes de formation professionnelle intervenant sur le champ des compétences de base	2018-2019
N°13 : Développer l'accès à la formation aux compétences de base des salariés des secteurs privé et public et/ou à la Validation des Acquis de l'expérience	31. En lien avec les OPCA, le CNFPT, l'ANFH et la plateforme RH des agents de la fonction publique de l'État, démultiplier les actions d'information des employeurs notamment sur la problématique spécifique de l'illettrisme. Accompagner les employeurs sur la mise en place de solutions de formation aux compétences de base	2017- 2018
	32. Poursuivre les travaux du groupe technique régional avec les OPCA, en lien avec les travaux nationaux pilotés par l'ANLCI, pour renforcer l'ingénierie de formation (cahier des charges destiné aux OF, mutualisation et transfert des outils entre OPCA, connaissance de l'offre de formation...)	En cours poursuite en 2017

N°14 : Développer l'accès aux compétences de base des personnes sous main de justice	33. Dresser un état des lieux des outils de repérage utilisés et construire une boîte à outils régionale pour les professionnels de la PJJ	2017-2019
	34. Diffuser une information sur l'offre de formation mobilisable en région pour favoriser l'insertion des jeunes sous main de justice et des détenus	
	35. Mobiliser des ressources complémentaires pour démultiplier les actions de formation « hors temps » de l'Éducation nationale visant la maîtrise des compétences de base pour les détenus	
	36. Renforcer l'articulation et la complémentarité entre les différents dispositifs destinés aux jeunes sous main de justice en situation illettrisme : dispositifs PJJ et dispositifs Région afin de construire des modèles de parcours de jeunes et les préparer efficacement à une formation pré-qualifiante ou qualifiante.	
AXE 2 : Mobiliser les acteurs relais pouvant accompagner les personnes en situation d'illettrisme vers l'offre de formation		
N°15: Intégrer la problématique du repérage et de l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle	37. Poursuivre la sensibilisation des réseaux et des professionnels, en mettant en place un plan d'action qui intègre une actualisation des connaissances en continu et relayé par des têtes de réseaux (démultiplier les actions d'information/sensibilisation auprès des professionnels).	2017 - 2018
	37. Organiser des ateliers d'échanges et d'analyse de bonnes pratiques et de régulation en intra ou inter réseaux.	2018- 2019

N° 16: Accompagner les acteurs et espaces de coordinations locaux dans l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme	38. Concevoir un module de formation à destination des encadrants des SIAE afin de faciliter le repérage les situations d'illettrisme et les solutions possibles	2017- 2019
	39. Proposer d'intégrer la dimension de l'illettrisme dans les actions conduites par les coordinations et plateformes linguistiques mises en place par les collectivités locales. Reconduire des interventions sur l'illettrisme dans les programmations des centres de ressources de la Politique de la Ville existants en Île-de-France	
	40. Développer une offre de formation sur les enjeux de l'illettrisme en direction des travailleurs sociaux, des autres professionnels (adultes-relais...) et des bénévoles intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	
AXE 3 :		
<i>Lutter contre l'illectronisme et conforter l'accès aux droits et aux services des Franciliens en difficulté avec les savoirs de base</i>		
N° 17 : Mobiliser contre l'illettrisme pour l'accès de tous au numérique	40. Communiquer et diffuser la charte « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme ! » auprès des commanditaires concernés pour favoriser une prise de conscience partagée	2017- 2019
	41. Relayer et faire connaître les initiatives et outils qui visent une meilleure appropriation du numérique de la part des personnes en situation d'illettrisme et/ou une adaptation des sites et démarches en ligne	
	43. Sensibiliser les opérateurs de la formation à l'intégration d'une offre visant la maîtrise du numérique	

ORIENTATION 3 : « Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens concernées »

AXE D'INTERVENTION 1 : « Poursuivre l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens les moins qualifiés dans le cadre de la formation professionnelle »

FICHE ACTION 12 :

Favoriser les parcours sécurisés des demandeurs d'emploi dans l'accès aux formations conventionnées sur les compétences de base

PILOTE :

Région Île-de-France –DIRECCTE Île-de-France - Pôle Emploi – Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue

CONSTATS/BESOINS :

L'offre de formation professionnelle conventionnée a connu un certain nombre d'évolutions ces dernières années. La réforme induite par la loi du 5 mars 2014 a conduit à un transfert de compétences entre l'État et les Régions concernant la formation professionnelle des publics dits spécifiques notamment des personnes en situation d'illettrisme. Au 1^{er} janvier 2015, le dispositif national « compétences clés » auparavant géré par les DIRECCTE a donc été arrêté. Il a été repris ou remplacé en fonction des territoires par des offres de formations régionales redéfinies par les exécutifs des conseils régionaux. À cet effet, la région Île-de-France avait fait le choix de poursuivre le dispositif à l'identique durant l'année 2015 puis de proposer de nouvelles orientations et de nouveaux dispositifs en 2016 (Cap compétences et Compétences de base professionnelles). L'annonce du Président de la République en janvier 2016 visant 500 000 places de formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi notamment les moins qualifiés s'est traduite par la signature d'une convention régionale en Île-de-France conduisant à la création de 64 212 places de formations réparties en 34 000 places supplémentaires pour le Conseil régional d'Île-de-France et 30 212 places supplémentaires pour Pôle Emploi. Ainsi une nouvelle offre de formation professionnelle de la Région Île-de-France et de Pôle Emploi est venue compléter celle existante notamment sur les compétences de base des Franciliens en situation d'illettrisme et/ou en difficulté avec la maîtrise de la langue française. Face à des besoins importants en matière de formation des publics les moins qualifiés, la question de la structuration de l'offre de formation professionnelle demeure un enjeu essentiel nécessitant une réflexion et des préconisations communes. Au-delà des seules questions relatives aux dispositifs, se posent celles de l'adaptation de cette offre aux spécificités du public visé, aux besoins du marché de l'emploi et à la qualité de l'offre de formation proposée. Aux côtés de l'accès à une action de formation, se pose aussi la question de la validation des acquis des Franciliens pas ou peu qualifiés mais disposant d'une expérience et de compétences valorisables. La VAE, de par son mode d'accès exigeant : l'écriture d'un dossier de preuves, peut être d'un accès difficile pour certaines personnes alors même que nombreuses sont celles ayant des compétences professionnelles avérées qui pourraient faire l'objet d'une validation et sécuriseraient ainsi leur parcours. Afin de favoriser l'accès à la VAE de ces publics, il faut aider les professionnels de la VAE, et notamment les prescripteurs, à repérer les capacités professionnelles des candidats au-delà de leur situation d'illettrisme ou de leurs besoins linguistiques pour envisager une VAE.

OBJECTIFS VISES :

- mieux articuler l'offre de formation professionnelle conventionnée sur les compétences de base pour viser la sécurisation des parcours de formation des Franciliens
- nourrir la réflexion et les préconisations des instances de gouvernance de l'emploi/formation en Île-de-France

- accompagner et pérenniser une offre de formation de qualité sur les compétences clés
- favoriser l'accès à la VAE des demandeurs d'emploi et des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

1. Alimenter la réflexion des membres du CREFOP sur les expérimentations visant la sécurisation des parcours des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes, de bas niveaux de qualification, en difficulté avec la maîtrise des compétences de base

2. Capitaliser et mutualiser les productions et les outils et mettre en place des espaces et temps d'échanges entre les organismes de formation professionnelle intervenant sur le champ des compétences de base

INDICATEURS :

- nombre de Franciliens demandeurs d'emploi accédant à une formation conventionnée sur les compétences de base chaque année ou une VAE
- productions du CREFOP sur le sujet (groupe de travail dédié)
- nombre d'organismes de formation impliqués dans des actions de professionnalisation sur ingénierie de formation en direction des personnes ne maîtrisant pas ou peu les compétences de base

ORIENTATION 3 : « Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens concernées »

AXE D'INTERVENTION 1 : « Poursuivre l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens les moins qualifiés dans le cadre de la formation professionnelle »

FICHE ACTION 13 :

Développer l'accès à la formation aux compétences de base des salariés des secteurs privé et public

PILOTES :

DIRECCTE Île-de-France - COPAREF – Région Île-de-France– OPCA – Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue

CONSTATS/BESOINS :

Plus d'un travailleur francilien sur dix rencontre des difficultés importantes avec l'écrit. Si ces salariés développent beaucoup d'ingéniosité pour contourner leurs difficultés, ils sont cependant placés dans une situation de fragilité qui les rend vulnérables en cas de changement des processus de travail. Le renouvellement et l'introduction permanente de technologies nouvelles dans le monde du travail nécessitent un renforcement en continue des compétences mobilisées. Pour autant, dans les entreprises notamment, ce sont les salariés les moins qualifiés qui profitent le moins de la formation continue.

Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux, l'État et les Régions ont défini une stratégie visant à renforcer les politiques en faveur de la qualification et de la requalification des actifs pour lesquels un plus large accès à la formation renforce le maintien ou l'évolution dans l'emploi, notamment au sein des PME et des TPE. La formation professionnelle doit en effet concourir à l'objectif visant à ce que chaque salarié puisse disposer et actualiser un socle de connaissances et de compétences favorisant son évolution professionnelle.

OBJECTIFS VISES :

- accompagner les employeurs des secteurs publics et privés dans la mise en œuvre de solutions de formation aux compétences clés de leurs salariés/agents
- poursuivre et amplifier l'action des partenaires sociaux dans l'accès des Franciliens les moins qualifiés à la formation professionnelle

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

1. En lien avec les OPCA, le CNFPT, l'ANFH et la plateforme RH des agents de la fonction publique de l'État, démultiplier les actions d'information des employeurs notamment sur la problématique spécifique de l'illettrisme. Accompagner les employeurs sur la mise en place de solutions de formation aux compétences de base

2. Poursuivre les travaux du groupe technique régional avec les OPCA, en lien avec les travaux nationaux pilotés par l'ANLCL, pour renforcer l'ingénierie de formation (cahier des charges destiné aux OF, mutualisation et transfert des outils entre OPCA, connaissance de l'offre de formation...) avec la contribution du centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue

INDICATEURS :

- nombre de Franciliens salariés accédant à une formation aux compétences de base
- production du groupe d'échange de pratiques des OPCA/OPACIF (nombre d'organismes impliqués – supports produits)

ORIENTATION 3 : « Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens concernés »

AXE D'INTERVENTION 1 : « Poursuivre l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens les moins qualifiés dans le cadre de la formation professionnelle »

FICHE ACTION 14 :

Développer l'accès aux compétences de bases des personnes sous main de justice

PILOTES :

DISP – DIR PJJ – Région Île-de-France– Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue-
Mission régionale illettrisme

CONSTATS/BESOINS :

La loi du 5 mars 2014 confie aux régions la compétence en matière de formation des personnes en situation illettrisme ainsi que des personnes sous main de justice.

Concernant les jeunes Franciliens pris en charge par les professionnels de la PJJ, la problématique de la non-maîtrise des compétences clés fait partie des enjeux déterminants dans le travail d'insertion effectué. Divers modes d'accompagnement existent mais à ce jour, formalisation et mutualisation sont nécessaires afin de mieux identifier les jeunes rencontrant des difficultés sur ce sujet et d'affiner la connaissance des réseaux de proximité mobilisables. La DIRPJJ a signé en 2016 une convention avec la Région Île-de-France visant la mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'insertion de droit commun au bénéfice des jeunes pris en charge par la PJJ. Cela passe notamment par la mobilisation des dispositifs d'acquisition des compétences socle.

Concernant la population incarcérée, la mise en place du pré-repérage de l'illettrisme, effectué par l'Administration pénitentiaire auprès des entrants va faire l'objet d'une actualisation des méthodes d'évaluation en 2017. Compte tenu de l'importance des besoins repérés dans les maisons d'arrêts franciliennes, il est nécessaire de pouvoir adapter les moyens pour y répondre. La DISP souhaiterait notamment pouvoir proposer des actions hors des périodes d'intervention de l'Éducation nationale.

OBJECTIFS VISES :

- Améliorer le repérage et la formation des jeunes sous main de justice en situation d'illettrisme.
- Mieux informer sur les dispositifs régionaux permettant de prendre en charge les jeunes.
- Outiller les professionnels pour intégrer l'approche par les compétences dans les formations.

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

- 1. Dresser un état des lieux des outils de repérage utilisés et construire une boîte à outils régionale pour les professionnels de la PJJ**
- 2. Diffuser une information sur l'offre de formation mobilisable en région pour favoriser l'insertion des jeunes sous main de justice et des détenus**
- 3. Mobiliser des ressources complémentaires pour démultiplier les actions de formation « hors temps » de l'Éducation nationale visant la maîtrise des compétences de base pour les détenus**
- 4. Renforcer l'articulation et la complémentarité entre les différents dispositifs destinés aux jeunes en situation d'illettrisme : dispositifs PJJ et dispositifs Région afin de construire des modèles de parcours de jeunes et les préparer efficacement à une formation pré-qualifiante ou qualifiante.**

INDICATEURS :

- nombre de DT PJJ sensibilisées et accompagnées dans la prise en charge des jeunes en situation d'illettrisme
- nombre de personnes détenues accompagnées dans l'accès à la formation aux compétences de base

ORIENTATION 3 : « Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens concernés »

AXE D'INTERVENTION 2 : « Mobiliser les acteurs relais pouvant accompagner les personnes en situation d'illettrisme vers l'offre de formation »

FICHE ACTION 15 :

Intégrer la problématique du repérage et de l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle

PILOTES :

Mission régionale illettrisme- Réseaux du Conseil en Evolution Professionnelle – Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue

CONSTATS/BESOINS :

Créé par la loi du 14 juin 2013 et précisé par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le Conseil en Evolution Professionnelle a pour ambition de favoriser l'évolution et la sécurisation du parcours professionnel des actifs. Le CEP permet à l'individu de disposer d'un temps d'écoute et d'échange pour faire le point sur sa situation professionnelle, clarifier celle-ci, comprendre son environnement professionnel, et se repérer dans l'offre de formations et de qualifications professionnelles. Cinq réseaux d'opérateurs sont identifiés pour dispenser le Conseil en évolution professionnelle ; Pôle emploi, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), les missions locales, les organismes paritaires chargés du congé individuel de formation (Opacif) et le Cap emploi. Ainsi, les opérateurs du CEP sont des interlocuteurs privilégiés pour accompagner dans leur accès aux solutions de formation des personnes en difficulté avec les compétences de base.

OBJECTIFS VISES :

- Parfaire la connaissance des problématiques d'illettrisme et non maîtrise de la langue française des conseillers en évolution professionnelle
- Accompagner et outiller ces conseillers dans l'exercice de leur activité concernant l'accès à la formation aux compétences de base
- Développer l'accès au conseil en évolution professionnelle des personnes en situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas la langue française

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

1. Poursuivre la sensibilisation des réseaux et des professionnels, en mettant en place un plan d'action qui intègre une actualisation des connaissances en continu et relayé par des têtes de réseaux (démultiplier les actions d'information/sensibilisation auprès des professionnels).

2. Organiser des ateliers d'échanges et d'analyse de bonnes pratiques et de régulation en intra ou inter réseaux (présentation d'outils...)

INDICATEURS :

- nombre de CEP formés sur les questions d'accompagnement des situations d'illettrisme et de non maîtrise de la langue
- nombre de CEP impliqués dans les ateliers d'échanges et d'analyses de pratiques

ORIENTATION 3 : « Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens concernés »

AXE D'INTERVENTION 2 : « Mobiliser les acteurs relais pouvant accompagner les personnes en situation d'illettrisme vers l'offre de formation »

FICHE ACTION 16 :

Accompagner les acteurs et espaces de coordinations locaux dans l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme

PILOTES :

Préfectures de département – DDCS – UD Direccte – Collectivités locales- Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue- Mission régionale illettrisme

CONSTATS/BESOINS :

À l'échelle locale de nombreux acteurs se mobilisent dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi notamment. Ces réseaux variés d'acteurs de l'insertion par l'activité économique et du développement social local sont des opérateurs incontournables pour favoriser l'accompagnement de populations souvent fragilisées. Pour autant la question de l'illettrisme n'est pas toujours perçue, comprise et prise en compte par ces professionnels qui peuvent ne pas la percevoir au regard de besoins d'apprentissage de la langue française plus visibles et prégnants au sein du public accompagné. Il est donc nécessaire de renforcer cette compréhension de l'illettrisme de la part de tous les opérateurs de proximité et donner à tous les bases indispensables à un accompagnement de ce public aux cotés des publics ayant besoin de maîtriser la langue française.

OBJECTIFS VISES :

- développer la formation des personnes en situation d'illettrisme les plus éloignées de l'emploi
- accompagner les acteurs de proximité dans l'accompagnement des populations concernées par l'illettrisme

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

- 1. Concevoir un module de formation à destination des encadrants des SIAE afin de faciliter le repérage les situations d'illettrisme et les solutions possibles**
- 2. Proposer d'intégrer la dimension de l'illettrisme dans les actions conduites par les coordinations et plateformes linguistiques mises en place par les collectivités locales. Reconduire des interventions sur l'illettrisme dans les programmations des centres de ressources de la Politique de la Ville existants en Île-de-France**
- 3. Développer une offre de formation sur les enjeux de l'illettrisme en direction des travailleurs sociaux, des autres professionnels (adultes-relais...) et des bénévoles intervenant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**

INDICATEURS :

- nombre de professionnels de l'IAE formés sur les questions d'accompagnement des situations d'illettrisme et de non maîtrise de la langue
- nombre d'interventions sur l'illettrisme à l'échelle locale (centre de ressources PDV – coordination linguistique)
- nombre de professionnels travailleurs sociaux – adultes-relais formés sur les questions d'accompagnement des situations d'illettrisme et de non maîtrise de la langue

ORIENTATION 3 : « Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens concernées »

AXE D'INTERVENTION 3 : « Lutter contre l'illectronisme et conforter l'accès aux droits et aux services des Franciliens en difficulté avec les savoirs de base »

FICHE ACTION 17 :

Se mobiliser contre l'illettrisme pour l'accès de tous au numérique

PILOTES :

Mission régionale illettrisme - Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue- Région Île-de-France

CONSTATS/BESOINS :

Le développement croissant et accéléré de la dématérialisation des démarches et des services en ligne ces dernières années engendre des difficultés d'accès pour une partie de la population. On estime qu'en France 6 millions de français sont « déconnectés ». Si le non-équipement peut être une des raisons de cette situation, la question de la non-maîtrise des compétences de base en est une autre. Ainsi, pour les 2,5 millions d'adultes en situation d'illettrisme certaines démarches sont complexes à effectuer ; déclarer leurs impôts, rechercher un emploi, faire une demande de bourse ou d'allocations familiales, acheter un billet de train...

Le 6 septembre 2016, l'ANLCI et 70 organisations partenaires ont signé une charte nationale intitulée « *Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme !* ». Les axes de cette charte doivent être déclinés avec les acteurs franciliens ;

OBJECTIFS VISES :

- intégrer la maîtrise du numérique comme une composante essentielle des compétences de base (notamment en lien avec les compétences du certificat Cléa)
- favoriser une conception simplifiée des contenus numériques pour une compréhension facilitée par tous les publics rencontrant des difficultés face à l'écrit
- soutenir l'usage du numérique dans les actions visant l'apprentissage et le réapprentissage des savoirs fondamentaux

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

- 1. Communiquer et diffuser la charte « *Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme !* » auprès des commanditaires concernés pour favoriser une prise de conscience partagée**
- 2. Relayer et faire connaître les initiatives et outils qui visent une meilleure appropriation du numérique de la part des personnes en situation d'illettrisme et/ou une adaptation des sites et démarches en ligne**
- 3. Sensibiliser les opérateurs de la formation à l'intégration d'une offre visant la maîtrise du numérique (notamment en lien avec les compétences du certificat Cléa)**

INDICATEURS :

- recensement des outils visant une meilleure appropriation du numérique
- nombre d'opérateurs sensibilisés à l'intégration du numérique dans l'offre visant la maîtrise des compétences de base

E) Orientation stratégique 4 : Outiller les acteurs franciliens dans le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme

L'expression d'une difficulté et la demande de « formation de base » est rare de la part des personnes en situation d'illettrisme. Les personnes concernées dissimulent cette difficulté et développent des stratégies de contournement et d'adaptation pour gérer leur quotidien.

La sensibilisation et l'outillage des prescripteurs et des relais plus informels doivent être poursuivis et élargis. Les outils produits doivent être amplement diffusés et accompagnés. Mais le repérage n'est pas suffisant, car il convient de mieux faire connaître les solutions qui existent et les adapter si nécessaire aux personnes concernées.

Par ailleurs, pour mobiliser les commanditaires et faire prendre conscience de la nécessité d'agir, il convient de disposer des données chiffrées et actualisées pour savoir combien de personnes sont concernées par l'illettrisme à l'échelle francilienne et quelles sont les caractéristiques marquantes de notre région et de ses territoires sur ce sujet.

Enfin, pour tenir compte de la nécessité de territorialisation des priorités du plan régional, il est nécessaire de mettre en place les modalités permettant un pilotage local d'actions visant la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Cette orientation est composée de 3 axes d'interventions déclinés en 6 fiches actions

Orientation 4:

Outiller les acteurs franciliens dans le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme

Fiches action	Projets opérationnels envisagés	Calendrier
AXE 1 : <i>Poursuivre la sensibilisation et la professionnalisation à l'illettrisme des acteurs franciliens</i>		
<i>N°18 : Sensibiliser et professionnaliser les acteurs franciliens sur l'illettrisme et la maîtrise de la langue avec le centre de ressources régional</i>	1. CF Plans d'actions annuels issus de la Convention d'objectifs et de moyens entre la Région Île-de-France et le Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue	2017-2019
<i>N°19: Pérenniser et développer les journées d'action contre l'illettrisme en Île-de-France</i>	2. Lancer une grande campagne de labellisation pour les JNAI pour augmenter le nombre d'événements organisés chaque année 3. Tenir un rendez-vous annuel régional à l'occasion des JNAI pour mettre en lumière les actions accomplies notamment dans le cadre du plan régional et proposer l'organisation d'une journée départementale des acteurs locaux à l'occasion de cette semaine 4. Profiter des JNAI pour favoriser une couverture médiatique des actions franciliennes de prévention et de lutte contre l'illettrisme	Chaque année en septembre

AXE 2 : Recenser les données statistiques et produire les outils de référencement des besoins et de l'offre de formation

<p>N°20: Reconduire une extension régionale de l'enquête Information et Vie Quotidienne</p>	<p>1. Proposer la reconduite d'une extension régionale de l'enquête IVQ en 2018 en mobilisant les financements et moyens nécessaires des partenaires (État, Région, Insee, ANLCL...)</p>	<p>2018-2019</p>
	<p>2. Communiquer largement auprès des acteurs franciliens sur les résultats de l'enquête</p>	
<p>N° 21 : Recenser l'offre de formation et les pratiques contribuant à faire reculer l'illettrisme en Île-de-France</p>	<p>3. Concevoir un outil en ligne (cartographie, annuaire...), permettant de rendre lisible les solutions visant la maîtrise des compétences de base des Franciliens dans une logique de parcours cohérent</p>	<p>2017</p>
	<p>4. Accompagner les opérateurs dans la prise en main de cet outil et en assurer la pérennité par une actualisation des données</p>	<p>2018-2019</p>

AXE 3 : Mobiliser les territoires pour agir localement

<p>N° 22 : Organiser une gouvernance sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme à l'échelle des départements franciliens</p>	<p>1. Créer et accompagner un réseau de 8 correspondants départementaux « illettrisme » désignés par les Préfets de départements au sein des services de l'État</p>	<p>2017- 2019</p>
	<p>2. Installer des comités départementaux opérationnels sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme présidés par les Préfets de départements et les réunir annuellement.</p>	
<p>N°23 : Inscrire la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans les orientations stratégiques des politiques publiques locales</p>	<p>1. Identifier dans les contrats de ville et les PEDT franciliens les actions et acteurs intervenant dans le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme</p>	<p>2017-201</p>
	<p>2. Mobiliser les instances relatives à l'emploi/formation à l'échelle des départements et des bassins d'emploi pour travailler sur l'accès aux compétences de base</p>	
	<p>3. Développer les initiatives sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme avec les collectivités locales</p>	

ORIENTATION 4 : « Outiller les acteurs franciliens dans le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme »

AXE D'INTERVENTION 1 : « Poursuivre la sensibilisation et la professionnalisation à l'illettrisme des acteurs franciliens »

FICHE ACTION 18 :

Sensibiliser et professionnaliser les acteurs franciliens sur l'illettrisme et la maîtrise de la langue avec le centre de ressources régional

PILOTES :

Région Île-de-France – Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue

CONSTATS/BESOINS :

La volonté de la Région vise à renforcer le positionnement du Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue comme un pôle francilien de ressources identifié, à la fois pour les utilisateurs : professionnels de l'orientation, de l'emploi et de la formation, mais également pour les Franciliens, à travers notamment le numéro vert dédié. Par délibération CR n°210-16 du 17 novembre 2016, la Région a voté l'adoption du principe d'une convention d'objectifs et de moyens avec le GIP FCIP de Versailles afin de préciser les objectifs de mise en œuvre du plan d'actions proposé par le Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue pour la période 2017-2019 et les engagements du dit centre de ressources et de la Région pour garantir son opérationnalité. Elle précise également les conditions de l'engagement régional de soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs. Ainsi la convention, répondant aux nouvelles orientations régionales, fixe les objectifs proposés par le Centre de ressources et les engagements de chacune des parties dans le cadre de leur mise en œuvre.

Le périmètre d'intervention du Centre de ressources est la région Île-de-France.

OBJECTIFS VISES :

- **Objectif général n° 1** : Mettre à disposition des outils d'information, de documentation et de veille pour les thématiques « Illettrisme et maîtrise du français compétence professionnelle ».
- **Objectif général n° 2** : Développer des actions (locales ou régionales) de sensibilisation et de professionnalisation à la lutte contre l'illettrisme, à la maîtrise du français, compétence professionnelle et en lien avec le déploiement du socle de compétences et de connaissances « CléA ».
- **Objectif général n° 3** Développer des actions de conseil, d'appui et d'expertise aux initiatives territoriales, en lien avec les objectifs de développement de compétences de base et de maîtrise du français langue professionnelle.
- **Objectif général n°4** Participer à la déclinaison régionale de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme, en actions prévisionnelles dans le champ de la compétence emploi – formation. Le Centre de ressources sera alors en appui des actions portées par la Mission régionale Illettrisme et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) au travers du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme.

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

CF plans d'actions annuels

INDICATEURS :

- CF plans d'action annuels

ORIENTATION 4: « Outiller les acteurs franciliens dans le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme »

AXE D'INTERVENTION 1 : « Poursuivre la sensibilisation et la professionnalisation à l'illettrisme des acteurs franciliens »

FICHE ACTION 19 :

Pérenniser et développer les journées d'action contre l'illettrisme en Île-de-France

PILOTES :

Mission régionale illettrisme- ANLCI

CONSTATS/BESOINS :

Dans le prolongement de l'année « grande cause 2013 » consacrée à la lutte contre l'illettrisme, l'ANLCI et les partenaires membres de son comité consultatif ont souhaité poursuivre la dynamique de mobilisation autour de la question de l'illettrisme. Ainsi, un rendez-vous annuel a été instauré dès 2014 à travers les **Journées nationales d'action contre l'illettrisme** (JNAI). Ces journées sont désormais organisées chaque année durant la semaine autour du 8 septembre, journée mondiale pour l'alphabétisation de l'UNESCO. Elles visent à susciter une prise de conscience sur l'illettrisme, phénomène invisible mais présent partout. Elles visent aussi à montrer que l'on peut sortir de l'illettrisme à tout âge et elles donnent à voir, à travers des manifestations de proximité, les nombreuses solutions qui existent pour donner accès à tous à la lecture, à l'écriture, au calcul.

OBJECTIFS VISES :

- Poursuivre l'organisation des JNAI en Île-de-France et amplifiant le nombre d'initiatives labellisées
- Diversifier la nature des événements organisés en fonction de thématiques concourant à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

47. Lancer une grande campagne de labellisation pour les JNAI pour augmenter le nombre d'événements organisés chaque année

48. Tenir un rendez-vous annuel régional à l'occasion des JNAI pour mettre en lumière les actions accomplies notamment dans le cadre du plan régional et proposer l'organisation d'une journée départementale des acteurs locaux à l'occasion de cette semaine

49. Profiter des JNAI pour favoriser une couverture médiatique des actions franciliennes de prévention et de lutte contre l'illettrisme

INDICATEURS :

- nombre d'événements labellisés chaque année
- nombre de participants aux événements franciliens dont la rencontre régionale
- nombre d'articles ou de reportages dans les médias sur des actions franciliennes

ORIENTATION 4: « Outiller les acteurs franciliens dans le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme »

AXE D'INTERVENTION 2 : « Recenser les données statistiques et produire les outils de référencement des besoins et de l'offre de formation en Île-de-France »

FICHE ACTION 20 :

Reconduire une extension régionale de l'enquête Information et Vie Quotidienne

PILOTES :

INSEE – CRIES – Mission régionale illettrisme – ANLCI

CONSTATS/BESOINS :

L'enquête Information et Vie Quotidienne réalisée en 2004/2005 puis reconduite en 2011/2012 par l'INSEE en partenariat avec l'ANLCI permet d'établir le taux de difficultés face à l'écrit et le taux d'illettrisme chez les personnes âgées de 18 à 65 ans. Dans cette enquête, des modules spécifiques, dont le module ANLCI, proposent un certain nombre d'épreuves passées au domicile des enquêtés et permettent de mesurer les compétences en lecture, écriture, calcul, de ces personnes en s'appuyant sur des situations rencontrées dans la vie de tous les jours (lire un programme de télévision, comprendre un bulletin météo, écrire une liste de courses, etc.).

Des extensions régionales, notamment en Île-de-France ont pu être réalisées afin de disposer de données spécifiques pour les territoires. Ainsi, l'extension régionale a permis de constater que le taux d'illettrisme avait reculé en Île-de-France passant de 8% à 5 % entre 2004 et 2012. Disposer de ces données actualisées en 2018 permettrait de pouvoir mesurer si ce phénomène continue de diminuer et si l'objectif d'une baisse du taux d'illettrisme de 2 points tel qu'il est visé par les pouvoirs publics est atteint au niveau national et en Île-de-France. Une extension régionale francilienne sera donc proposée sous réserves de la reconduction de l'enquête IVQ au niveau national et de la mobilisation des crédits régionaux nécessaires à son financement de la part de l'État et de la Région.

OBJECTIFS VISES :

- Permettre d'évaluer l'évolution du taux d'illettrisme en Île-de-France
- Sensibiliser les décideurs et commanditaires à la problématique de l'illettrisme en Île-de-France en quantifiant les besoins régionaux

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

50. Proposer la reconduite d'une extension régionale de l'enquête IVQ en 2018 en mobilisant les financements et moyens nécessaires des partenaires (État, Région, Insee, ANLCI...)

51. Communiquer largement auprès des acteurs franciliens sur les résultats de l'enquête

INDICATEURS :

- résultats de l'enquête en Île-de-France (évolution du taux régional et comparaison avec le niveau national)
- outils-supports de communication créés pour diffuser ces résultats

ORIENTATION 4: « Outiller les acteurs franciliens dans le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme »

AXE D'INTERVENTION 2: « recenser les données statistiques et produire les outils de référencement des besoins et de l'offre de formation en Île-de-France »

FICHE ACTION 21 :

Recenser l'offre de formation et les pratiques contribuant à faire reculer l'illettrisme en Île-de-France

PILOTES :

Mission régionale illettrisme- Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue

CONSTATS/BESOINS :

Les solutions visant à faire reculer l'illettrisme sont nombreuses et diversifiées en Île-de-France. Le marché de la formation professionnelle se caractérise par une offre de formation large qui reste souvent méconnue ou difficilement compréhensible aux yeux des professionnels et du grand public, l'offre associative est riche mais morcelée et difficilement repérable. Surtout, la construction des parcours de formation, le cas échéant articulant plusieurs actions, souffre de ce manque de visibilité. Les orientations se font parfois par défaut ou sont bâties à partir des connaissances partielles détenues par les prescripteurs et les acteurs pouvant orienter. Les acteurs sont demandeurs d'une information complète et facile d'accès leur permettant d'élaborer des choix d'orientation pertinents sur le champ des formations aux compétences de base. Un accès direct à cette information, contribuera aussi à professionnaliser les différents acteurs qui interviennent sur ce champ. En complément du centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue, plusieurs partenaires ont développé ces dernières années, des démarches et outils visant le recensement de tout ou partie de l'offre de prévention et de lutte contre l'illettrisme (CANOPE – académie de Créteil) ou de l'offre de formation linguistique en direction du public migrant notamment primo-arrivant (Défi Métiers – Réseau Alpha). Ces expériences invitent à poursuivre ce travail pour concevoir un outil francilien dans une approche globale et pérenne.

OBJECTIFS VISES :

- Outiller et professionnaliser les acteurs pour mieux qualifier les parcours et optimiser la qualité des orientations
- Mobiliser plus efficacement les dispositifs par une meilleure appropriation des objectifs et des possibilités de sécurisation des trajectoires professionnelles, quel que soit le financeur des actions et quel que soit le territoire

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

52. Concevoir un outil en ligne (cartographie, annuaire...), permettant de rendre lisible les solutions visant la maîtrise des compétences de base des Franciliens dans une logique de parcours cohérent

53. Accompagner les opérateurs dans la prise en main de cet outil et en assurer la pérennité par une actualisation des données

INDICATEURS :

- nombre d'utilisateurs de l'outil en ligne
- nombre d'offres de formation (organismes et dispositifs recensés)

ORIENTATION 4: « Outiller les acteurs franciliens dans le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme »

AXE D'INTERVENTION 3 : « Mobiliser les territoires pour agir localement »

FICHE ACTION 22 :

Organiser une gouvernance sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme à l'échelle des départements franciliens

PILOTES

Préfectures de département – Mission régionale illettrisme

CONSTATS/BESOINS :

Le positionnement de la mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme auprès du Préfet de la région d'Île-de-France en 2016 a permis d'impulser une coordination des services de l'État en région dans une logique interministérielle. Dans le même temps, les préfets de département ont pu désigner des correspondants départements « illettrisme » dont la première fonction fut de contribuer au plan régional en organisant une concertation départementale. Il apparaît nécessaire que ce mouvement soit amplifié de façon à couvrir tous les départements franciliens en termes de coordination et de pilotage sur le sujet. Mais, il est aussi nécessaire que la question de l'illettrisme soit (ré)inscrite dans les politiques publiques prioritaires départementales compte-tenu de l'interaction de cette question avec les orientations déclinées localement (cohésion sociale et Politique de la Ville, mutations économiques, insertion et emploi...).

OBJECTIFS VISES :

- Organiser le pilotage de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme dans les départements franciliens
- Faciliter des déclinaisons départementales des orientations et actions définies dans le plan régional

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

54. Créer et accompagner un réseau de 8 correspondants départementaux « illettrisme » désignés par les Préfets de départements au sein des services de l'État

55. Installer des comités départementaux opérationnels sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme présidés par les Préfets de départements et les réunir annuellement.

INDICATEURS :

- nombre de correspondants départementaux désignés
- nombre de réunions des comités départementaux chaque année – nombre de participants

ORIENTATION 4: « Outiller les acteurs franciliens dans le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme »
AXE D'INTERVENTION 3 : « Mobiliser les territoires pour agir localement »

FICHE ACTION 23 :
Inscrire la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans les orientations stratégiques des politiques publiques locales

PILOTES :

Préfectures de département – Mission régionale illettrisme

CONSTATS/BESOINS :

La prévention et la lutte contre l'illettrisme s'inscrivent dans une logique transversale. Ces actions relèvent d'interventions diversifiées allant de la lecture à voix haute en direction des tout-petits à la formation professionnelle en situation de travail en passant par des initiatives culturelles valorisant la langue française. De ce fait, nombreux sont les projets qui concourent à réduire l'illettrisme sans pour autant revendiquer de s'inscrire dans ce champ en tant que tel. Si cela ne constitue pas une nécessité pour la réussite de ces projets et leurs impacts sur les populations visées, cela peut s'exprimer par exemple par la difficulté à employer le terme d'« illettrisme » jugé trop stigmatisant. Ceci peut conduire aussi à renforcer le tabou de l'illettrisme. C'est pourquoi, les politiques publiques doivent favoriser une meilleure prise en compte de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme en commençant notamment par inscrire cette question comme axe d'intervention à décliner dans leurs orientations.

OBJECTIFS VISES :

- Favoriser une « culture commune » sur la question de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme au sein des opérateurs locaux
- Faire inscrire la question de l'illettrisme dans les instances et schéma d'orientations locaux en lien avec ce sujet au même titre que d'autres politiques transversales (lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes...)

PROJETS OPERATIONNELS ENVISAGES :

56. Identifier dans les contrats de ville et les PEDT franciliens les actions et acteurs intervenant dans le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme

57. Mobiliser les instances relatives à l'emploi/formation à l'échelle des départements et des bassins d'emploi pour travailler sur l'accès aux compétences de base

58. Développer les initiatives sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme avec les collectivités locales

INDICATEURS :

- nombre de contrats de ville et de PEDT intégrant la problématique de l'illettrisme
- nombre de comités de bassin d'emploi travaillant sur la problématique de l'illettrisme
- nombre de collectivités locales développant des actions sur l'illettrisme en lien avec la mission régionale et/ou les correspondants départementaux

F) Les contributeurs du plan régional

Fiche acteur n° 1 : La mission régionale prévention et lutte contre l'illettrisme

Fiche acteur n° 2 : La Région Île-de-France

Fiche acteur n°3 : Le centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue

Fiche acteur n°4 : Les rectorats de Créteil, Paris et Versailles

Fiche acteur n°5 : La DIRECCTE Île-de-France

Fiche acteur n°6 : La DRJSCS

Fiche acteur n°7 : La DRAC

Fiche acteur n°8 : L'ESN IDF

Fiche acteur n°9 : La DISP et l'UPR de Paris et d'Île-de-France

Fiche acteur n°11: La DIRPJJ

Fiche acteurs n° 12 : Pôle Emploi

Fiche acteur n° 1 : La mission régionale prévention et lutte contre l'illettrisme de la Préfecture de région d'Île-de-France

Contact : Agnès Salvadori

Fonction : responsable de la mission prévention et lutte contre l'illettrisme – secrétariat général pour les affaires générales

Téléphone : 06 84 88 85 71 – 01 82 52 42 25

Courriel : agnes.salvadori@paris-idf.gouv.fr

Site web : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

<http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Ile-de-France>

Pilote des fiches-actions : 1, 2, 3,7, 8, 9, 14, 15,16, 17, 19, 20, 21, 22, 23

Au niveau régional, l'ANLCI s'appuie sur une équipe opérationnelle de correspondants régionaux dont le cadre d'intervention a été défini par la circulaire n° 4.797/SG du 20 juin 2001 signée par le Premier Ministre. Dans ce cadre, placée au sein du Secrétariat Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région d'Île-de-France, la correspondante régionale d'Île-de-France a reçu une lettre de mission signée par le Préfet de région d'Île-de-France et le directeur de l'ANLCI en qualité de responsable de la mission « Prévention et lutte contre l'illettrisme ».

À ce titre, elle doit notamment assurer :

- l'élaboration en concertation avec l'ensemble des opérateurs concernés d'un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLCI)
- le suivi de la mise en œuvre du PRPLCI afin de mettre en cohérence l'action de l'État, de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales, de la société civile et des acteurs économiques.
- l'animation et la coordination interministérielle de l'ensemble des services déconcentrés de l'État et des établissements publics impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : RECTORATS, DIRECCTE, DRJSCS, DRAC, DRIAAF, DIRPJJ, DIRSP, AFPA, Pôle Emploi, etc.
- la concertation avec les acteurs du niveau départemental, les correspondants départementaux et les préfets délégués à l'égalité des chances ou sous-préfets pour l'égalité des chances afin de garantir une véritable dimension territoriale au PRPLCI et à sa mise en œuvre
- la concertation avec les collectivités territoriales, au niveau régional avec les services de la Région et au niveau départemental avec ceux des Conseils départementaux

Fiche acteur n°2 : La Région d'Île-de-France

Contact : Patricia POTTIER

Fonction : Chargée de mission

Direction de la formation professionnelle

Téléphone : 01 53 85 62 65

Courriel : patricia.pottier@iledefrance.fr

Site web : <https://www.iledefrance.fr>

Pilote des fiches-actions : 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18

La démarche d'élaboration du plan régional de lutte contre l'illettrisme a permis de mobiliser les acteurs de la société civile et de recenser les différents dispositifs publics contribuant de manière directe ou indirecte à la lutte contre l'illettrisme.

Au titre de l'action régionale, les dispositifs régionaux dits « socles » peuvent être activés pour concourir à la lutte contre l'illettrisme (Avenir Jeunes : Pôles de projet professionnel et Espaces de dynamique d'insertion, Écoles de la Deuxième Chance, Compétences de base professionnelles déployé dans le cadre du Plan 500 000 formations, Dispositif d'accès à l'apprentissage, Validation des Acquis de l'Expérience). De même, les actions régionales, portées dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, contribuent à une politique de renforcement des compétences de base. La sécurisation des parcours de formation des Franciliens vers l'emploi est un enjeu fort inscrit dans les actions régionales. Elle permet aux Franciliens, dont ceux en situation de handicap ou bien encore sous main de justice, d'accéder aux formations qualifiantes et à l'emploi en maîtrisant les pré requis nécessaires.

De par la nature transversale des actions visant le recul de l'illettrisme, plusieurs Pôles de la Région Île-de-France sont concernées par cette question à savoir les Pôles « Développement économique, emploi et formation », « Cohésion sociale » et « Ressources humaines » ainsi que le « Pôle Lycées » pour le champ de la prévention de l'illettrisme.

De plus, en application depuis le 1er janvier 2015, la loi a confié à la Région un rôle central dans la gouvernance de la formation professionnelle et des politiques d'orientation. Elle lui a notamment confié la responsabilité des formations visant à l'acquisition, par les demandeurs d'emploi et le public en insertion, du socle de compétences et de connaissances « CLÉA », en lien avec la politique de lutte contre l'illettrisme, conduite par l'État et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

C'est dans ce cadre que le financement du Centre de Ressources Illettrisme porté par le GIP FCIP de l'académie de Versailles a été transféré à la Région Île-de-France, en date du 1er janvier 2015. Il devient dès 2017, le Centre de Ressources illettrisme et maîtrise de la langue.

Il est à noter que la volonté régionale est de tenir compte des deux thématiques concomitantes, à savoir l'accès aux compétences de base pour des publics dits « illettrés » et l'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base pour les publics franciliens peu ou pas francophones, demandeurs d'emploi ou salariés non qualifiés, y compris pour ses personnels tant des lycées que du siège (avec le CNFPT). Ces deux thématiques sont articulées entre elles au cœur des programmes « socles » mais sont également portées par les objectifs de la Convention d'Objectifs et de Moyens 2017-2020 du Centre de ressources Illettrisme et Maîtrise de la langue.

Fiche acteur n°3 : Le centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue

Contact : Fabienne BLONDEL

Fonction : Chef de projet

Téléphone : 0800 11 10 35

Courriel : fabienne.blondel@ac-versailles.fr

Site web: www.cdri-idf.fr

Pilote des fiches-actions : 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21

Le périmètre d'intervention du Centre de ressources est la région Ile-de-France.

Une convention d'objectifs et de moyens entre le GIP FCIP Versailles qui porte le centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue et la Région a été élaborée. Elle précise les objectifs suivants :

Objectif général n° 1 : Mettre à disposition des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi des outils d'information, de documentation et de veille pour les thématiques « Illettrisme et maîtrise du français compétence professionnelle ».

Objectif général n° 2 : Développer des actions (locales ou régionales) de sensibilisation et de professionnalisation à la lutte contre l'illettrisme, à la maîtrise du français, compétence professionnelle et en lien avec le déploiement du socle de compétences et de connaissances « CléA ».

Objectif général n° 3 : Développer des actions de conseil, d'appui et d'expertise aux initiatives territoriales, en lien avec les objectifs de développement de compétences de base et de maîtrise du français langue professionnelle.

Objectif général n°4 : Participer à la déclinaison régionale de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme, en mettant en œuvre des actions dans le champ de l'emploi – formation. Le Centre de ressources sera alors en appui des actions portées par la Mission régionale Illettrisme et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) au travers du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme.

Cet objectif est directement corrélé à la mise en œuvre des objectifs 1, 2 et 3 dans le champ de l'emploi/formation et inscrits dans le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme ; plan qui sera proposé à la signature de la Présidente de la Région.

Le centre de ressources, installé dans la Maison de l'Éducation du Val d'Oise, a établi des partenariats au niveau régional, départemental et local. Il est en lien étroit avec la chargée de mission régionale « lutte contre l'illettrisme », rattachée auprès du préfet de Région et les Centres Académiques de Formation Continue (CAFOC) de Versailles, Paris et Créteil.

Ces 3 centres académiques permettent de couvrir les besoins d'intervention, en Île-de-France, et répondent aux compétences de formation, d'ingénierie et de pilotage de projets nécessaires au déploiement du centre de ressources. Ils offrent également des lieux d'information et de documentation par l'intermédiaire des centres de ressources des CAFOC. De plus, une convention de partenariat lie le GIP FCIP Versailles avec le réseau national de création et d'accompagnement pédagogiques, CANOPE de l'Éducation nationale. Elle a pour objet de favoriser la mutualisation de ressources et de moyens.

Fiche acteur n° 4 : Les Rectorats de Créteil, Paris et Versailles

Contacts :

Créteil : Sophie Savage

Paris : Valérie Frydman

Versailles : non désigné

Téléphones :

Créteil : 01 57 02 65 27

Fonctions :

Créteil : IA IPR de Lettres – Mission maîtrise de la langue et des langages et prévention de l'illettrisme

Paris : IA IPR – Référente prévention de l'illettrisme

Courriels :

sophie.savage@ac-creteil.fr

valerie.frydman@ac-paris.fr

Sites web :

www.ac-creteil.fr, <http://langage.ac-creteil.fr/>

www.ac-paris.fr, www.ac-versailles.fr

Pilotes des fiches-actions : 4, 5, 6, 7, 9, 10

L'illettrisme est un phénomène post-scolaire à proprement parler, néanmoins les difficultés rencontrées très tôt par l'élève peuvent en être des signes précurseurs. C'est donc dès le premier âge, dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire et initiale qu'il faut prévenir l'illettrisme en apportant des réponses adaptées aux facteurs de vulnérabilité. L'objectif est d'assurer une forme d'irréversibilité des acquis de base. L'acquisition des savoirs fondamentaux constitue le cœur des missions de l'éducation nationale.

L'action de l'Éducation nationale se décline sur tous les âges de la vie à travers plusieurs axes :

1. Le plan « *Agir contre l'illettrisme* » : *l'École se mobilise* » vise une meilleure sensibilisation et une meilleure information des équipes éducatives, la consolidation du pilotage du réseau « maîtrise de la langue », le renforcement du lien entre l'École et les familles et le renforcement des partenariats
2. La refondation de l'École (CF fiche action 4) qui a pour objectif d'agir le plus précocement possible pour lutter contre les inégalités et de favoriser des apprentissages durables et plus solides.
3. La lutte contre l'illettrisme après l'âge de la scolarité obligatoire en organisant le repérage des difficultés des jeunes de 17 ans et plus à travers un test de compréhension de l'écrit lors de la journée défense et citoyenneté (JDC). Un travail est en cours pour offrir à tous ceux ainsi repérés les solutions de formation nécessaire (CF fiche action 7)
4. Les actions de lutte contre l'illettrisme en lien avec les familles en développant la sensibilisation des équipes éducatives pour accompagner et orienter les parents d'élèves concernés.

Fiche acteur n°5 : La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France

Contact : Laurence Ryan-Vautrin

Fonction : Chargée de mission

Appui à la gouvernance quadripartite des politiques de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles

Téléphone : 01 70 96 17 38

Courriel : laurence.ryan-vautrin@direccte.gouv.fr

Site web : <http://idf.direccte.gouv.fr/>

Pilote des fiches-actions : 12 – 13 – 16

Par son action en faveur de l'accès et du retour à l'emploi notamment des publics prioritaires, la DIRECCTE anime les politiques régionales qui concourent à l'accès la formation professionnelle des Franciliens en situation d'illettrisme.

Dans sa stratégie régionale pour l'emploi 2015/2017, la DIRECCTE Île-de-France vise la mobilisation des outils de promotion des parcours d'insertion en coordonnant les interventions de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux notamment au bénéfice des actifs ne témoignant pas d'une maîtrise des savoirs de base : il s'agit de favoriser les échanges et la concertation entre les acteurs de la lutte contre l'illettrisme pour trouver des modalités d'intervention plus adaptées, dans le cadre du Plan régional de lutte contre l'illettrisme et de la promotion des compétences clés par la Région. En effet, parmi les freins périphériques à l'emploi, l'illettrisme des personnes est un facteur prégnant. Dans certains territoires, les inégalités peuvent d'ailleurs être considérablement accrues sur ce plan : l'enquête ONZUS 2013 fait apparaître que le taux d'illettrisme parmi les 18-29 ans résidant en ZUS est quatre fois plus élevé que dans les autres quartiers (Observatoire national des zones urbaines sensibles – rapport 2013).

Dans ce cadre, les acteurs de l'emploi se fixent les priorités suivantes en cohérence avec les actions menées dans le cadre du plan régional de lutte contre l'illettrisme et les orientations de développement des compétences clés par la Région:

- repérer les populations, être en capacité de diagnostiquer leurs besoins.
- identifier / recenser les acteurs vers lesquels orienter les publics concernés.
- créer et mobiliser des prestations spécifiques pour répondre aux besoins identifiés

Plus spécifiquement dans le cadre de la stratégie régionale pour l'Insertion par l'Activité Économique définie pour 2015/2017, la question de l'accès à la formation aux compétences de base des salariés en insertion est une des actions prioritaires pour favoriser un retour à l'emploi durable.

Fiche acteur n°6 : La Direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale d'Île-de-France

Contact : Céline Calvez

Fonction : Responsable du Pôle social, jeunesse et vie associative (PSJVA)

Téléphone : 01 40 77 55 00

Courriel : drjscs75-psjva@drjscs.gouv.fr

Site web : <http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr>

Pilote des fiches-actions : 1-2-3-8-11-16

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France (DRJSCS) et les services départementaux concernés (Directions départementales de la cohésion sociale, Préfectures) contribuent aux orientations du plan régional dans le cadre de la politique de la ville, de la politique d'intégration, de la prévention des discriminations et de la politique en matière de jeunesse et de vie associative.

Bien que ces approches ne soient pas spécifiquement ciblées sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme à proprement parlé, ni les dispositifs ou actions menés affichés comme tels, on peut penser que ceux-ci peuvent contribuer à prévenir les problématiques d'illettrisme et plus généralement à favoriser la maîtrise des savoirs de base.

Quelques axes thématiques et dispositifs concernés que gèrent la DRJSCS et les DDCS, ou pour lesquels elles apportent leur soutien :

- **les politiques locales d'éducation et de la réussite éducative :**
 - PRE : Programmes de réussite éducative
 - Réforme des rythmes éducatifs – Projets éducatifs de territoire (PEDT)
 - CLAS : Contrats locaux d'accompagnement scolaire (pilotage par la CAF)
- **le soutien en direction de la jeunesse :**
 - Service civique
 - Réseau Information Jeunesse (IJ)
 - Écoles de la deuxième chance (E2C) pour l'insertion professionnelle
- **l'apprentissage linguistique des migrants et immigrants primo-arrivants :**
 - Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE)
 - ASL : Ateliers sociolinguistiques
- **le soutien aux structures associatives et aux projets dans les territoires**

Fiche acteur n°7 : La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France

Contact : David-Georges Picard

Fonction : Conseiller pour le livre, la lecture, les archives et les langues de France

Téléphone : 01 56 06 51 54

Courriel : david-georges.picard@culture.gouv.fr

Site web : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France>

Pilote des fiches-actions : 1 et 2

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France assure une mission d'accompagnement de projets de médiation à la langue française dans le cadre culturel mais aussi de valorisation des langues de France sur le territoire francilien. Au sein du service de l'économie culturelle, c'est le conseiller pour le livre, la lecture, les archives et les langues de France qui assure le suivi des projets déposés.

Ceux-ci peuvent concerner :

- les compagnies théâtrales, les maisons d'édition oeuvrant à la promotion, à la diffusion et à l'usage des langues de France,
- les associations travaillant sur l'apprentissage des langues, tout particulièrement du français et retenant le cadre de l'action culturelle comme stratégie d'apprentissage,
- les associations oeuvrant dans le domaine de la lecture, de l'accès au livre et de la lutte contre l'illettrisme y compris dans le cadre pénitentiaire (associations Lire c'est vivre, D'ici à là, Issue de secours, par exemple).

Deux BOP sont concernés par cette intervention : le BOP 334 action 1 (dans le cadre du "développement de la lecture") et le BOP 175 action 7 "patrimoine linguistique".

Doit être signalé également l'accompagnement de l'Etat en investissement pour les projets de lecture publique (dotation générale de décentralisation – concours particulier en faveur de la lecture publique) qui offre un cadre permettant de soutenir des projets de service intégrant une dimension linguistique (par exemple aide à l'acquisition de collections physiques ou numériques). Par ailleurs, les projets de développement des collections déposés par les bibliothèques municipales ou départementales auprès du Centre national du livre font l'objet d'une instruction et d'un avis du conseiller en charge.

Enfin, la Délégation générale des langues de France et de la langue française au sein du ministère de la Culture et de la Communication a créé en 2015 un appel à projets "l'action culturelle au service de la maîtrise du français". Il revient à la DRAC IF d'assurer l'instruction et le suivi des dossiers retenus dans ce cadre.

Fiche acteur n° 8 : L'Établissement du Service National d'Île-de-France

Contact : Eric Saugier

Fonction : Directeur adjoint

Téléphone : 01 30 97 54 64

Courriel : fatima.guennifa@intradef.gouv.fr

Site web : <http://www.defense.gouv.fr/jdc>

Pilote des fiches-actions : 7

La direction du service national met en œuvre la politique du service national, organise, gère et conduit la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La Journée Défense et Citoyenneté remplace depuis janvier 2011, la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense. Cette transformation s'est accompagnée de plusieurs modifications dans le déroulement de la journée elle-même. Cette nouvelle journée a été conçue pour favoriser une plus grande interactivité, davantage d'échanges et des supports mieux adaptés en matière d'information, aux attentes des filles et des garçons convoqués à leur JDC et qui l'effectuent majoritairement dans la tranche d'âge 17 et 18 ans.

Les principaux objectifs de la JDC :

Citoyenneté : message sur l'importance des droits et des devoirs de tout citoyen. Un citoyen est avant tout un acteur responsable de sa vie. Mais c'est aussi un être capable d'intervenir au profit d'autrui, en situation de détresse physique, raison pour laquelle une initiation au secourisme est dispensée lors de la Journée.

Information sur la Défense : Présentation des enjeux de la Défense et de son organisation. Illustration du monde des Armées par un module « témoignages/visites, présentation de matériels ». Présentation des possibilités d'y jouer un rôle et de certains engagements tels que celui dans la réserve opérationnelle et citoyenne ou encore dans le cadre du Service Civique.

Aide à l'insertion : Repérer les jeunes en difficulté grâce aux tests de détection élaborés par l'Éducation nationale. Informer ceux qui sont en difficulté de certaines solutions existantes. Les signaler à des structures nationales et locales (Éducation nationale et structures d'enseignement, missions locales, établissement public d'insertion de la Défense (ÉPIDe), Savoirs Pour Réussir (SPR) ainsi que les plates-formes de décrochage.

En Île-de-France, un dispositif partenarial a été mis en place dès 2010, entre l'ESN, les 2 CSN de Paris et de Versailles et les 74 missions locales franciliennes pour renforcer la prise en compte des jeunes repérés en difficulté de lecture en nommant des correspondants JDC dans chaque mission locale (cf fiche action 7).

Fiche acteur n° 9 : La Direction interrégionale des Services Pénitentiaires et l'Unité Pédagogique régionale

Contact : Emilie Barbier (DISP) et Sylvie Robert-Stock (UPR de Paris) | Fonction : chargée de mission Formation professionnelle et Provisure de l'UPR

Téléphone : | Courriel : emilie.barbier@justice.fr
sylvie.robert-stock@justice.fr

Site web :

Pilote des fiches-actions : 14

L'article 2 de la loi du 24 novembre 2009 pénitentiaire précise que : « *Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions pénales. Il contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique...* » et l'article 27 : « *Toute personne condamnée est tenue d'exercer au moins l'une des activités qui lui est proposée par le chef d'établissement et le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation dès lors qu'elle a pour finalité la réinsertion de l'intéressé et est adaptée à son âge, à ses capacités, à son handicap et à sa personnalité. Lorsque la personne condamnée ne maîtrise pas les enseignements fondamentaux, l'activité consiste par priorité en l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Lorsqu'elle ne maîtrise pas la langue française, l'activité consiste par priorité en son apprentissage. L'organisation des apprentissages est aménagée lorsqu'elle exerce une activité de travail.* »

L'Administration pénitentiaire, avec le soutien de l'Éducation nationale, s'attache à la prise en charge des personnes détenues en difficulté face aux savoirs de base, ceci conformément au Code de Procédure Pénale et aux règles pénitentiaires européennes.

Dans sa contribution à l'objectif de sécurité publique, elle assume une double mission : la garde des personnes sous main de justice et la préparation à leur réinsertion.

Depuis 2009, un système de pré-repérage de l'illettrisme est mis en œuvre dans l'ensemble des maisons d'arrêt d'Île-de-France. Effectué par l'Administration pénitentiaire auprès des entrants, ce pré-repérage a pour objet d'assurer une détection systématique des personnes en difficulté. En réponse, l'Éducation nationale peut proposer différents enseignements susceptibles de répondre aux besoins de la population pénale s'agissant notamment des savoirs de base.

Fiche acteur n° 10 : Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Contact : Hella Romdhane et Emmanuel Ygout

Fonction : conseillers techniques

Téléphone : 01 71 28 41 61

Courriel : hella.romdhane@justice.fr/
emmanuel.ygout@justice.fr

Site web :

Pilote des fiches-actions : 14

En Île-de-France, la prise en charge des jeunes est assurée par 48 Unités Éducatives de Milieu Ouvert, 19 Unités d'insertion, 22 Unités de placement, 4 services et interventions éducatives en établissements pénitentiaires et d'unités éducatives auprès des tribunaux pour le service public.

En 2014, 25 229 jeunes ont été suivis. Au 31 mars 2016, plus de 50% des jeunes pris en charge avaient plus de 16 ans.

Le projet stratégique interrégional 2014/2017 de la DIR PJJ prévoit de favoriser les actions visant à garantir un parcours d'insertion pour les jeunes suivis, notamment en œuvrant à leur insertion dans le droit commun.

En ce sens, une convention de partenariat a été signée le 8 juillet 2016 entre la DIR PJJ, la DIRECCTE et l'ARML IDF visant à accentué le partenariat dans l'objectif de favoriser l'accès à un emploi durable et à la formation professionnelle des jeunes suivis.

Au travers des axes d'intervention de la convention sus-citée, il apparaît que la question de la maîtrise des compétences clés des jeunes suivis par la DIR PJJ s'intègre dans les actions en cours et à développer.

À cet effet, la mise en œuvre du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme peut être l'occasion d'accentuer l'action sur:

- l'information et la formation des professionnels de la PJJ à la problématique de l'illettrisme
- l'identification des structures, dispositifs de droit commun pouvant être mobilisés dans le parcours d'insertion des jeunes

Fiche acteur n° 11 : Direction régionale de Pôle emploi Île-de-France

Contact : Angélique MAYET

Fonction : responsable du service partenariats

Téléphone

Courriel : angelique.mayet@pole-emploi.fr

Site web : www.pole-emploi.fr

Pilote des fiches-actions : 12 et 15

Les agents de Pôle emploi participent à la détection des situations d'illettrisme, auprès du public demandeur d'emploi fréquentant ses services et proposent des actions pour lever ce frein à l'emploi.

Leurs missions d'accompagnement se traduisent par :

– un accueil renforcé visant l'appropriation des services en ligne de Pôle emploi pour les personnes en ayant le plus besoin. Ce service devrait être encore amélioré grâce à la convention nationale entre Pôle Emploi et l'agence nationale du service civique qui prévoit le déploiement en agence de 1200 jeunes en service civique, notamment pour accompagner à l'accueil, dans le cadre d'animation d'ateliers et d'accompagnement individuel les demandeurs les plus en difficulté.

– une orientation et une prescription vers une offre de formation adaptée:

à travers les dispositifs conventionnés existants en Île-de-France (dispositif de Pôle emploi: « compétences transverses » et les dispositifs de la Région Île-de-France sur les compétences de base.)

– un accompagnement par le conseiller :

Permettant à l'issue de la formation, d'intégrer les acquis obtenus pour définir un projet professionnel, dans le choix d'un métier et d'une recherche d'emploi.

Des actions de sensibilisation à l'illettrisme du personnel de Pôle emploi sont à développer autour de deux axes :

– L'illettrisme : présentation historique, données chiffrées, travail sur les représentations ;

– Actions « repérer pour orienter » : Comment repérer une situation d'illettrisme et la différencier de l'analphabétisme ou d'un besoin de formation en Français Langue Étrangère (FLE) ? Quelles actions mettre en place ou non, selon le profil de la personne.

ANNEXES

Liste des participants aux travaux d'élaboration du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme d'Île-de-France (2017 - 2019)

Le Préfet de Région d'Île-de-France renouvelle ses remerciements à toutes les personnes qui ont concouru à la préparation de ce plan régional de lutte contre l'illettrisme.

Participants aux commissions régionales :

BENYAYER Caroline	ADPI
BERDOUS Nasser	Idefle
BLONDEL Fabienne	Centre de ressources illettrisme
BOINEAU Charlotte	Région Île-de-France
BOUCON Marie	ACIFE
BOURGUIGNAT Marc	Lire et Faire lire - UDAF 75
CALANCHI Daniela	Greta MTE 77
CALVEZ Céline	DRJSCS
CHASSAGNON Marie-Odile	Savoirs pour réussir- Paris
COATANEA Patrick	Région Île-de-France
COLLET Delphine	ADPI
COLNAT Audrey	Association Clé
CUVILLIER Claudette	INFREP
DENCAUSSE Anne	Région Île-de-France
DE LEUSSE-LE GUILLOU Sonia	Lecture Jeunesse
DEROUINEAU Bertrand	INFREP
FIELD Brigitte	Région Île-de-France
GARCIA Astrid	Salon du livre et de la presse jeunesse
GENIN Catherine	Région Île-de-France
HUBERT Christophe	AFEC
IODICE Salvatore	Association Coup de Pouce
KNEPPERT Louis-Pascal	Lire et Faire lire- UDAF 75
LABBOUZ Lisa	ADPI
LAMBRET Jean	Collectif 1001 territoires
LEDOGAR Dominique	Région Île-de-France
LESOURD Olwen	ACCES
LUCCHINI Jérôme	Atelier Canopé du Val d'Oise
NEDELEC Eric	ANLCI
NEVEU Philippe	DRJSCS
OUERD Michèle	Centre de ressources illettrisme
PANTIGNY Élodie	AFEV
POTTIER Patricia	Région Île-de-France
RENUCCI Muriel	Association Coup de Pouce
RIVIERI Christine	Région Île-de-France
ROBERT David	Assofac
ROBERT-STOCK Sylvie	UPR de Paris - DISP
RYAN-VAUTRIN Laurence	DIRECCTE
SAUGIER Eric	Établissement du service national d'Île-de-France
SAVAGE Sophie	Rectorat de Créteil
SERROR Jean	École de la 2 ^e chance du Val-de-Marne
ZAPATA Roselyne	Labo des histoires
<i>41 participants</i>	
Coordination et animation :	
SALVADORI Agnès	Préfecture de région d'Île-de-France

POTTIER Patricia

Région Île-de-France (commission 3)

Participants au séminaire des correspondants « illettrisme » des services de l'État :

BARBIER Émilie	DISP
BRONCHART Bernard	DDCS 91
FAIVRE Hélène	DDCS 75
GARRIGUES Nathalie	DRIAAF
LEMAIRE Yves	Préfecture de Seine-et-Marne
MOONCA Clarisse	Centre de ressources illettrisme
NDIAYE Brigitte	Préfecture des Yvelines
NEDELEC Eric	ANLCI
NOUBADJI Émilie	Rectorat de Paris
RIBIER Marie-Thérèse	DRJSCS
RYAN-VAUTRIN Laurence	DIRECCTE
SAVAGE Sophie	Rectorat de Créteil
VIGIER-ELOIRE Nathalie	DDCS 95
ZEBELUS Claire	DDCS 75

14 participants

Animation :

SALVADORI Agnès Préfecture de région d'Île-de-France

Participants à la journée départementale des Yvelines :

BAYLOT Anne	Nouvelle attitude – FLES 78
BELKEDIEM Afif	UEAJ- DT PJJ 78
BERTRAND Émilie	Librairie Mille Feuilles
BEYE Baley	AFIJ
BONNICHON Charlotte	Itedec
BROUSTE Laurent	École de la 2 ^e chance des Yvelines
CHENEL Sophie	Société Urban logistique
CLAEYSSSEN Monique	PEP 78
CLAVREUL Dominique	DIRECCTE UD 78
COURTOIS Catherine	CAF 78
CUENDET Sylvie	Association la Gerbe – chantier d'insertion
DELAHAIE Lucie	Conseil départemental des Yvelines
FERNANDES Emmanuel	École de la 2 ^e chance des Yvelines
FIELD Brigitte	Région Île-de-France
FRAUDEAU Pierre	PEP 78
GARCIA-MEGEVANO Cécile	Relais emploi conseil – GPSEO
GELGON-BILBAULT Fabienne	DSDEN 78
GENIN Catherine	Région Île-de-France
GONCALVES Dulce	Relais emploi conseil – GPSEO
GUERIN Annie	DSDEN 78
JEAN-CHARLES Fred	DSDEN 78
LARROQUE Catherine	CNFPT
LOLLIVIER Céline	Ligue de l'enseignement 78

LOSNY Catherine	Mission locale de Rambouillet
MALLET Laurence	FREE Compétences
MAUDET Yseult	Chantiers Yvelines
MOONCA Clarisse	Centre de ressources illettrisme
MOULTON Annie	UEAJ – DT PJJ 78
PEDROLA Adèle	CAFOC de Versailles
PEREZ Isabel	DSDEN 78
PERON Sidonie	École de la 2 ^e chance des Yvelines
PRADERE Philippe	
POULAIN M.-Gaëlle	FREE compétences
RENAUD Michelle	Activity
SAIBI Laurence	La maison Seay
SANCHEZ Audrey	Ville d'Evry
SIMON Catherine	Ville d'Evry
TORNARE Catherine	CNFPT
TOULEB Salima	École de la 2 ^e chance des Yvelines
VELGHE Brigitte	Région Île-de-France
WEROUWE Magali	DSDEN 78

41 participants

Coordination et animation :

BLONDEL Fabienne	Centre de ressources illettrisme
LECCIA Valérie	Préfecture des Yvelines
LE GOUZOUGUEC Astrid	Préfecture des Yvelines
MARMOUSEZ Justine	Préfecture des Yvelines
NDIAYE Brigitte	Préfecture des Yvelines
PATEZ Fabrice	Préfecture des Yvelines
SALVADORI Agnès	Préfecture de région d'Île-de-France

Matinée en présence de Madame KIHAL-FLEGEAU Noura, sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Yvelines et Monsieur JEAN-CHARLES Fred, directeur académique adjoint de la DSDEN des Yvelines

Participants à la journée départementale de Paris :

ALLAL Lamia	ARFOG
BARRET-LABRE Christine	Défis-Métiers
BACHELET Elise	Régie de quartier 19e
BECHIEAU Armelle	
BEN ABDA Saloua	DASCO
BENBALAGH Nassima	Pôle emploi M. Genevois 18e
BLONDEL Fabienne	Centre de ressources illettrisme IDF
BONVARLET Stéphanie	Léo Lagrange
BOUTET de MONVEL Marion	DASCO
CALMETTES Quitterie	Tous bénévoles !
CARON Sabrina	Les Petits débrouillards

CATTAN Anna	Langues plurielles
CECCONI Eléodora	CEFIL
CHAPUIS Vanessa	École normale sociale
CHASSAGNON Marie-Odile	Savoirs pour réussir
CHENAL Audrey	Ville de Paris, DDCT
CLEMENT Hélène	Comité national de liaison des régies de quartiers
CLOT MONDRAGON Alice	FAFIH
COLIN Jérôme	Centre du service national de Paris
D'ABOVILLE Dorothée	Galane
DE LEUSSE LE GUILLOU Sonia	Lecture jeunesse
DEPECKER J.	CASNAV
DUBIGEON Yohan	Extramuros
DUMONT Adèle	Actions jeunes AJ
DUPONT Janique	ARFOG
EKSL Jenny	
EZEMBE Ferdinand	Afrique Conseils
FAVRELIERE Vincent	Uniformation
FERRANDON Marie-Christine	
FOFANA Bari	AJE
FOUILLET Sylvie	Mission locale de Paris
GRANSON Pierre	Léo Lagrange-Centre social M. Noguès
GENIN Catherine	Région Île-de-France
GENIN Christine	Culture prioritaire
GILLET Maud	Salle Saint Bruno
HATET Marie	APSV
HIAS Clément	FAFIH
JACQUARD Sarah	GRETA MTE 93 Saint Denis
JANEAU Emmanuel	FAFTT
JOCSAN Jimmy	SOCRATE
KAGHAT-DANANE Sophia	Compagnie Dassyne
LABAN Régine	Cité refuge-centre espoir
LAMARCHE Richard	AJE
LAMARDELLE Katia	École normale sociale
LANDIN Maria-Isolinda	LIRE à Paris
LASGA Nordine	Pôle emploi DT 75
LECOUET Léa	OPEJ
LEMOINE Marie	APSV
MACQUERON Catherine	AFPA
MADIGOU Patrick	SPIP 75
MAMMERI Miriam	FEMMES INITIATIVES
MANSSOUR Khadija	AFEV
MARCOT Leïla	Paroles voyageuses
MARTIAL Maylis	DASCO
MAURICE Virginie	Salle Saint Bruno
MELAIN Marion	Ville de Paris, DDCT, EDL 13e

MONNIN Stéphanie	FEP IDF – fédération des entreprises de propreté
MONVOISIN Maelle	Langues plurielles
MOONCA Clarisse	Centre de ressources illettrisme
MUSIACK Yann	Direction affaires culturelles, bureau des bibliothèques
NICOLAS Vanessa	FEP IDF – fédération des entreprises de propreté
PALMA Joao	CAF de Paris
PASCUAL Martine	Le Petit Ney
PELLETIER Juliette	PLIE Paris Nord Est
PIEDNOIRE Caroline	Fongecif IDF
PLANTIER Thierry	CPIP
PORTIER Marilyn	Accueil Goutte d’Or ROUGER, Justine SOCRATE
POTOLIA Anthippi	DASCO
POTTIER Patricia	Région Île-de-France
POUYE Hugues	DASCO
RICCI Brigitte	Ville de Paris, DDCT
SCHLEGELMILCH Estelle	AFEV
SPOUPAK Michel,	Centre du service national de Paris
TAILLEFER Anne	CPIP
TARTARIN Julie	SOCRATE
THEVENY Jérôme	CFA La Bonne Graine
THOMAS MH	LE MOULIN
TIEPPO Erika	SOCRATE
VALERY Graziella	SOCRATE
WYNANT Françoise	Pôle emploi DT 75
YSEBAERT Annie	Ligue de l’enseignement
ZAITOUNI Ibrahima	SOCRATE
<i>82 participants</i>	

Animation et interventions :

BERT Guillaume	Mission locale de Paris
DEVAUX Isabelle	Ville de Paris-DDCT
EXTRAMIANA Claire	Ministère de la culture-DGLFLF
FRYDMAN Valérie	Académie de Paris
LERAY Jean-Christophe	DDCS 75
SALVADORI Agnès	Préfecture de région
VERDIER Claire	CEFIL

Animation et coordination :

FAIVRE Hélène	DDCS 75
LAVARDE Dominique	DDCS 75

Ouverture par Madame BROCAS Sophie, préfète, secrétaire générale de la préfecture d’Île-de-France, préfecture de Paris

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 6 JUILLET 2017

« PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME EN ÎLE-DE-FRANCE » PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME - ACTIONS 2017/2019

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La partie VI du Code du travail ;

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU La délibération CR n°72-07 du 27 juin 2007 relative au « schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007 – 2013 » ;

VU La délibération CR n° 80-13 du 29 septembre 2013 relative à la prorogation du « schéma régional de formation tout au long de la vie 2007-2013 » jusqu'à l'adoption d'un nouveau schéma ;

VU La délibération CR n° 89-14 du 21 novembre 2014 relative à la décentralisation de la formation professionnelle : la Région clarifie les compétences en matière de formation des demandeurs d'emploi et simplifie leur accès à la formation ;

VU La délibération CR n°92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération CR n°08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 210-16 du 17 novembre 2016 portant sur le centre de ressources régional illettrisme et maîtrise de la langue – adoption du principe d'une convention d'objectifs et de moyens, protection judiciaire de la jeunesse – adoption d'une convention de partenariat Etat-Région ;

VU La délibération n° CR 2017-01 du 23 janvier 2017 portant approbation du contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle ;

VU La délibération CP 2017-076 du 8 mars 2017 portant approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la Région et le GIP FCIP Versailles pour le centre régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue - Affectation d'une subvention globale de fonctionnement au GIP FCIP Versailles pour le Centre Régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue - affectation 2017 ;

VU l'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU l'avis de la commission de la famille de l'action sociale et du handicap ;

VU l'avis de la commission de l'éducation ;

VU le rapport n°CR 2017-072 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-

France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2017- 2019 et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Article 2 :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire, demande au gouvernement de donner accès aux listes des jeunes décrocheurs à la région et à ceux qu'elle mandate afin qu'elle puisse les contacter et les orienter personnellement.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

SEANCE PLENIERE DES JEUDI 6 ET VENDREDI 7 JUILLET 2017

**RAPPORT N° CR 2017-72
« PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETRISME EN ÎLE DE FRANCE »
PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETRISME –
ACTIONS 2017/2019**

ERRATUM

Suite à une erreur rédactionnelle, il convient de rajouter en page 109 du rapport, dans les visas de la délibération, le visa suivant :

« VU le rapport du CESER du 23 mars 2017 relatif à la maîtrise de la langue française en Île-de-France : état des lieux et propositions ; ».